

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 20 FEVRIER 2024 – 18 H 45
A LA SALLE OLOF PALME A BETHUNE

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 20 février 2024, à 18 H 45, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 14 février 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BECUWE Pierre, BERROYEZ Béatrice, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CANLERS Guy, CARINCOTTE Annie-Claude, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, FOUCAULT Frédéric, DEFEBVIN Freddy, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DELPLANQUE Émeline, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DERUELLE Karine, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, ROYER Brigitte, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIANI Laetitia, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, PREVOST Denis, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry, TOMMASI Céline, TRACHE Bruno, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DUCROCQ Alain donne procuration à VERWAERDE Patrick, DUPONT Jean-Michel donne procuration à VIVIER Ewa, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, BARROIS Alain donne procuration à DEFEBVIN Freddy, BERROYER Lysiane donne procuration à BOMMART Émilie, DASSONVAL Michel donne procuration à MERLIN Régine, DESSE Jean-Michel donne procuration à LECLERCQ Odile, FACON Dorothee donne procuration à BOSSART Steve, FLAHAUT Karine donne procuration à DE CARRION Alain, FONTAINE Joëlle donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, PERRIN Patrick donne procuration à LOISEAU Ginette, PRUD'HOMME Sandrine donne procuration à PAJOT Ludovic, PRUVOST Marcel donne

procuration à SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain donne procuration à MACKE Jean-Marie, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BERTIER Jacky, BEUGIN Élodie, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josèphe, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, MILLE Robert, OPIGEZ Dorotheé, PHILIPPE Danièle, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick

Madame BLOCH Karine est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Olivier GACQUERRE

Je vous fais part des procurations qui ont été données ou des excuses reçues.
Je voudrais en ce début de Conseil qu'on ait une pensée pour Pierre Loridan, c'est un jeune de 32 ans qui est décédé le 16 février dernier, vendredi dernier, il était caporal des sapeurs-pompiers volontaires au sein de l'UTI de Sailly-Labourse. Il était également au service de la population et à notre service. Il était engagé en tant que sapeur-pompier volontaire depuis 2012 et il avait été d'ailleurs nommé au grade de caporal le 1^{er} décembre 2023. Je voudrais que nous ayons une pensée pour lui et bien sûr pour sa famille à qui nous adressons nos sincères condoléances et bien sûr leur témoignons notre amitié et notre soutien complet. Je vous demanderais une minute de silence pour ce grand passionné de moto. Je vous remercie.

Installation de Monsieur Benoit DELBECQUE de la commune de Saint-Venant

Olivier GACQUERRE

Je souhaite au nom du Conseil communautaire souhaiter la bienvenue à Benoît Delbecque qui est élu de la commune de Saint-Venant et qui donc prend la suite d'André Flajolet qui a donc décidé de lui céder sa place pour représenter les intérêts de la commune au sein de notre instance. Dans le même genre d'idée, pour votre information, on a aussi réceptionné la démission de Monsieur Yves Dupont, maire d'Annequin, qui ne sera plus Conseiller communautaire à partir du 1^{er} mars 2024. Il sera donc remplacé par sa première adjointe. C'est un choix qu'il avait fait, il m'en avait parlé l'autre jour, donc il l'a confirmé par écrit. On aura l'occasion de lui souhaiter également la bienvenue au prochain Conseil communautaire. Je remercie les écogardes qui sont là. Vous savez qu'on a une opération importante en matière de biodiversité et de protection de la biodiversité, et je remercie les services et notamment les élus également, Ludovic Idziak qui s'est occupé du sujet. Il s'agit de la lutte contre les frelons asiatiques, sujet qui peut paraître anecdotique, mais dont on sait parfois les troubles que cela peut causer. Mille pièges vont donc être proposés et offerts aux communes. Les rendez-vous sont pris et je vous invite à vous inscrire dans cette démarche parce que l'objectif pour nous, n'est pas d'envoyer des pompiers communautaires pour détruire ensuite les nids, mais plutôt d'essayer d'éviter leur prolifération. Sur ces espèces envahissantes et nuisibles, je vous invite donc à prendre tous les renseignements tout à l'heure à la fin du Conseil dans le corner au bout à droite. On aura également en fin de Conseil à étudier une motion qui vous sera proposée contre les fermetures de classes qui sont annoncées dans le premier cycle, les écoles maternelles et les écoles élémentaires au sein de la Communauté d'Agglomération. Il y avait encore ce matin des mouvements dans certaines communes, j'en parlais avec Bruno Trachet tout à l'heure à Noyelles-lès-Vermelles notamment, donc on vous proposera tout à l'heure une motion de soutien pour le maintien bien sûr, vous l'aurez compris, des effectifs et des classes. Je pense d'ailleurs que la motion vous a été remise, je crois que vous l'avez en main. Elle vous a été remise sur table, vous pourrez en prendre connaissance avant tout à l'heure sa discussion. Avant de démarrer, on a le déroulé de la minute commune. Aujourd'hui, on a les communes de

Blessy, Chocques et Lorgies qui vont être présentées. Je vais céder la parole à Jean-Marc Furgerot, Monsieur le Maire de Blessy.

Jean-Marc FURGEROT

Bonsoir à toutes et tous. Le village de Blessy est situé au pied des collines de l'Artois. Son nom vient du latin Blacius, mentionné pour la première fois en 1142. Au Moyen Âge le village du Blessy, fief du comte d'Artois, est rattaché au bailliage d'Aire. L'existence du château de Blessel est attestée au début du XIIIe siècle. Vers 1617, je passe volontairement des étapes pour faire court, la seigneurie de Blessel passe à la famille de Montmorency. Le blason créé avec un habitant de Blessy passionné d'histoire reprend les armes du comte de Montmorency Prince de Robecq. L'histoire de Blessy s'écrit ensuite avec moult péripéties : pillages, destructions, rattachement aux diverses noblesses. Notre patrimoine est composé entre autres des ruines du château de Blessel qui datent du XIIIe siècle, de plusieurs calvaires, dont celui de l'église qui est classé, de trois chapelles, de l'église dédiée au saint évêque Omer. Construite au XV^e siècle, elle a été détruite à la révolution et reconstruite au XIX^e siècle. Elle n'est pas classée, mais contient du mobilier remarquable. Un jubé, surmonté du pardon breton, une chaire de 1846, un confessionnel du XVIII^e siècle, deux retables de 1890 de part et d'autre de l'autel et des fonts baptismaux du XII^e siècle. Blessy est traversée par la Via Francigena qui relie Canterbury à Rome. Nous avons adhéré à l'association internationale de la Via Francigena. En ce qui concerne le commerce, on a un seul commerce, le café. Il y en avait une dizaine au siècle dernier. Un transporteur routier établi dans le village, ainsi que plusieurs artisans indépendants, des agriculteurs, cressiculteurs, des gîtes, et une carrière de marne. 90 enfants fréquentent les quatre classes de l'école primaire de la très petite section au CM2. Nous accueillons les enfants à la garderie du matin et du soir ainsi qu'à la cantine du midi. Nous avons également une médiathèque qui est assez récente, qui date de quelques années. De nombreuses manifestations sont organisées par les associations, dont le comité des fêtes qui est très actif. Enfin pour terminer, vous êtes invités à une commémoration de la bataille de Blessy du 23 mai 1940 au cours de laquelle 99 soldats bretons du 43^e régiment d'infanterie de Guingamp ont été tués par les Allemands dont 78 à Blessy, une plaque commémorative est située dans l'église le samedi 18 mai avec la circulation d'un train du souvenir à vapeur entre Arques et Lumbres, et le dimanche 19 à Blessy avec une messe célébrée par un prêtre breton. Une plaque en l'honneur d'autres soldats bretons morts dans les villages environnants sera dévoilée ainsi qu'une autre en mémoire de deux soldats abattus devant le café. Il y aura ensuite une cérémonie au monument aux morts ainsi qu'au cimetière devant la tombe d'un sous-lieutenant, le seul soldat à être enterré à Blessy sur la volonté de sa famille. Un vin d'honneur sera offert ensuite et la journée se terminera autour d'un buffet, ainsi qu'une exposition dans la salle des fêtes avec projection d'un film sur un célèbre breton de Notre-Dame de Folgoët. À cette occasion, des descendants de soldats bretons seront présents, l'harmonie municipale d'Aire-sur-la-Lys accompagnera les cérémonies et de la musique bretonne animera l'après-midi. Des invitations seront lancées dans plusieurs villages environnants et ensuite par l'intermédiaire de l'office de tourisme intercommunal, vous aurez également l'information sur le site de la commune et sur la page Facebook. Je vous remercie de votre attention.

Olivier GACQUERRE

Merci Jean-Marc, je confirme qu'à chaque fois qu'on va là-bas, on boit toujours un petit coup, c'est toujours convivial, mais on pourra le commémorer bien évidemment. Merci. Je cède la parole pour la commune de Chocques. Yvon Massart, son maire, n'est pas là, mais je pense que c'est Christelle Trache qui va s'occuper de la présentation de la commune. Bonjour, Christelle.

Christelle TRACHE

Bonsoir à tous. Bienvenue à Chocques avec une population de 2 950 habitants, elle prend son véritable nom en 1801. Elle se situe entre Béthune et Lillers. Traversée par un cours d'eau naturel, la Clarence. La mairie est nichée dans un château du XIX^e siècle. Si un jour vous venez vous promener sur nos chemins cavaliers, faites un crochet dans notre centre-ville bien achalandé par ces commerces et artisans ainsi que ses nombreuses associations qui dynamisent notre village. Monsieur le maire met un point d'honneur à

célébrer le 11 novembre, les enfants de Chocques disparus par les guerres ainsi que les soldats britanniques venus nous aider pendant la Première Guerre mondiale. Et quand vient le printemps, c'est une explosion de couleurs fleuries que nos techniciens communaux entretiennent dans tout le village. Au détour d'une ruelle, vous entendrez des enfants rire, crier ou chanter dans nos écoles primaires et maternelles publiques, où notre personnel communal féminin gère les différents lieux. Sans oublier notre secrétariat qui gère la commune. Notre projet du moment, la construction d'une résidence orientée senior où ils auront le plaisir de découvrir notre patrimoine d'hier à aujourd'hui. Je résume, village dynamique où Monsieur le Maire, ses adjoints et ses conseillers municipaux mettent tout en œuvre pour le bien-vivre à Chocques. Merci de votre écoute.

Olivier GACQUERRE

Merci Christelle, donc nos salutations à toute l'équipe de Chocques, à Monsieur le Maire Yvon. Pour terminer Lorgies, Madame la Maire, chère Laetitia, on te cède le micro avec plaisir. On aura vécu la côte ouest et là, c'est la côte est.

Laetitia MARIINI

Merci. Cet exercice est toujours un peu difficile, choix entre originalité ou pas. Je resterai traditionnelle, mais avec un discours franc et conforme à mes valeurs que je souhaite partager au sein de cette assemblée. Lorgies est un village au nom particulier et donc malheureusement parfois recherché pour ses panneaux, ce qui a un coût pour notre commune. Les connotations vont bon train entre le nom de Lorgies et une rue principale dénommée « rue des tronchants », mais que nenni, calmons-nous, qu'allez-vous vous imaginer ? Lorgies est un petit charmant petit village situé à la frontière entre le Nord et le Pas-de-Calais, ce qui parfois nécessite des accords entre nos instances départementales. Il est idéalement situé à quelques minutes de Lille, Lens et Béthune. En tout état de cause, je représente aujourd'hui la ruralité comme une majorité d'entre vous dans cette Assemblée et on choisit de vivre à Lorgies pour cela, son calme, sa sérénité, le bien-vivre ambiant, bref un cadre de vie recherché. Au sein de ce beau village, mis à part son traditionnel clocher qui aurait bien besoin d'une rénovation, comme beaucoup d'entre eux en France, vous pouvez y trouver une petite épicerie « Épicier Tout » récemment réouverte depuis décembre dernier. La rénovation de ce bâtiment communal a été accomplie avec l'aide de l'Agglomération que je remercie et je souligne l'absence du concours financier de l'État notamment dans le cadre du projet « commerce rural ». Sinon, vous pouvez également déguster un excellent repas et dans la salle beaucoup d'entre vous en ont déjà eu l'occasion à notre estaminet reconnu et apprécié « Au p'tit Lorginois ». Ce dernier devra faire l'objet de quelques rénovations et je sais pouvoir compter sur le soutien de l'Agglomération. Une fois n'est pas coutume, un village comme Lorgies a besoin de la solidarité intercommunale, de vous. Je vous invite effectivement à partager des moments conviviaux et chaleureux à Lorgies, d'une part que ce soit lors de nos traditionnelles manifestations comme la fête de la Saint-Jean, la retraite aux flambeaux, la ducasse. D'autre part vous êtes les bienvenus lors de nos randos propres, au sein de notre bibliothèque qui vient de fêter ses 25 ans ou encore lors de la cérémonie aux 14 fusillés lorginois tout début septembre. Cérémonie qui met à l'honneur le devoir de mémoire auquel nous devons peut-être plus que jamais rester attachés. Par conséquent, au nom des 1 600 habitants que je représente humblement aujourd'hui, je souhaite sincèrement que nous assurions et partageons collectivement la fierté de vivre à Lorgies. Merci.

Olivier GACQUERRE

Merci, Madame la Maire. Si vous ne connaissez pas, je vous invite à découvrir la stèle des fusillés et l'histoire, la triste histoire de ces fusillés. Notre tour de l'agglomération touche presque à sa fin, mais il reste encore des bulletins à tirer au sort dans l'urne pour les prochaines présentations, le prochain Conseil communautaire. Oblinghem, Gonnehem et Bourecq. Il n'en restera plus que trois. Le service communication est à votre disposition pour les trois communes citées pour préparer votre intervention lors du prochain Conseil communautaire. On a ainsi présenté 94 communes déjà.

Rapporteur : GACQUERRE Olivier

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Olivier GACQUERRE

Nous devons nommer avant de démarrer les travaux notre secrétaire de séance. Karine Bloch. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est donc adopté, merci beaucoup. Merci à Karine.

- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2023

Olivier GACQUERRE

Nous devons adopter le procès-verbal daté du 17 octobre 2023. S'il n'y a pas d'observation, on va considérer qu'il est donc adopté.

- COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU

Il s'agit de porter à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Bureau conformément à la délibération du 15 juillet 2020 modifiée donnant délégation de pouvoir.

Olivier GACQUERRE

Sur le compte rendu des délibérations prises par le Bureau, est-ce que cela appelle des observations ? Non, c'est donc adopté.

- COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Il s'agit de porter à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Président conformément à la délibération du 8 juillet 2020 modifiée donnant délégation de pouvoir.

Olivier GACQUERRE

Sur le compte rendu des décisions prises par le Président ou ses représentants, deux mains se lèvent.

Jean-Pierre SANSEN

Je voudrais des précisions sur le motif de la résiliation du marché d'étude de faisabilité pour la création d'une unité de traitement des eaux usées sur le territoire de la commune de Ruitz qui devait s'implanter sur la zone économique. Pourquoi ? La commune de Ruitz voudrait s'associer aussi à l'implantation future de cette unité de traitement des eaux usées parce que l'actuel emplacement me paraît inopportun par rapport à l'emplacement des entreprises qui sont juste à côté.

Olivier GACQUERRE

C'est Jean-Michel qui a suivi cela, il est absent. Hervé, tu as des informations ? On va apporter la réponse dans quelques instants, je demande aux services de me le préciser. Effectivement suite à un changement du projet d'entreprise, sur le dimensionnement, cela avait été reporté. Je pense que c'est cela, l'explication. Raymond n'est pas là non plus ce soir donc on va apporter la réponse, Jean-Pierre. Il y avait une deuxième question ?

Franck GLUSZAK

Page 39, décision 2024-064 qui concerne le marché de travaux relatifs à la construction du CRAM. Un recours de la société SDI pour les lots apparemment 7 et 8 et la désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune. J'aimerais connaître le volume d'enveloppe en cause et les raisons de ce mécontentement de la part de SDI. J'embraye avec l'autre question qui porte sur la décision 2024-063 encore pour le marché de travaux relatifs à la construction du CRAM, défense des intérêts de la collectivité, mais cette fois un recours aux services d'un avocat pour une acceptation de médiation par-devant le tribunal administratif. J'aimerais simplement connaître l'entreprise qui a accepté cette tractation.

Olivier GACQUERRE

Je vais céder la parole à Hervé notre Vice-président qui a suivi pour nous ce contentieux et qui a négocié pour nous aussi pour ce contentieux.

Hervé DEROUBAIX

Pour SDI, c'est en cours de résolution. Une négociation amiable a été réalisée. Tout d'abord amiable avec un négociateur et ensuite directement par les avocats. Nous avons eu une réunion la semaine dernière, donc nous aboutirons à une négociation. Il y a eu de gros retards de chantier inhérents à la fois au Covid et à différents interlocuteurs, donc à la fin, il y avait une différence d'appréciation entre la somme due, proposée par l'entreprise et la somme que nous souhaitions lui donner, donc après de nombreux échanges nous sommes arrivés à un accord. Pour la deuxième question, c'est un peu la même chose, c'est la suite, donc pour tout dire nous avons encore une médiation aujourd'hui avec Ramery, une autre entreprise. C'est inhérent à la fois au Covid et au fait de certains retards, mais tout s'arrange.

Olivier GACQUERRE

Un retard d'un chantier pour l'un entraîne un retard de chantier pour l'autre. Parfois, quand nous avons des corps de métiers qui interviennent les uns après les autres, forcément, vous savez cela et vous le comprenez, dans le cadre du déroulé des chantiers. Cela portait sur les intérêts de retard et parfois sur le retard, qui en était le fautif. Il fallait donc démêler un peu tout cela. Dès que j'ai la réponse pour Jean-Pierre, on précisera, mais j'ai entendu aussi que lui ne semblait pas opportun l'emplacement qui avait été ciblé. Il y a donc un autre sujet complémentaire. On pourra regarder après, Jean-Pierre, si tu le souhaites.

Priorité n° 5 : FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Rapporteur(s) : LECONTE Maurice

1) SCOT DE L'ARTOIS – DEBAT DU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE (PAS)

« Après avoir débattu sur son évaluation, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR) a prescrit la révision du SCoT de l'Artois par délibération du 27 septembre 2017 et confirmé ce choix par délibération du 12 décembre 2023. Elle a en outre fait le choix d'appliquer les modalités de modernisation des SCoT prévues par l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 prise en application de la loi ELAN. Cette ordonnance modifie le contenu du SCoT dorénavant constitué des éléments suivants :

- Un *Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)*, qui définit les objectifs spatialisés du territoire ;
- Un *Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)*, qui décline les conditions d'application et les prescriptions ;
- Des *annexes* comprenant les éléments utiles à la compréhension du SCoT (diagnostic, justifications, évaluation environnementale, etc.) et ceux utiles à sa mise en œuvre (programme d'actions par exemple).

Conformément à l'article L. 141-3 du Code de l'urbanisme, le *Projet d'Aménagement Stratégique* définit les objectifs d'aménagement et de développement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Il se doit de concourir à « la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages. Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation. ».

Le *Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)* présenté (ci-joint en annexe) se nourrit des éléments suivants :

- des enjeux qui se sont dégagés des travaux préalables de diagnostic du territoire et de l'état initial de l'environnement,
- des orientations, objectifs et enjeux définis dans le projet de territoire, approuvé par le Conseil communautaire du 6 décembre 2022 ;
- des travaux et réflexions des élus du territoire menés dans le cadre de plusieurs groupes de travail thématiques, qui ont fait émerger des problématiques et des préoccupations ;
- des cadrages et attendus réglementaires et des prescriptions émanant des documents avec lesquels le SCoT se doit d'être conforme ou compatible.

Le projet d'armature du PAS a fait l'objet d'une validation par l'ensemble des maires de la Communauté d'Agglomération au cours d'une réunion de restitution le 18 septembre 2023, et a été présenté aux Personnes Publiques Associées conformément à l'article L. 143-20 du Code de l'urbanisme, en réunion plénière le 16 octobre 2023.

Le *Projet d'Aménagement Stratégique* s'articule globalement autour de 4 grands axes (ceux du projet de territoire), déclinés en 17 orientations et 67 objectifs. Le choix de présenter une ou plusieurs cartes-schémas pour chaque axe répond à l'objectif de spatialisation et de clarté des objectifs.

- *Axe 1 : L'affirmation du caractère multipolaire du territoire basé sur l'articulation entre polarités et bassins de vie* : Conforter l'armature territoriale en articulant les différents niveaux de polarité et les bassins de vie, ceux-ci étant définis à partir de bouquets de services et de leur accessibilité pour l'ensemble du territoire.

- *Axe 2 : Répondre aux défis du changement climatique tout en préservant la nature et la biodiversité* : traiter des transitions qui interrogent la gestion des ressources (foncier, eau potable, énergie, biodiversité) et des risques.

- *Axe 3 : Garantir une qualité de vie harmonieuse, un bien-être et une proximité sur l'ensemble du territoire* : répondre aux besoins du territoire et de ses habitants, en matière de logement, de mobilité, d'équipements, de commerces et cadre de vie.

- *Axe 4 : Accélérer les dynamiques de transition économique* : permettre le développement des activités économiques d'aujourd'hui et de demain, dans une logique vertueuse (sobriété, qualité) et en répondant à leurs besoins (agriculture, mobilité), tout en renforçant l'attractivité générale du territoire (tourisme).

Tel est le sens du PAS qui est aujourd'hui présenté et débattu conformément à l'article L. 143-18 du Code de l'Urbanisme : « *Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 sur les orientations du projet d'aménagement stratégique au plus tard quatre mois avant l'examen du schéma.* »

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 05 février 2024, il est proposé à l'Assemblée de prendre acte de la tenue du débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT de l'Artois, tel que ci-annexé. »

Maurice LECONTE

Merci, Monsieur le Président. Le but de mon intervention, c'est de présenter le projet d'aménagement stratégique pour susciter le débat dans le cadre de l'élaboration du Scot. À titre d'introduction, vous avez à votre disposition ce qui a été joint de façon informatique à la délibération. Vous avez le projet d'aménagement stratégique dans son entièreté, vous avez une synthèse du projet d'aménagement stratégique et un poster qui résume le tout et qui est véritablement une synthèse. Après la validation du diagnostic de l'état initial et de l'environnement, l'élaboration du projet d'aménagement stratégique fixe les orientations politiques du Scot. C'est pour cette raison qu'elles sont présentées aujourd'hui. Qu'est-ce que c'est ? C'est le projet politique du Scot qui fixe les ambitions pour les 20 prochaines années. Le projet d'aménagement stratégique n'est pas prescriptif. Comment il a été élaboré ? Il a été élaboré à partir de la conférence des maires qui a eu lieu le 2 mai 2023, à la suite de cela, s'en sont suivis plusieurs groupes de travail entre mai et juin. Il y a une réunion plénière de restitution en septembre 2023 et nous avons consulté les personnes publiques associées en octobre 2023. Pour enfin finaliser et prendre en compte les contributions de chacun. Sur quoi ce projet s'appuie-t-il ? Il s'appuie sur le projet de territoire, vous le verrez tout à l'heure, en fait il s'inscrit en miroir du projet de territoire. Il reprend les axes du document, les grandes orientations politiques. Son cadre réglementaire, ce sont les lois et les réglementations qui sont prescrites et les recommandations des documents supérieurs notamment le SRADDET, le schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires. Quand on dit cela, on peut considérer que c'est un Scot au niveau régional et ensuite il y a eu une co-construction avec les élus et les partenaires. Le contenu du projet d'aménagement stratégique a été fixé en quatre axes. Le premier axe, il s'agit d'affirmer l'armature territoriale du territoire, faire de ce territoire de la demi-heure le modèle de structuration territoriale pour l'aménagement de la Communauté d'Agglomération. L'axe 2, c'est l'adaptation aux changements climatiques pour garantir la préservation des ressources, le foncier dont je vous parle tout de suite après, l'eau, l'énergie, la biodiversité et les risques. L'axe 3, c'est la qualité de vie harmonieuse avec l'attractivité du territoire et les niveaux d'équipement comme le commerce, le logement, la santé, la mobilité et autres. L'axe 4, ce sont les dynamiques de transition énergétique pour permettre et accompagner la transition économique du territoire. Ces quatre axes se traduisent par 17 orientations et 67 objectifs. En ce qui concerne l'affirmation de l'armature territoriale et on l'a vu dans le projet de territoire, l'idée effectivement est de favoriser le territoire de la demi-heure en s'appuyant sur les sept

polarités, donc une armature territoriale qui sera basée sur les fonctions sociales que l'on a vues également au projet de territoire, je les rappelle : apprendre, s'épanouir, se déplacer, habiter, travailler, s'approvisionner, être en forme. Je le disais autour des pôles et des bassins de vie avec trois niveaux de service pour réduire la dépendance à la voiture, mettre en place des services de proximité et des équipements. L'axe 2, s'adapter aux changements climatiques : on parle de la ressource foncière. Je dois vous dire que la Conférence régionale de gouvernance a fixé l'enveloppe d'artificialisation du Scot qui a été fixée par le SRADDET dont je vous parlais tout à l'heure. Notre disponibilité en termes de terres agricoles a été fixée par le SRADDET à 300 ha. Au départ, dans le cadre du Zan, on en a parlé, la consommation était limitée à 50 % de notre consommation sur les dix années passées. Or, cette économie, le SRADDET l'a fixée à 66 %. C'est pour cette raison qu'on n'a plus que 300 ha. Dans l'état actuel des choses, compte tenu de la consommation qui a été constatée entre le 22 août 2021 et maintenant, entre maintenant et 2031, il ne nous reste que 80 ha à consommer. Il faut savoir que pourtant, on dispose d'environ 350 ha de friches, qu'il faudra prendre à notre niveau et essayer d'en faire quelque chose. En plus de cela maintenant, il va falloir véritablement penser à utiliser les dents creuses parce qu'effectivement, la vie de notre village et si on souhaite bâtir, il va falloir en passer par là. La ressource foncière, cela concernera donc la vitalité urbaine, la densification, l'intensification et la renaturation. Ce qu'on fait en renaturation, on le gagne sur les terrains agricoles, mais en ce qui concerne la densification et l'intensification, il s'agit pour maintenant et jusqu'en 2031, de trouver d'autres modes de construction dont on a parlé par ailleurs, de type constructions sur plusieurs étages, réduire la taille des terrains sur lesquels on veut bâtir ou encore effectivement densifier notre milieu urbain. Ce n'est donc pas véritablement une bonne nouvelle. S'agissant de la ressource en eau, il faudra œuvrer pour une meilleure gestion et intégrer des eaux pluviales, désimperméabiliser les sols, encourager la gestion économe de l'eau, garantir l'approvisionnement en eau, ce sont des sujets que l'on évoque régulièrement et qui sont aussi prégnants que le foncier. Ensuite effectivement il faudra penser à réduire notre consommation énergétique, notamment par exemple en produisant 25 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2050, mais aussi essayer de réduire de 36 % la consommation d'énergie sur le territoire à l'horizon 2050. Ayant un regard sur les risques et les nuisances dans le cadre de la protection et la prévention contre le risque d'inondations. Là aussi, c'était criant à nos yeux depuis le mois d'octobre dernier. Il faudra penser à réintroduire de la nature en ville, lutter contre les îlots de chaleur urbains et améliorer la qualité de l'air. En ce qui concerne la préservation de la biodiversité, il s'agira d'intégrer la nouvelle trame verte et bleue, de sanctuariser les espaces à fort enjeu, de faire de l'intégration de la qualité environnementale à l'occasion des projets que l'on aura à mener les uns et les autres. S'agissant de l'axe 3, garantir une qualité de vie harmonieuse, les logements. Effectivement il faudra penser à faire une offre équilibrée sur l'ensemble du territoire. À ce sujet vous verrez apparaître des chiffres par-ci par-là, mais il faut bien prendre en compte les études de l'Aula entre autres, mais peut-être même au-delà, car pour le territoire, on nous annonce une diminution de la population assez conséquente. Il faudra donc penser à la diversification de l'offre et au développement d'une offre sociale de qualité. En ce qui concerne les dessertes, il faudra penser au soutien au développement de modes de transports partagés et décarbonés et renforcer l'offre ferroviaire. Là aussi c'est un sujet assez prégnant. Il faudra aussi penser à adopter des équipements à l'armature territoriale. Concernant le maillage commercial, renforcer les centralités multifonctionnelles des zones, le développement des activités dans le tissu urbain et la régulation des flux logistiques. En ce qui concerne les besoins économiques, il s'agira d'encourager le développement d'une industrie locale plus durable, de privilégier les modes de déplacement décarbonés en jouant sur la diversification, l'accompagnement des mutations, le renforcement des filières clés. En ce qui concerne l'agriculture locale et paysanne, il s'agira effectivement de préserver les terres agricoles. En cela, le Zan nous donne un bon coup de main et tout à l'heure, j'y faisais référence, de façon à maintenir de l'activité quitte à trouver de nouvelles méthodes de production et peut-être aussi des nouvelles cultures. Ici ou là on parle du chanvre, du lin, du houblon notamment. Il s'agira aussi de valoriser le patrimoine touristique et culturel en utilisant les atouts du territoire, de conforter l'ancrage territorial des équipements structurants et enfin d'intégrer la stratégie du tourisme dans le territoire. Pour imaginer ceci, on va vous présenter une petite vidéo.

(Projection d'une vidéo)

Ensuite, me direz-vous, après le projet d'aménagement stratégique, vous l'avez vu dans la vidéo, il s'agira de réaliser le document d'orientation et d'objectifs. Il traduit les orientations politiques en prescriptions et orientations concrètes. Je vous disais tout à l'heure que le projet d'aménagement stratégique n'est pas

prescriptif, c'est-à-dire qu'on n'en sort pas une règle, alors que le DOO est un document prescriptif. On commence à parler réglementation. Je vais vous donner un exemple tout à fait farfelu : si dans le projet d'aménagement stratégique, on avait imaginé que toutes les maisons de l'agglomération devaient être peintes en bleu, jusque-là c'est une idée, c'est une volonté de faire, mais rien ne l'obligeait. En revanche, si on traduit cette idée dans le document d'orientation et d'objectifs, on en fait une règle qui dira qu'à partir de maintenant, les maisons seront bleues. C'est la différence entre le PAS et le document d'orientation et prescriptions concrètes. Ce document d'orientation et d'objectifs comprend un document d'aménagement artisanal et commercial, il traite spécifiquement des questions d'implantation commerciale et de logistique. Effectivement, pour rejoindre ce que je disais à l'instant au sujet des maisons bleues, maintenant on a déjà inscrit dans le PAS l'idée de réglementer l'installation des zones logistiques. Vous savez, ces grands hangars logistiques d'une multitude d'hectares et où il n'y a qu'une vingtaine d'emplois. On a déjà prévu de réglementer cela. De même on a déjà prévu de réglementer l'installation des commerces dans les ronds-points. Installer les commerces dans les ronds-points, c'est déshabiller les centres-villes donc on a déjà prévu de faire une réglementation à ce sujet. Plus tard, il y aura des applications directes dans la transcription du PLUIH qui est en cours de réalisation. Bien sûr, encore après, la délivrance des autorisations du droit des sols et bien sûr l'implantation commerciale dont l'avis sera transcrit au travers de la commission CDAC. Pour votre information, le PAS a été présenté à la commission « aménagement, transport et urbanisme » le 5 février 2024. C'est un premier point. Deuxième point, la construction du document d'orientation et d'objectifs aura lieu au cours de cette année. J'ai sous les yeux un calendrier, je vous disais à l'instant que déjà, on va aborder les problèmes de réglementation, donc vous serez informés des dates auxquelles il y aura des réunions et puisqu'on parle réglementation, je vous invite fortement à participer à ces réunions dans le courant de l'année 2024. Maintenant que je vous l'ai présenté, il n'y a pas de vote sur ce sujet, c'est une ouverture au débat. Je suis prêt à répondre à vos questions s'il y en a.

Stéphane SAINT-ANDRÉ

Merci. Cher Président, chers collègues, tout cela me paraît fort intéressant, fort bien et j'y souscris. Cependant, pas de projet d'aménagement stratégique sans savoir quels sont nos objectifs. Cette délibération sera l'occasion de débattre de la place de l'orientation et des objectifs de notre Communauté d'Agglomération. Ce sujet ne peut être détaché des informations inquiétantes lues dans la presse ces dernières semaines. Nous apprenons par la presse que les représentants de notre agglomération étaient absents à la dernière réunion du Pôle métropolitain de l'Artois, des articles nous indiquent que vous souhaitez sortir du Syndicat mixte des transports Artois Mobilités, d'autres enfin, les plus récents nous indiquent que vous ne souhaitez plus verser à nos voisins la contribution pour le SIZIAF. Nous avons là certes plusieurs sujets, mais qui convergent tous vers la même question : où se trouve l'avenir de notre territoire ? Concernant le SIZIAF, j'ai bien vu qu'il s'agissait d'une recommandation de la Chambre régionale des comptes, ceci étant, il ne s'agit que d'une recommandation. Je rappelle que le SIZIAF est né en 1967 de la volonté de 20 communes, qui a permis d'accueillir sur notre territoire des industries et surtout de créer des milliers d'emplois qui profitent à l'ensemble du territoire. Grâce à ces 20 communes, notre territoire s'est enrichi. Plutôt que de faire des annonces parfois un peu brutales selon moi, mettons-nous tous autour d'une table avec ces communes pour envisager l'avenir. Concernant l'ex-syndicat mixte des transports, aujourd'hui Artois Mobilités, voilà un sujet qui mérite des débats dans toutes nos communes, car toute la population est impactée. J'ai déjà eu l'occasion de dire par le passé et à plusieurs reprises que ce syndicat n'est pas complètement satisfaisant. En termes de mobilités, nous devons porter notre réflexion à l'échelle de l'attractivité des aires urbaines, il existe à ce sujet beaucoup d'études, vous les avez, nous les avons tous. L'aire urbaine de Béthune par exemple est calculée principalement à partir des constatations des déplacements domicile/travail et domicile/loisir. Ainsi, notre aire urbaine s'étend jusqu'à Laventie. On peut ajouter à cela des considérations purement administratives. Par exemple lorsqu'on est demandeur d'emploi à Laventie, on dépend de Pôle emploi Béthune et lorsqu'on doit se déplacer jusqu'à Béthune et qu'on n'a pas de moyen de transport, cela devient compliqué puisque ce territoire ne dépend pas d'Artois Mobilités. Le syndicat doit être repensé à l'échelle de l'attractivité des aires urbaines et des périmètres administratifs. Venons-en maintenant à la place de notre territoire. Il y a quelques années déjà, lorsque vous n'étiez pas encore Président de l'agglomération, vous avez décidé que Béthune quitterait l'Agence d'urbanisme. Puis que Béthune étudierait la possibilité de sortir de l'Agglomération. Depuis, le

temps a passé et nous nous accordons tous aujourd'hui pour dire que notre agglomération est le moteur du développement de notre territoire. Mais nous ne sommes pas seuls et nous avons fait le choix raisonnable de travailler avec d'autres agglomérations au sein du Pôle métropolitain. Certes, il y a certainement des ajustements à réclamer, j'ai d'ailleurs moi-même en son temps souhaité que son périmètre soit étendu. Certes, et je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président, il faut en conserver sa philosophie originelle notamment en termes de gouvernance. Mais pourquoi aujourd'hui annoncer qu'on peut tout casser et surtout pour quoi faire ? Pour aller où ? Pour nous replier sur nous-mêmes ? Nous isoler ? Nous tourner vers un territoire qui n'est historiquement pas le nôtre ? Cela ne peut pas être notre avenir. Nous tous ici, nous sommes élus juste pour un temps donné. Nous sommes en contrat à durée déterminée et nous ne faisons que passer, mais nous avons une immense responsabilité. Nous devons avoir une vision du territoire et surtout faire fi des considérations politiques ou basement matérielles. Ce que je dis là, je l'ai déjà dit en 2008, alors qu'on parlait de la construction d'un pôle métropolitain. Alors qu'on parlait de l'agrandissement de notre Communauté d'Agglomération. Je n'ai pas été entendu et déjà à l'époque, pour des considérations politiques. Quand vous regardez aujourd'hui, comme hier d'ailleurs, l'environnement régional, il y a une Eurométropole lilloise, énorme collectivité, qui a besoin de s'appuyer sur plusieurs pôles. Le premier existe déjà, c'est le pôle de la Côte d'Opale. Il commence à quelques kilomètres d'ici, après Isbergues. Le second se situe sur le Hainaut, le Valenciennois et le Cambrais. Et le troisième, c'est notre territoire. C'est l'immense territoire central, cet espace central, c'est l'Artois avec son million d'habitants. J'avais plaidé que dans cet ensemble nous rejoigne la Communauté urbaine d'Arras, coupée de la métropole lilloise par le bassin minier. Il y aurait une vraie logique à modifier ce Pôle métropolitain de l'Artois en y ajoutant l'agglomération d'Arras. Ce qui permettrait au passage de conserver les centralités auxquelles nous sommes attachés. C'est vers cela à mon sens que nous devons tendre, c'est pour cela que nous devons travailler. Notre agglomération n'a pas d'autre choix, alors de grâce, arrêtons de pratiquer la politique de la chaise vide, arrêtons de montrer les muscles, mettons-nous autour d'une table pour parler de notre avenir, le sujet est historiquement trop important. C'est tous ensemble que nous devons en décider. Je ne vous demande pas de faire ce débat ce soir, mais c'est la raison pour laquelle je vous demande de réunir au plus vite une commission de travail sur ces sujets, ouverte à l'ensemble des bonnes volontés de cette assemblée. Je vous remercie.

Emmanuelle LEVEUGLE

Monsieur le Président, Maurice d'abord merci pour cette belle présentation, c'était très clair. Je m'inquiète sur un point précis qui justement ne dépend pas de nous, c'est l'objectif des 25 % d'énergies renouvelables. Puisqu'aujourd'hui, tous les projets qu'on a proposés ont été refusés. Je participe à la commission départementale sur l'éolien, je pense que cela fait deux ans qu'il n'y a pas un seul projet qui a été accepté et c'est vrai que ces objectifs, on les avait fixés il y a déjà un certain temps au moment où l'éolien passait encore, donc je me posais la question de savoir juste si 25 % dans la conjoncture actuelle, est-ce que c'est possible. Est-ce qu'on peut réellement rester sur cet objectif ?

Olivier GACQUERRE

Y a-t-il d'autres demandes ?

Franck GLUSZAK

Simplement trois courtes remarques. La première porte justement en écho de ce qu'indiquait Monsieur le premier Vice-président sur l'interdiction qui serait donnée à la création de nouvelles aires logistiques. Je souhaite à titre personnel que le DOO puisse intégrer une interdiction également, en écho justement aussi Monsieur le Président à votre discours lors des vœux de l'agglomération, en ce qui concerne l'interdiction d'installer le centre de stockage de déchets dangereux à Hersin-Coupigny. C'est un vœu, que je sais que vous partagez. La seconde remarque concerne justement la portée de ce document qui n'a aucune portée juridique, c'est une addition de bonnes intentions. Je vois qu'il est aussi largement dans le droit fil du bilan qui avait été fait du précédent Scot qui a été adopté, me semble-t-il, en 2017. Je n'y vois pas trop de différence par rapport à ce bilan, hormis peut-être le fait qu'à l'époque il était entendu qu'une double

centralité puisse être offerte au territoire avec Béthune et Bruay. Cette fois, on voit qu'il n'y a qu'un seul pôle prédominant, celui du béthunois et quelques autres pôles urbains intermédiaires qui sont le bruaysis, l'isberguais, le lillerois, l'auchellois, le næuxois et l'est Artois. C'est ce qui est indiqué dans le document, qui constitue sa trame. Troisième et dernier élément de mon intervention, vous avez indiqué effectivement que le PAS était le reflet du projet de territoire. Comme j'en fis la remarque à l'époque, il est précisé en matière d'énergie renouvelable que le territoire envisage de privilégier, ou en tout cas de prioriser, les énergies de type solaire et réseaux de chaleur. Une fois de plus, l'éolien est totalement abandonné. Qu'en est-il ? Est-ce que les communes, dix communes sur les cent à terme qui sont concernées par l'éolien, vont avoir droit de bénéficier de cette source de production d'énergie renouvelable ?

Olivier GACQUERRE

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non ? Je vais répondre à Jean-Pierre. Jean-Pierre, tout à l'heure, tu nous as interrogés sur une décision. Elle date un peu, c'est pour cela que je ne l'avais plus en tête. Cette décision portait sur un marché qui a été attribué le 25 septembre 2020 au sujet d'une étude qui devait être réalisée effectivement sur la création potentielle d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées. Effectivement, il avait été envisagé dans le schéma directeur qui a été voté au mois de décembre et quatre unités, dont Haisnes, la plus urgente, ont été indiquées, mais il fallait d'ailleurs les financer. Sur l'une d'entre elles, une interrogation avait été portée à l'époque sur Ruitz. Pour les raisons liées à la zone d'activité, mais également pour soulager Bruay, de mémoire. Après les discussions avec la DDTM sachant qu'on était en train de mettre en place un schéma directeur, et compte tenu du fait qu'y compris pour le renouvellement de nos DSP, nous avons engagé une étude pour modéliser nos réseaux et notamment faire une étude patrimoniale, avoir un inventaire complet. Cette étude, comme elle n'était pas urgente, elle n'a pas abouti. Le marché n'a donc pas été confirmé. C'est pour cela que nous avons annulé le marché pour quelques centaines d'euros puisque le marché initialement était attribué pour 18 000 € HT, je crois. On a réglé la somme de 690 € HT. Il n'y a donc pas de confirmation du lieu et justement, c'est parce que nous voulions reposer notre schéma directeur avant d'aller plus loin que l'étude a été reportée. Je redis que cela a été fait avec les services de l'État et qu'entre deux, s'agissant des zones d'activités économiques, on est d'ailleurs en train de réfléchir dans le cadre de Territoire Industrie 2 sur l'avantage que cela pourrait être d'avoir des stations d'épuration dans nos zones d'activités puisque la ressource en eau pourrait faire l'objet d'un traitement particulier avec un cycle fermé et des stations d'épuration partagées, l'idée étant de pouvoir mutualiser l'eau sur plusieurs cycles de production notamment dans le cadre de la réindustrialisation et de l'économie circulaire. Je reste à disposition s'il y a besoin de plus de renseignements et merci aux services parce que c'est vrai que cela datait un peu, je n'avais plus tout cela en tête. C'est d'ailleurs, je l'ai dit humblement, suivi par nos collègues et Raymond en tête. Sur le reste, j'ai entendu, ce n'est pas un débat et cela ne vaut par vérité, mais merci pour ces échanges et ces propos. Je vais essayer d'y répondre humblement. Il n'y a pas que moi qui décide cela évidemment, cela s'adresse à moi, mais je fais la synthèse des débats. Les débats aujourd'hui portent sur quoi ? Ils portent sur un projet de territoire qui a été acté. Ce projet de territoire, il faut le traduire maintenant en actions concrètes et on doit le traduire aussi au regard des nouvelles réglementations, notamment on parle des ressources naturelles, mais on parle du foncier et on doit le traduire dans des documents réglementaires opposables. On n'en est pas à ce stade pour l'instant, mais à partir du DOO, comme l'a rappelé Monsieur Gluszak, on aura le début des réglementations, donc je vous invite effectivement à participer à ces réunions. À l'intérieur se pose la question des énergies. Grosso modo, on va dire que l'exercice aussi, c'est la projection. On est où dans dix ans ? On a même parlé tout à l'heure de 2050, mais le projet de territoire, c'est à dix ans. La démographie par exemple, est-ce qu'on aura plus d'habitants ou moins d'habitants ? Vous l'avez vu la semaine dernière, je crois, il y avait une très belle infographie dans la presse qui montrait l'évolution par commune du nombre d'habitants, mais surtout vous regardez le vieillissement, donc ils disaient qu'à dix ans ou je ne sais plus quel horizon, nous aurions un tassement du nombre d'habitants. On aurait pu imaginer une stagnation voire une augmentation, mais un vieillissement également de la population. Ce qui veut donc dire que par exemple en termes de mobilités, en termes d'habitat, cela pose la question des parcours résidentiels, cela pose la question du type de logements, cela pose la question également du devenir de la ruralité. On est en plein dedans en ce moment avec les écoles, moins de naissances, moins d'enfants. Moins d'enfants, moins de classes. Moins de classes, pas d'école. Vous le voyez, tout cela c'est

une réflexion et des pensées sur l'avenir; des perspectives, des prospectives sur l'avenir donc c'est tout cela qu'on a essayé de mettre au sein d'un document. On prend un pari sur l'avenir, oui, mais on choisit surtout d'être acteur de cet avenir et pas simplement de le subir. Donc, permettre l'avenir et pas simplement le promettre, bien évidemment. Sur des questions plus prosaïques telles que l'énergie, on s'appuie là aussi sur des documents un peu anciens. Notamment le PCAET voté, je crois, début 2020 dans l'euphorie générale avant les élections. On s'est un peu enflammés, je crois, parce que dans ce PCAET, ce n'est pas décarbonation qui me gêne évidemment, et avec Ludovic combien de fois on en a parlé. D'ailleurs au cours de la révision du Scot, on va devoir réviser ce PCAET. Quand on nous dit qu'on va baisser de 39 % la consommation d'énergie, je n'en suis pas sûr en réalité parce que si on veut réarmer industriellement notre territoire, il nous faut de l'énergie. Le vrai sujet, c'est plutôt effectivement de faire preuve de sobriété, mais aussi d'avoir de l'énergie verte. Quel type d'énergie on va proposer ? Et là je rebondis sur la remarque de Monsieur Gluzak. On n'a pas fait d'hypothèses précises, on a parlé d'un mix énergétique et on n'a pas renoncé à l'éolien, on n'a pas vraiment encore eu le débat. Je me souviens d'une conférence des maires un peu plus agitée sur le sujet, mais je rappelle qu'on a lancé, et cela a été acté par tout le monde à l'unanimité, une étude paysagère qui notamment doit faire écho à ce type de production d'énergie. Depuis, on a eu aussi la loi sur les zones d'accélération en matière de production d'énergie renouvelable et donc un certain nombre d'entre vous ont déjà délibéré. On doit redélibérer, pour peut-être rapidement mettre un focus sur les zones dites acceptables de mise en œuvre de solutions de production d'énergie verte et effectivement, par définition, le photovoltaïque est le plus simple en matière d'acceptabilité, plus simple de mettre des panneaux que de mettre une éolienne. C'était un peu le principe de la loi, comment identifier des zones où pourrait venir s'investir du privé voire du public, je pense à nos bâtiments, nos stations d'épuration, on en parlait tout à l'heure, et surtout probablement que l'État pourrait imaginer dans le temps des incitations notamment réglementaires, mais aussi financières sur ces zones pour aller plus vite en matière de déploiement de ces solutions d'énergie verte. Vous comprenez donc bien que tout cela, c'est un état d'esprit, c'est systémique et que sujet après sujet, on peut égrener pour écrire ce que sera ou pourrait être le territoire de demain. Bien sûr, en pensant à nous et à nos enfants. Et en matière de pragmatisme, sur les polarités, on n'a fait que reprendre ce qu'il y a dans le projet de territoire. Il y a eu longtemps des débats dans cette intercommunalité pour savoir s'il y avait une ville-centre et laquelle ? Béthune ? Non. Bruay ? Non. Béthune et Bruay ? Pourquoi pas ? Mais la vérité de tout cela, et on l'a dit dès le départ, c'est qu'il n'y a peut-être pas de ville-centre en réalité. Il y a une capitale administrative, Béthune, chef-lieu d'arrondissement, d'accord, mais après il y a surtout des bassins de vie qu'on a identifiés. Il suffit de regarder comment les gens vivent, là où ils dorment, là où ils consomment, là où ils travaillent et on a vite les réponses. Tout cela a été fait au regard, et j'en profite pour remercier l'agence d'urbanisme qui a travaillé et qui travaille à nos côtés, d'observations assez simples et assez basiques. Il n'y a donc pas Béthune en gros et le reste autour, c'est simplement pour signaler la capitale administrative, mais c'est tout. Il n'y a pas d'effet de taille, j'ai envie de dire. Je rappelle d'ailleurs que le principe qu'on a émis dès le départ, c'est que sur les grandes décisions d'ailleurs, c'est une commune/une voix. Il n'y a pas ici d'effet petite ou grande taille. Tout le monde est respecté et on s'est dès le départ appuyés sur les communes qui sont les lieux légitimes de la démocratie. Rappelez-vous quand on a parlé de principe de subsidiarité, d'associativité, de commutativité, c'est bien la commune sur laquelle on s'appuie et j'ai entendu le message de Laetitia Mariini tout à l'heure qui nous disait : venez vous amuser à Lorgies, mais Lorgies comme tout le monde a besoin des autres et oui, la solidarité on l'a toujours dit, la coopération, c'est la clé de tout et il est hors de question pour nous de nous replier d'une quelconque manière.

Pour répondre ensuite à Stéphane Saint-André, je ne sais pas s'il s'adresse au maire de Béthune déguisé en Président ou autre ou à la collectivité au sens large, il a dit que malheureusement, il n'avait pas été entendu. Je ne sais pas ce que je devais entendre aujourd'hui. Un plaidoyer peut-être pour d'autres et surtout j'ai cru comprendre un discours politique en réalité. C'est beaucoup plus simple que cela aujourd'hui. On est très pragmatiques. Notre sujet, c'est de faire de la politique, mais dans le sens de l'action publique. Où sont les habitants ? Où sont les acteurs ? Qu'est-ce qu'on fait pour eux ? Ce n'est que cela, la réponse. Ensuite se pose la question de comment on fait tout cela. C'est la question financière, je laisserai Hervé présenter la copie pour le budget 2024, puis vous présenter les perspectives parce qu'on a fait l'effort de toujours avoir cette perspective, cette visibilité à 2032, se donner de l'élan pour étaler aussi nos investissements. Vous savez qu'on ne peut pas tout faire d'un seul coup, avec des enjeux, je le rappelle, importants aussi sur le plan fiscal. Si nous avons le courage de mettre en place une taxe Gemapi,

et on sait à quoi elle sert aujourd'hui, on a eu aussi le courage de dire qu'on ne toucherait pas à nos taux sur cette même durée, il y a bien sûr les effets base et qu'on ne toucherait pas à la TEOM. La TEOM, c'est zéro. Mon point de vue, c'est que c'est un impôt déguisé injuste parce que cela tombe sur les feuilles d'imposition sur le foncier. Conclusion : vous êtes propriétaire, vous payez, mais si vous êtes propriétaire bailleur, c'est votre locataire qui paye, quels que soient ses niveaux de revenus. Vous voyez un peu les dégâts parfois de ce genre de mesures. On a eu ce débat ici, certains sont pour. On a acté le principe qu'on n'actionnerait pas. C'est, je crois, maintenant 107 € par an et par habitant. 107 € par an et par habitant, on a demandé en contrepartie aux habitants de baisser la production de déchets, le volume et nous-mêmes, de mieux trier, on a même fait des partenariats avec Dunkerque pour que cela nous coûte moins cher que de construire une nouvelle usine de tri notamment dans le cadre de la loi sur les extensions de consignes de tri. Tout cela pour vous dire que les coopérations, on en a besoin. On a besoin sur les moyens d'avoir de la visibilité et sur les coopérations, cela demeure entre nous déjà, la solidarité sur le territoire. Je pense que c'est la base. Ensuite, la coopération avec les autres, elle peut se faire sans forcément se faire dans un carcan administratif compliqué. S'il faut nous convaincre ce soir que nous avons des voisins au sud, on en est bien conscient, on est même très heureux. S'il faut nous convaincre que nous avons des voisins au nord, les communes comme Blessy qui a été présentée tout à l'heure le savent très bien et d'ailleurs j'ai cru comprendre que Jean-Marc travaillait avec Aire-sur-la-Lys, donc vous le voyez, il n'y a pas de frontière administrative quand on parle de bassins de vie et c'est super. S'il faut nous convaincre que nous avons à l'est des voisins, qui s'appellent notamment la MEL, il n'y a pas de sujet, on le sait. Tous les jours, on nous informe du besoin de transport et des nécessaires solutions de désenclavement. Et puis je vous rappelle quand même qu'on a aussi des voisins à l'ouest. On en parle beaucoup moins, bizarrement. Peut-être parce que cette partie est un peu plus fragile, plus déserte, peut-être moins soulevée, mais je vous rappelle que nous avons aussi des collègues qui souffrent d'un manque de regard, de densité, que le saint-polois se regarde également, donc sur tous ces sujets, on a toujours dit bien évidemment qu'il faudrait qu'on regarde au-delà de nos frontières et que d'ailleurs sur la règle de la proximité des services, on s'était même dit que sur certains équipements, si un équipement venait se mettre juste à côté de notre intercommunalité, c'est-à-dire si demain un bassin de 50 mètres vient se mettre aux portes à l'est par exemple, peut-être qu'on n'a plus besoin de faire un équipement nautique en plus chez nous ou en tout cas peut-être pas de la même dimension qu'on avait imaginée. C'est cela l'enjeu pour nous, c'est de regarder comment on peut faire ces coopérations. Ces coopérations existent sur plein d'autres domaines, sur Territoire Industrie, on vient de répondre à un dossier avec Flandre Lys. J'ai regretté, j'aurais aimé qu'on puisse répondre avec notamment nos voisins du PMA, on aurait peut-être même pu avoir un dossier au sein du PMA. Cela n'a pas été le cas, et pourtant je rappelle qu'Alain Wacheux que je remercie, au moment de l'annonce des lauréats de Territoire Industrie 1, avec la Communauté d'Agglomération, la CALL s'est battue pour dire : et nous ? Alain Wacheux a dit OK, pas de problème, on va faire en sorte que vous puissiez être embarqués dans l'aventure, on fera deux dossiers et pas un seul dossier parce que l'idée, c'est de faire un seul dossier, donc il y a eu Territoire Industrie, on a toujours joué la carte de la solidarité. Sur un certain nombre d'outils, on a joué la solidarité. Ce n'est pas nous qui avons mis dehors la CCAC sur l'Agence d'urbanisme, nous avons souhaité aller plus loin en matière d'observation dynamique. Il y a eu le choix de la CCAC de sortir, de nous laisser les factures, c'est tout. On l'a assumé avec regret, mais c'est aussi leur liberté de voir les coopérations différemment. Tout cela pour vous dire que si le PMA a existé à une époque, c'est parce que surtout, il y avait un projet d'une création d'une superstructure, d'une communauté urbaine de 150 communes à terme. Forcément vu le nombre que nous sommes aujourd'hui, avec donc plus de compétences, plus de prérogatives, plus de budget. Il me semble que nous avons traité ce sujet ici. Personne n'a levé la main pour dire : super, on fait une communauté urbaine. À partir de là, se pose la question des coopérations avec nos collègues : a-t-on besoin d'un PMA pour coopérer ? La réponse est non. Aujourd'hui, nous avons des politiques communes et stratégiques coordonnées sur le développement économique, on n'a pas créé d'agence de développement économique et on travaille bien ensemble et cela ne passe pas forcément par le PMA. Il y a une plateforme de mise en relation qui fonctionne bien. D'ailleurs, les réunions les plus prolifiques sont celles auxquelles participe le département, souvent c'est Emmanuelle, moi et les deux présidents des deux autres agglos. On échange en toute transparence sur les sujets et on avance bien, donc on dit oui, la coopération, mais est-ce qu'on a besoin d'un outil comme le PMA ? Qui a peut-être un budget effectivement qui y est consacré, qui doit se saisir ou s'autosaisir de sujets, qui est une structure qui demande des commissions, qui demande des comités syndicaux, qui demande des bureaux, qui demande du

temps tout simplement. On a nos SIVOM, nos agglos, nos villes, PMA ? À un moment donné, vous comprenez que nous soyons aussi dans une forme de rationalisation du temps occupé et une rationalisation dans l'efficacité des mesures que nous devons engager. Si le sujet d'intervention, c'était juste : il ne faut pas quitter le PMA, etc., je ne comprends pas trop. Là, on confond objectif et moyen. L'objectif, c'est de mettre en œuvre notre projet de territoire, d'assurer le même service à chacun des habitants de ce territoire, c'est ce qu'on a dit, quel que soit son lieu de résidence, quel que soit son niveau de revenu, au même prix, d'harmoniser nos politiques publiques et effectivement de faire rayonner ce territoire sur les grands enjeux de transformations énergétiques, climatiques et économiques. Je rajouterai sociales. C'est l'Agglo 100 % durable. Pour le reste, Hervé vous présentera les éléments financiers, on pourra compléter le propos et je vous propose aujourd'hui de prendre acte des commentaires qui ont pu être faits. Je terminerai en disant qu'ici, on ne prend pas de leçon de politique ou de géostratégie politique, je pense qu'il y en a assez qui en font dans ce monde. On ne cherche aucun conflit avec personne, au contraire. Plusieurs fois, on a même ouvert la porte du dialogue, cela ne m'a valu aucune réponse si ce n'est un courrier que j'ai partagé avec l'exécutif en tant que tel. Et pour répondre précisément à Stéphane Saint-André sur la mobilité, il nous a demandé de créer une commission ad hoc, pourquoi pas, un règlement intérieur peut le prévoir, mais simplement j'aimerais vous rappeler qu'il existe déjà des commissions. Celle où on traite des transports s'appelle commission « aménagement, transport et urbanisme ». Il faudrait peut-être venir à ces commissions. Parce que les lieux sont là pour discuter, donc créer une énième commission, sur des commissions qui existent où on peut bavarder intelligemment de ces sujets...

Stéphane SAINT-ANDRÉ

Je ne suis pas invité.

Olivier GACQUERRE

Tout le monde est invité aux commissions. Vous faites partie d'un groupe, il est invité aussi. Les groupes font partie aussi du règlement intérieur. Si vous voulez qu'on modifie le règlement intérieur et les commissions, je n'ai aucun problème et je le dis publiquement. Tout le monde peut venir aux commissions. Je n'ai pas de problème avec cela. Au contraire. Plus il y a de monde, mieux c'est. D'ailleurs, je rappelle ce qu'on a annoncé aux vœux, qu'on ferait un grand forum des élus locaux. Je vous rappelle qu'on est 1 800 élus locaux et qu'au mois de septembre ou octobre, on réunira sur les quatre secteurs de l'agglomération celles et ceux qui veulent venir pour justement qu'on puisse avoir en toute transparence ces débats et ces échanges. Maurice, gardien du dogme, me rappelle que tous les élus sont invités dans le pacte de gouvernance pour les commissions. En tout cas, il faut vérifier puisque chaque fois j'ai le droit à « on n'a pas reçu d'invitation », mais c'est peut-être vrai. Je ne dirais pas le contraire donc on vérifiera les envois. Voilà ce que je pouvais vous dire, donc restons concentrés sur l'essentiel c'est-à-dire nos habitants, nos communes et je pense que la polémique, il y en a assez à la télévision, laissons ces polémiques à l'extérieur. Monsieur Saint-André veut reprendre la parole.

Stéphane SAINT-ANDRÉ

Cela devient un peu pénible. Si à chaque fois que je m'exprime, on balaie cela d'un revers de la main en disant que ce n'était que politique, que c'est parce que nous étions adversaires à la mairie de Béthune, cela n'a aucun sens. Ce que je viens de dire, je l'ai dit avec mes tripes, c'est ce que vraiment je pense et c'est ce que vraiment je ressens et c'est ce que vraiment j'avais envie de vous dire. Ce n'est pas une polémique. C'est constructif. Ce n'est pas une polémique, je suis désolé. Je refuse qu'à chaque fois, ce soit balayé d'un revers de la main comme si chaque fois que je m'exprime, c'était pour contrer le maire de Béthune. Eh bien non, ce n'est pas le cas. Je me suis adressé à l'ensemble de l'assemblée.

Olivier GACQUERRE

Merci de cette précision. J'ai répondu avec sincérité, raison, je l'espère, et conviction, mais je ne rentrerai pas dans des sujets qui pour moi sont des sujets polémiques. Parce qu'on peut débattre de la vision du

territoire, c'est une chose, mais confondre les outils et la finalité, c'en est une autre et je rappelle qu'avant de parler de la vision du territoire, il faudrait déjà s'occuper de ce territoire. C'est ce qu'on essaye de faire humblement donc je propose qu'on passe à la suite de nos débats pour rentrer dans le vif du sujet sur 2024. Est-ce qu'on peut acter le principe de la discussion ? Oui ? Je vous remercie. Je vous propose de céder la parole à Hervé Deroubaix pour la question 2.

Décision du Conseil : adopté

FINANCES, CONTROLE DE GESTION ET COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé

2) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

« L'article L. 5211-36 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président présente au Conseil communautaire, un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique. Son contenu a été précisé par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Il a pour vocation de présenter au Conseil communautaire :

1 Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la communauté et les communes.

2 La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programmes.

3 Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport comporte également, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1°) A la structure des effectifs ;

2°) Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3°) A la durée effective du travail dans la collectivité.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune. Ce rapport peut s'appuyer sur les

informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le rapport est transmis par l'établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération, dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Par ailleurs, en application de l'article 17 de la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration générale et Territoriale » du 12 février 2024, il est proposé à l'Assemblée de prendre acte de la tenue d'un débat portant sur le rapport d'orientations budgétaires tel que ci-annexé. »

Hervé DEROUBAIX

Bonsoir à toutes et tous. Chers collègues, comme chaque année à la même époque, le rapport d'orientations budgétaires nous offre l'occasion de débattre sur les orientations que nous souhaitons proposer au budget primitif qui nous sera présenté dans quelques semaines, le 9 avril prochain. Cette prévision budgétaire s'inscrit dans le prolongement du projet de territoire que nous avons adopté le 6 décembre 2022. C'est dans ce cadre de l'an II du projet de territoire que cette prospective budgétaire porte à la fois sur les engagements des budgets précédents, mais surtout intègre les orientations fortes du projet de territoire et les décisions que nous avons prises ces derniers mois notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement avec un effort conséquent de notre budget principal vers ses budgets annexes. Le socle de cette vision repose sur quatre éléments principaux : une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste, associée à une hausse sensible des taux d'intérêt, une politique d'investissement ambitieuse à l'instar du début du chantier de notre futur centre de valorisation énergétique pour répondre à la fois aux enjeux de notre projet de territoire, mais surtout aux attentes de nos habitants. Une prospective financière robuste déclinée jusqu'en 2032, mais aussi et surtout la volonté de maintenir une stabilité de nos taux de fiscalité y compris de la TEOM conformément à nos engagements pris il y a trois ans afin de faire peser le moins possible les efforts financiers indispensables sur les contribuables et les usagers de notre territoire et explorer toutes les pistes nous permettant de maintenir cet objectif commun que je ne doute pas un instant, nous partageons tous. Avant de débiter ce diaporama, qui résume les 27 pages du rapport d'orientations budgétaires, je remercie les services financiers en particulier Jean-Charles Laigle, Frédéric Caron et Olivier Ratajczak pour la conception et l'animation de cette présentation.

Donc un projet de territoire en action, 2024 qui repose sur ce projet de territoire avec un cadrage de nos priorités et enjeux et une stratégie financière pluriannuelle. Je vous le rappelle, un plan d'investissement ambitieux, répartir 530 millions d'euros de 2022 à 2032, tout en sachant que nous avons déjà réalisé 88 millions d'investissements depuis deux ans avec donc ces objectifs que nous essayons de maintenir d'équilibre financier, c'est notre cible au cours des prochaines années, donc essayer d'atteindre une épargne brute supérieure à vingt millions chaque année et respecter une capacité de désendettement pour notre budget principal, je le précise, inférieure à sept années. Cette épargne brute, vous la voyez sur ces différents schémas à droite ainsi que notre capacité de désendettement à droite. Vous pouvez constater que pour l'année 2023, normalement nous devrions avoir une épargne brute assez intéressante, nous en reparlerons lors du BP et encore plus lors du compte administratif, nous pourrions avoir pour les prochaines années une épargne brute qui flirte avec les 20 millions d'euros. Je vous le rappelle, cette

épargne brute, c'est la différence entre les recettes et les dépenses et elle sert à couvrir à la fois nos dotations aux amortissements, mais surtout de procéder au remboursement de nos emprunts. Côté droit, notre épargne, notre capacité de désendettement. Vous voyez en vert l'impact du CVE, c'est l'endettement qui va courir sur le CVE. Je vous le rappelle, le CVE, c'est 150 millions d'investissements et pour lequel nous avons opté, décidé de faire une subvention d'investissement à hauteur de 50 millions d'euros avec environ 10 millions pour 2024 et 40 millions pour les prochaines années, donc au total, 50 millions de subventions. Vous avez cette courbe de capacité de désendettement en gras avec le CVE et en pointillés, hors CVE. Donc une trajectoire qui était jusqu'à présent maîtrisée. Pour autant, nous avons pris des décisions le 13 décembre dernier pour les budgets annexes eau et assainissement, donc nous avons décidé ensemble pour les prochaines années d'abonder à hauteur de 6 millions d'euros les budgets eau et assainissement. Sur ces 6 millions d'euros, il y en a trois où l'effort va être fait par les usagers et 3 millions par le budget principal. Je rappelle, 2 millions pour le budget d'assainissement et 1 million durant trois ans pour le budget eau potable. Donc 3 millions d'euros par an qui vont sortir du budget principal pour ces budgets annexes. Il y aura donc une nécessaire adaptation de la stratégie financière, en plus au regard de l'inflation que nous subissons, et également du renchérissement du coût des emprunts, vous le savez, les taux ont fortement augmenté l'année dernière. Avec la trajectoire budgétaire qui est modifiée, avec donc cette modification du cycle de l'eau, vous constatez qu'effectivement l'épargne brute va descendre d'environ 2 millions d'euros. Cette diminution d'épargne brute va obligatoirement de facto impacter notre capacité de désendettement qui va monter progressivement jusqu'aux années 2028/2030 à hauteur de quasiment 12 années de capacité de désendettement, ce qui est un peu élevé. Pour autant, nous avons exploré de potentielles pistes de recettes. La première effectivement, elle a été signalée et mise dans la presse. Chaque année, vous le savez, nous votons une dotation de solidarité intercommunautaire. DSC ou DSI si on parle d'une intercommunalité donc chaque année effectivement depuis de nombreuses années, nous reversons environ 9,2 millions d'euros à nos amis de la Communauté d'agglomération Lens Liévin. La délibération 14 aujourd'hui va donc vous proposer l'hypothèse de rendre caduque cette convention. Évidemment, si nous ne donnons plus cette somme, ce qui est une hypothèse, évidemment, vous le voyez en hachuré ici en zone rouge, évidemment notre épargne brute va être renforcée de 9 millions d'euros chaque année. Avec ces 9 millions d'euros, nous pourrions faire de nombreuses choses et évidemment, notre capacité de désendettement s'en trouverait tout à fait amoindrie et effectivement nous aurions des capacités financières bien plus importantes. Voilà la possibilité qui s'ouvre à nous. Si on zoome plutôt pour 2024, les prévisions budgétaires pour 2024 ce sont des recettes qui augmenteraient de 1,4 % à hauteur de 2,9 millions d'euros et en face évidemment des dépenses qui exceptionnellement baisseraient principalement en raison de cette diminution des versements puisqu'effectivement, on donnerait 9 millions d'euros en moins. On aurait donc un budget un peu plus excédentaire avec des dépenses en diminution de 0,6 %. Concernant les prévisions de recettes, ce sont des prévisions classiques, prudentes, à hauteur d'une augmentation de 1,4 % soit un petit 3 millions d'euros, qui passeraient donc de 203 à 206 millions d'euros côté recettes. L'origine de ces recettes évidemment comme on l'a dit, maintien du taux de la TEOM à zéro, maintien des taux de fiscalité notamment du foncier bâti identiques au taux à 4,5 %. On envisage également en haut à droite le soutien aux valorisations Citeo identique, une dynamique de la CVAE à hauteur de plus 300 000 €. Tout en bas à droite, le FPIC qui devrait encore un peu baisser cette année. L'évaluation est aux alentours de 3 %, une petite baisse du FPIC. Toujours une dynamique maintenue de la CFE à hauteur de plus 250 000 € à un peu plus de 20 millions d'euros. Tout en bas à gauche, une hausse de la revalorisation des bases foncières de 3,9 % que nous aurons comme nous dans les communes. Pour la dynamique de la TVA, nous faisons preuve de prudence et nous n'annonçons que 3 % puisque vous le savez, maintenant la taxe d'habitation repose sur une quote-part de TVA pour laquelle le projet de loi de finances pour l'instant pressent plutôt un peu plus de 4 %. Comme l'an dernier, on nous avait annoncé en février lors du 1259, + 6 % et finalement on nous avait repris l'argent comme probablement vous dans certaines communes en fin d'année, donc nous sommes prudents, nous n'annonçons donc qu'une hausse de 3 % au vu de l'assombrissement des perspectives économiques pour l'année 2024. Voilà donc principalement les sources de recettes.

Concernant les principales prévisions des dépenses, exceptionnellement, pour cette année, une diminution des dépenses de 1,2 million soit une diminution de 0,65 %. Tout d'abord les dépenses de personnel, donc oui, une hausse de 3,1 % des dépenses de personnel qui reposent sur plusieurs choses. Premièrement le GVT, 1,5 %, soit environ 800 000 € pour le GVT classique que nous subissons tous dans nos établissements.

Environ 450 000 € pour les cinq points d'indices qui ont été pris au 1^{er} janvier et environ à peu près la même chose 450 pour les 1,5 % d'augmentation que l'on a subis l'année dernière à partir de six mois, donc nous allons l'avoir en année pleine. Nous aurons également 15 contrats aidés qui ont été recrutés et quelques autres recrutements pour monter en compétence au niveau du personnel. Concernant les charges à caractère général, une augmentation de 3,3 millions d'euros. Il y a déjà 1,2 million d'euros uniquement pour le gaz et 700 000 € pour des avenants de DSP pour le CVE. On parle encore de l'ancien CVE, vous le savez, on a voté des augmentations pour maintenir à flot l'ancien équipement et également 400 000 € d'augmentation de DSP pour l'eau pluviale notamment. Et également on a évalué à 2 % d'inflation pour ces charges à caractère général, donc au total 800 000 €. Concernant les reversements de fiscalité, évidemment une diminution évaluée à 8,7 millions d'euros. Ce n'est pas tout à fait neuf puisque l'on va encore avoir l'impact du transfert de compétences du parc de Loisinord de Noeux-les-Mines à hauteur d'environ 500 000 € puisqu'il nous restait cinq mois budgétaires. L'année dernière nous avons fait le transfert au 1^{er} juin, et également quelques milliers d'euros pour l'équithérapie de Saint-Venant. Concernant les autres charges de gestion courante, + 2 millions d'euros qui correspondent notamment aux 2 millions d'euros que nous allons mettre en supplément pour le budget d'assainissement. Concernant maintenant le personnel, une légère augmentation, on revient grosso modo au même nombre de personnel qu'en 2020, mais vous constaterez que la principale différence, c'est qu'il y a moins de catégories C et plus de catégories A, donc une montée en compétence du personnel. Quelques recrutements également avec l'eau potable, recrutements pour alimenter les centres de santé, il y a également un peu plus d'ingénierie. Il y a évidemment les recrutements liés à la Gemapi, donc quelques recrutements évidemment. Il y a également une titularisation de 20 membres du personnel qui étaient en CDD et je l'ai dit tout à l'heure, recrutement de 15 contrats aidés. D'où cette augmentation relative du personnel, mais on revient à l'étiage que l'on avait en 2020. Mais principalement, une montée en compétence avec plus de catégories A et un peu moins de catégories C. Un tableau assez conséquent, simplement retenez dans ce tableau les 455 millions d'euros pour le budget principal, mais au sein duquel vous le voyez, notamment la quatrième colonne, c'est l'effort du budget principal qui va au petit cycle de l'eau. Tout en bas vous avez l'eau potable et l'assainissement avec 2024/2032 à hauteur de 97 500 ou 112,2. Si vous rajoutez les 7,5 déjà réalisés en 2023, vous retrouvez les 105 millions d'euros d'investissement pour l'eau potable ou les 120 millions d'investissements pour l'assainissement qui sont prévus au cours des dix prochaines années. Tout ceci concourt à un volume d'investissement, vous le constatez entre 2024 et 2032 à hauteur de 665 millions d'euros tous budgets confondus, en tout cas budget principal et les budgets eau potable et assainissement.

Concernant l'endettement, vous constaterez une légère diminution de l'endettement. En fait nous avons réussi cette année à ne souscrire aucun taux donc on a réussi à ne pas réaliser d'emprunt notamment en raison vous le savez tous de l'augmentation des taux. On va donc se rattraper pour 2024. Nous avons simplement tiré un emprunt que nous avons souscrit en 2022 à hauteur de 2,65 % pour 9 millions d'euros pour le budget principal, mais nous l'avons souscrit en 2022 donc en 2023, au moment du pic des taux, nous n'avons souscrit aucun emprunt dans aucun budget. Évidemment, nous allons souscrire assez rapidement notamment pour le budget assainissement à hauteur de 8 millions d'euros. Eau potable, 4 millions d'euros et pour le budget principal rapidement 5 millions d'euros et évidemment 10 millions d'euros pour notre CVE donc une légère diminution provisoire de notre endettement global. Le projet de territoire évidemment, donc de l'argent par rapport aux quatre priorités, donc renforcer la priorité n° 1, je ne vais pas vous les relire, vous commencez à les connaître. 4,2 millions d'euros, c'est principalement les fonds de concours, on va le développer juste après. Pour la priorité n° 2, 45,9 millions d'euros. Priorité n° 3, 17,2 millions d'euros et priorité n° 4, 2,5 millions d'euros. Je le disais, les fonds de concours : 4,2 millions d'euros avec une réflexion sur un abondement possible au vu de ce qui se passera au cours des prochains mois et de prochaines années avec la possibilité de répartir cette nouvelle enveloppe dans des fonds de concours nouveaux. La mise en service de l'Agglo mobile, donc le « aller vers », plus de proximité et la mise en œuvre à partir de cette année d'une gestion des relations des usagers qui va être gérée par Marie-Claude. Concernant les enjeux majeurs pour la priorité n° 2, petit cycle de l'eau avec les deux fois 7,5 millions d'euros, plus ce que nous avons abondé du budget principal donc 19 millions d'euros. La lutte contre les inondations, évidemment le PAPI principalement. Vous le voyez, pour 2024, nous allons dépenser rien qu'en investissements, je le précise, 11,3 millions d'euros pour la Gemapi. Vous le voyez, on est bien au-delà des 10 millions de la Gemapi que nous prélevons chaque année. Évidemment, c'est la grosse année et probablement que les années prochaines, on baissera un peu pour la Gemapi, mais pour

l'année 2024 on est bien au-delà de ce que l'on prélève auprès de nos habitants. Priorité toujours n° 2, la politique déchets : 14 millions d'euros. Il y a déjà 10 millions d'euros pour la subvention pour le CVE qui va être réalisé cette année, donc 10 millions cette année. Pierre-Emmanuel va en parler juste après, je pense. Il y a également les déchetteries, prévisions budgétaires pour les déchetteries de Cuinchy et de Richebourg et il y a aussi une réflexion qui est menée donc un groupe de travail sur la mise en place progressive pour le recyclage, pour le ramassage des biodéchets. L'éclairage public des zones communautaires, donc des efforts là-dessus. Pour la biodiversité et la protection de la nature également, et le déploiement des panneaux photovoltaïques, 1 million d'euros au niveau de l'antenne de Lillers et au niveau des ombrières sur la piscine de Béthune. Concernant la priorité n° 3, la politique mobilités avec 3,7 millions d'euros. Il s'agit principalement des parkings relais à Lillers et à Isbergues, il y a aussi le schéma cycliste, l'Eurovélo5, les aménagements de voies d'eau, la politique de l'habitat en collaboration avec l'Anah, c'est la mise aux normes des habitations notamment d'un point de vue énergétique. Concernant la politique sportive, principalement les piscines, ce sera pour cette année la réfection de la piscine d'Hersin et la maîtrise d'ouvrage concernant les piscines de Barlin et d'Auchel, me semble-t-il, et également quelques subsides pour la piscine de Bruay. Toujours la priorité n° 3, donc la politique culturelle avec cette année l'hommage à Kijno. La politique santé avec l'ouverture tout au long de l'année du centre principal intercommunal de santé et de ses annexes, le transport d'utilité sociale et la politique handicap, mise en œuvre de la charte qui va rayonner dans l'ensemble des compétences. Priorité n° 4, la politique économique, 2,5 millions. C'est les aides aux créations des entreprises au niveau de l'activité économique, donc économie sociale et solidaire, des fondations territoriales, l'attractivité économique avec le Grand Béthune, développement de la zone industrielle de Ruitz par exemple, l'Office de tourisme dont on a parlé tout à l'heure en Bureau avec donc une subvention à hauteur de 900 000 € et donc développement de l'écologie industrielle à titre d'exemple, l'usine Aperam avec la réutilisation de l'eau ou le réseau de chaleur à Isbergues. Donc que retenir de ce ROB 2024 ? Tout d'abord la dynamique du projet de territoire qui bien engagée, un projet en action pour une Agglo 100 % durable, une politique d'investissement ambitieuse de l'ordre de 80 millions d'euros, des dépenses de fonctionnement contenues au regard de l'inflation, une stabilité évidemment des taux de fiscalité, une TEOM maintenue à zéro et une visibilité financière à 10 ans ou en tout cas au moins à neuf ans. Voilà Monsieur le Président.

Olivier GACQUERRE

Merci, Hervé pour ces présentations. Je ne sais pas s'il y a des demandes de prise de parole ? Non ? Daniel Dewalle et Monsieur Gluszak.

Daniel DEWALLE

Oui, sur plusieurs points. Le premier, c'est la Gemapi. Le Président y a fait allusion tout à l'heure. Personnellement, il y a deux ans quand on a voté, j'avais voté contre. Ce n'est pas contre l'idée de cette taxe qu'on a mise en place, c'est parce qu'à la même période, l'État en a profité pour baisser la dotation de l'Agence de l'eau. On sait tout ce qui s'est passé cet hiver, à la mi-novembre et début janvier, moins dans notre agglomération, plus dans l'Audomarois, mais je vois où j'ai toute ma famille, ce qu'ils ont subi. Quand en 2018 l'État a transféré un certain nombre de responsabilités aux intercommunalités, l'État n'a pas accompagné les financements, ce qui fait que toute la région de Saint-Omer en particulier, l'État a déclassé des centaines de kilomètres de canaux qui bien sûr n'ont plus été entretenus et depuis, tous les repas de famille qu'on fait à Saint-Omer, chaque fois, depuis cinq ou six ans, que ce soit des maraîchers ou des paysans dans la famille ou des élus, de l'Audomarois alertent depuis cinq ou six ans sur le non-entretien des canaux, donc l'eau qui s'écoule moins, moins vite vers la mer et on a vu le résultat. Cela nous impacte indirectement parce que lorsqu'on a des pluies importantes sur nos collines d'Artois avec la Brette, la Blanche, ce qui s'écoule vers la Lawe et la Lys, et quelquefois, c'est le bassin de la Lys qui paye les pots cassés, l'État utilise le bassin Audomarois, le bassin de l'Aa pour un écoulement d'une partie de nos surplus d'eau. Cette année, cela n'a pas été possible puisque tout ce bassin de l'Aa était déjà en situation de catastrophe. Et indirectement, nous sommes concernés. On a vu le Président de la République venir dans ma famille dans l'Audomarois, ils connaissent bien le Président maintenant, l'ancienne Première ministre, le nouveau Premier ministre deux fois, le ministre de l'Intérieur, mes frères adorent. Ils ont de belles visites.

Quand on regarde le budget de l'État sur la prévention des risques inondation de cette année, vous le voyez en 2023, le budget de l'État était de 250 millions d'euros pour la prévention des risques inondation. En 2024, c'est 220 millions. Donc l'État a retiré 30 millions cette année de catastrophe au budget de prévention des risques inondation. De qui se moque-t-il donc, notre État ? Donc indirectement, on est impactés et bien sûr, un jour on sera obligés d'augmenter la Gemapi pour pouvoir aller plus loin dans la prévention des risques parce qu'on le sait, les habitants de la région de Saint-Omer sont victimes actuellement. Quand on n'a pas mis un euro dans la prévention, on en met dix dans la réparation des dégâts. Un élu de l'Audomarois disait : on n'a pas mis un million d'euros dans la prévention, aujourd'hui on met un milliard dans les dégâts à payer. Je crois qu'en France on en est à 700 millions donc quand on aura fait le bilan total, cela représentera le milliard. Les 10 % que l'État a retirés de la prévention, cela aurait permis d'éviter un certain nombre de dégâts, donc le premier point, c'est sur la Gemapi. Le deuxième, indirectement, mais il y a tout un débat indirect, des allusions sur la gratuité des transports. Vous savez que Hénin-Carvin, Lens-Liévin envisagent d'y aller. Notre intercommunalité est plus réticente. Il y a deux ans, j'avais dit que Artois Comm., la CALL et la CAC auraient dû le faire il y a trois ans quand on est passés au nouveau système du schéma des transports dans notre secteur parce que la billetterie électronique qu'on a mise en place à elle seule a coûté plus d'une année de gratuité des transports donc on aurait eu intérêt à le faire. On ne l'a pas fait, aujourd'hui Hénin-Carvin, Lens-Liévin avancent de ce côté. Nous sommes plus réticents. Des réticences que je comprends, nous ne sommes pas le même type d'intercommunalité que Lens-Liévin. Sur nos cent communes, les villes sont minoritaires. Nous avons une majorité de villages, mais c'est vrai qu'honnêtement, les petits villages éloignés de la périphérie voient moins l'intérêt de développer la gratuité des transports parce que l'axe de notre intercommunalité, c'est Béthune-Bruay, mais si vous allez le samedi après-midi au cœur de cette intercommunalité à la porte Nord, vous verrez la panique des embouteillages tous les samedis après-midi. On se dit qu'on ferait peut-être bien d'aller vers la gratuité parce que même si la gratuité a un coût indirect, on sait que partout, les intercommunalités qui depuis des années ont eu le courage de le faire, les gens utilisent moins leur voiture. Le développement du transport en commun s'est accentué et indirectement, c'est travailler aussi contre le réchauffement climatique et contre l'aggravation des phénomènes d'inondations qu'on aura de plus en plus à l'avenir. Si on doit mettre de l'argent pour la gratuité de nos transports, on en mettra peut-être moins pour devoir traiter les inondations, conséquences du réchauffement climatique. Tout peut parfois être lié. J'avais un troisième point à évoquer rapidement, cela viendra tout à l'heure à la question 14. Effectivement, si on récupère les 9 millions qui ont été évoqués, il faut savoir que quelques-unes de nos communes seront quand même victimes du retrait de ces 9 millions. Est-ce qu'on envisage, est-ce qu'il y a une réflexion pour dédommager ces communes qui seront victimes de la perte de ces dotations ? Une dernière question, au mois de novembre, nous avons été reçus sur les problèmes d'aires d'accueil, l'aire de grand passage pour les gens du voyage par le préfet et le sous-préfet responsable du schéma départemental d'aménagement. Nous avons une part de notre budget qui est bloqué par l'État pour ce projet d'une aire de grand passage et apparemment, on n'en entend plus parler. Le dossier semble enterré, mais on ferait peut-être bien de le remettre, d'avoir une réflexion dessus parce que si ce n'est pas nous qui menons la réflexion sur où il est judicieux ou pas de faire une aire de grand passage, c'est l'État qui nous l'imposera. Ce serait donc peut-être bien qu'un jour on ait cette réflexion. Même si cela ne nous amuse pas, même si aucune de nos communes n'est volontaire, un jour cette aire sera présente et le mieux serait de l'aborder collectivement, d'y faire face pour pouvoir mieux y préparer nos habitants et ne pas aller vers de nouveaux conflits parce qu'on aura eu un manque de réflexion comme sur le dossier précédent.

Franck GLUSZAK

La présentation fait état d'une baisse du coefficient d'intégration fiscal 41,27 en 2023 et 40,81 en 2024, je voudrais simplement savoir pourquoi une telle baisse. Second élément, c'est plutôt un vœu, qu'en est-il du bilan quinquennal d'évolution des attributions de compensation ? La collectivité a cette obligation de nous le soumettre. Effectivement, je rejoins mon camarade Daniel Dewalle en ce qui concerne l'impact financier pour les communes concernées en ce qui concerne la disparition de cette DSC en direction de la CALL. Quelles mesures d'accompagnement vont être mises en oeuvre ? Est-ce que cela va figurer dans le budget ? En tout cas il s'agit d'une bonne nouvelle si on va vers une sphère d'argent comme cela à hauteur de 9 millions, c'est une très bonne nouvelle. Je caresse toujours l'espoir de voir disparaître les attributions de

compensation négative qu'on demande à nos communes pour un montant qui est maintenant un peu dérisoire de l'ordre de 440 000 € par an.

Olivier GACQUERRE

Je pensais qu'il y avait d'autres prises de parole. Je vais essayer de répondre dans l'ordre des questions, mais je n'ai pas la pensée à moi tout seul, donc j'invite mes collègues, Hervé ou d'autres, s'ils veulent intervenir puisqu'il y a quand même beaucoup de sujets abordés très largement dans les différentes interventions. Sur la question de notre organisation et notre territoire, je voudrais juste vous rappeler qu'il y a 24 départements plus petits que nous. On a la taille d'un département. Je veux que vous ayez conscience de cela parce que souvent, on peut penser qu'on est un territoire, mais il y a des 24 départements plus petits que nous. J'avais noté que dans les similitudes, c'est la Mayotte qui se rapprochait le plus de nous en termes de superficie et nombre d'habitants. C'est hors de nos limites territoriales, en tout cas hors métropole, mais sur la métropole, c'est le Territoire de Belfort qui se rapproche le plus de nous, 609 km² et seulement 139 000 habitants. Je rappelle qu'on a 647 km², 280 000 habitants. Je veux que vous ayez quand même cet effet de taille en tête pour vous rendre compte que c'est déjà complexe de gérer cette taille de territoire. On est un département pratiquement. Quand on veut avoir d'autres modes de coopération au-delà, c'est donc encore d'autres complexités et forcément, pour la proximité, ce n'est plus forcément la même logique. Sur la question de la Gemapi, cela a été dit, on a décidé de mettre en œuvre cette taxe, c'est 8 millions d'euros par an de contribution sur 10 ans, on va mettre 100 millions d'euros sur l'hydraulique. Notre vocation, c'est effectivement de protéger, mais aussi de maîtriser la ressource puisqu'au-delà du stockage, de l'entretien, du curage de nos cours d'eau, l'objectif est aussi pour nous de faciliter le retour de l'eau à une nappe phréatique. Effectivement, c'est un sujet qui nous dépasse en tant que tel puisque l'eau n'a pas de frontières administratives et je rappelle qu'après avoir fait des actions structurelles, on en sera à l'entretien et dans l'entretien effectivement 610 km ont été reconnus d'intérêt communautaire. On peut penser que dans quelques années on n'ait plus besoin autant d'argent et je rappelle ici ce qui a été dit, je me fais le porte-voix de tout le monde, le jour où on n'a plus besoin de 8 millions d'euros par an, on diminuera cette contribution. C'est une taxe fléchée. Aujourd'hui, on est en train de monter en puissance, on achète du matériel, on a même vu qu'en matière de risques, les interventions n'étaient pas assez outillées. Qu'on manquait encore de personnel en régie certainement pour être plus réactifs, donc je ne ferais pas un lien direct entre la gratuité du SMT et la Gemapi. Philosophiquement je comprends, mais c'est un gros raccourci quand même, Daniel. Effectivement, c'est peut-être aussi une taxe injuste parce qu'encore une fois, c'est ceux qui ont le problème qui doivent lever une taxe supplémentaire. Je peux comme toi m'interroger sur la solidarité de l'État sur le sujet, car ceux qui n'ont pas de problème d'eau n'ont pas de taxe. En même temps, ce n'est pas un sujet qu'ils ont à gérer. En tout cas, cela se débat. On a eu ce débat, on a eu le courage et je dis franchement merci à tout le monde parce qu'on était un peu gênés d'expliquer qu'on allait lever des fonds. On n'a pas tout fait d'ailleurs dans le PAPI III et vous le savez, on a encore quelques communes qui ont été touchées. On a des collègues ici maires qui se sont exprimés, on a encore des points durs sur le plan foncier, sur le plan administratif, on n'a pas terminé. Le PAPI III, c'est une chose, il y aura le PAPI IV également parce qu'on voit bien que parfois le dimensionnement de nos bassins de rétention et de stockage n'a pas été bien pensé et au-delà de cela, on a aussi le sujet des retenues collinaires, on a donc tout un travail aussi partenarial avec le monde agricole à finaliser pour les infrastructures, mais je le redis, les entretiens. En tout cas, c'est fléché et si on peut revenir en arrière dans le temps, on reviendra en arrière, mais aujourd'hui on voit qu'il était temps qu'on prenne en main certains sujets pour lesquels effectivement quand il faut dépenser, ce n'est jamais à personne, la Vieille Lys par exemple. On voit qu'il y a quand même du boulot sur ce cours d'eau.

Sur la question des transports et de la gratuité, ce n'est pas au débat ce soir, mais indirectement, cela l'est. On aura à en débattre. Ceux qui vont décider de ce qu'il y a à faire ou pas, ce sont nos élus et nos représentants dans le cadre d'un débat au sein du Syndicat mixte des transports. C'est là que juridiquement, cela se décide. L'impact, la conséquence financière est effectivement chez nous. C'est vrai que le débat a été posé dans la presse, pas forcément tout de suite entre nous, et si le débat aujourd'hui doit amener, si la décision prise au SMT, nous étant minoritaires, est d'aller vers la gratuité, alors ces 4,5 millions d'euros en plus à verser pour l'agglomération par an. Au bénéfice de qui ? Tu parles des lignes structurantes, Daniel, peut-être. Le maire de Béthune sera content, mais la vérité, c'est qu'une grande partie de nos

collègues nous que le sujet, ce n'est pas celui de la gratuité, c'est celui de l'offre de services. De l'accès à une offre de services. Et pour le coup, on va recevoir le 12 mars le président du syndicat mixte pour évoquer avec lui justement ce qu'on attend en termes d'offres de services, il le sait, je vais peut-être lui redire, peut-être aussi qu'il nous présentera la nouvelle offre dans le cadre de la nouvelle délégation de service public, et peut-être qu'après on en parlera, mais le vrai sujet, c'est faire du gratuit sur un service qu'on n'a déjà pas. Je rappelle que par ailleurs, s'il faut parler de tarifications sociales, on en a qui sont en place et que chacun des CCAS peut intervenir aussi auprès de ses habitants s'il veut prendre en charge le coût de la carte. Ou de l'abonnement. C'est 55 € par an. Pour certains, cinq euros par mois, c'est déjà trop, on est d'accord, mais on peut avoir une politique au cas par cas. Pour le reste, chacun fait comme il veut, cela a été dit. La CAC et la CALL, il n'y a rien de gratuit dans la vie, ont fait le choix, et je respecte, d'augmenter la TEOM pour pouvoir reverser et financer la gratuité. Ce n'est pas à moi de dire si je suis d'accord ou pas, cela ne me regarde pas. Ce qu'on souhaite par contre, dans le cadre du syndicat mixte du transport, c'est que notre singularité soit reconnue, que nous puissions avoir voix au chapitre et qu'on ne se voit pas imposer les décisions des autres. La coopération, c'est celle-ci, parce qu'encore une fois, on est allés volontairement sur cette démarche pour faciliter les échanges pour nos habitants en termes de transport. Donc voilà le sujet qui potentiellement est posé. Il y aura donc une décision à prendre avant l'été au sein du syndicat mixte des transports pour une décision qui s'appliquerait en 2026, ou différemment puisque j'ai compris que mes collègues en tout cas pour la CAC évoquaient un remboursement et ne demandaient pas forcément la gratuité de la tarification via le SMT, mais à ce moment-là, si la tarification reste existante, rembourseraient les titres de transport. J'avoue que je ne sais pas comment ils vont faire. Essayez de vous faire rembourser quelque chose par le Trésor public, cela va demander une usine à gaz administrative, mais je ne sais pas, ils ont peut-être trouvé une solution, et tant mieux. C'est vrai que la gratuité, on pourrait en débattre, elle a des côtés positifs, elle a des côtés aussi négatifs, cela dépend d'où on regarde, mais à aujourd'hui, on n'a pas un service assez massifié, assez structurant pour justement bénéficier d'un effet de report modal puisque l'objectif pour nous serait quand même de renvoyer de la voiture vers le transport en commun. Donc à ce titre, je vous invite à regarder les expériences qui ont bien marché, Dunkerque a moins bien marché que Douai, pour ne pas parler d'expériences ailleurs en France. C'est un débat qu'on peut avoir bien sûr avec beaucoup de plaisir et de transparence au sein de la commission que j'évoquais tout à l'heure. Aujourd'hui il y a donc un sujet de 4,5 millions d'euros qui s'ajoutent aux 7,8 millions, Hervé, c'est cela ? 7,8 millions d'euros que nous versons aujourd'hui. Donc aux huit, il faudrait rajouter 4,5 à peu près. Sur la question ensuite de l'incidence des 9 millions, je vous rappelle qu'aujourd'hui, on nous évoque le SIZIAF. Le SIZIAF c'est effectivement un pari et une décision d'élus à une époque qui visait à créer une zone d'activité dans le cadre de la reconversion économique du territoire. À ce titre, c'était des fermetures des mines, qu'est-ce qu'on pourrait faire en lieu et place, on est arrivés à ces zones économiques. Le SIZIAF aujourd'hui, ce sont deux communes qui sont à 100 % sur l'Agglo c'est-à-dire Billy-Berclau et Douvrin. Ces activités au SIZIAF sont très importantes puisque depuis peu, il y a toute une notion de requalification, il y a du compactage d'entreprise, l'arrivée surtout de la gigafactory, mais aujourd'hui, ce SIZIAF, c'est quoi ? C'est un syndicat mixte composé de deux partenaires : l'agglomération et la CALL, nos amis de Lens-Liévin. À ce titre, il y avait un deal du passé qui disait qu'au titre des investissements passés, ils souhaitaient avoir une rente de situation sur ce que pouvait générer cette zone en termes de rentabilité. Cette rente se traduit aujourd'hui comment ? Elle se traduit par une attribution de compensation qui est versée aux 13 communes de l'agglomération qui participent au SIZIAF, puis nous versons également à la CALL un peu plus de 9 millions d'euros, cela a été évoqué, donc il y a justement une convention qui détermine quel est le montant à verser, qui doit ensuite être confirmé par le biais d'une délibération et que fait la CALL avec cette somme d'argent ? Elle en garde une partie, puis elle redistribue à travers un pacte fiscal et financier vers les communes qui étaient à l'origine du SIZIAF, puis vers d'autres également. C'est le choix de la CALL d'avoir un mode de fonctionnement de redistribution interne et encore une fois, là-dessus, je n'ai pas non plus mon avis à donner. Je peux juste observer qu'il n'y a pas d'attribution de compensation de l'autre côté pour les communes de la CALL qui touchent aujourd'hui une somme d'argent parfois importante eu égard à leur budget communal. Le fait qu'aujourd'hui le SIZIAF soit remis en question d'un point de vue juridique, je vais commencer par cela, c'est simple, ce n'est pas nous qui l'avons demandé, il y a un rapport de la CRC qui dit qu'aujourd'hui le SIZIAF exerce dans le même périmètre que l'agglomération les mêmes compétences. Parce que si en 2017, quand s'est posée la question de la refonte de la carte intercommunale, le SIZIAF pouvait justifier d'une compétence qu'on n'exerçait pas, l'eau

potable. Depuis le 1^{er} janvier 2020, on exerce légalement l'eau potable, donc ils font de l'aménagement, du développement économique, de l'assainissement, mais on a toutes les compétences. Conclusion, recommandation unique qui dit que le SIZIAF est en insécurité juridique. Je traduis, le SIZIAF ne peut plus exister tel qu'il est aujourd'hui. Il ne doit plus exister, n'importe qui peut attaquer une délibération. Il y a quand même une délibération qui concerne aussi des versements de subventions par la région. La région m'a interrogé, en me disant : et nous, comment cela se passe ? Donc le sujet n'est pas chez nous, il est au SIZIAF en tant que tel. Je rappelle qu'en matière de gouvernance, on a désigné comme nos représentants les noms qui ont été donnés par les communes sans rechigner, on n'a rien choisi du tout. On a toujours joué le jeu. Donc au moment où je vous parle, c'est le préfet qui décidera à quel moment il estime que le SIZIAF doit disparaître et devenir finalement à terme une 43^e zone d'activité économique, c'est-à-dire une de plus aux 42 déjà existantes pour l'agglomération. Parce que le vrai sujet aussi, c'est qu'ils ont des compétences qui sont reconnues, qui pourraient être au service de l'ensemble des autres zones d'activités économiques parce que notre objectif, c'est d'avoir un développement équilibré, ne pas avoir des zones d'activités qui fonctionnent bien et d'autres qui soit complètement en difficulté. Je reviens à tout à l'heure quand je parlais de la partie ouest de notre territoire, il faut qu'on trouve un équilibre également dans le développement économique. Donc aujourd'hui, ce qui avait été évoqué par les collègues, je n'ai pas eu de contact direct avec André Kuchinski, donc je ne peux pas vous inventer ce que je ne sais pas. Ce qui avait évoqué avec Sylvain Robert, c'est la probabilité pourquoi pas d'aller voir le préfet et de suggérer que l'équipe, ayant pratiquement terminé ses missions en 2026, il y ait une extinction du SIZIAF en 2026. On n'a pas dit oui, on n'a pas dit non. Je crois que c'est un sujet qu'il faut voir d'abord avec le préfet. On lui a écrit pour savoir quelles étaient ses intentions. Cela d'un point de vue juridique, donc je le redis, l'agglo lève l'impôt, elle reverse une partie au SIZIAF pour qu'il fonctionne, nous versons l'argent qu'il puisse payer les salariés, nous reversons une attribution de compensation aux communes historiquement qui ont chez nous fondé ce syndicat et nous reversons une partie à la CALL qui redistribue de son côté selon un pacte fiscal et financier. Demain, qu'est-ce qui se passe ? S'il n'y a plus le SIZIAF, c'est une chose, la convention est dénoncée, c'en est une autre. On peut estimer qu'à partir du moment où il n'y a plus le SIZIAF, pourquoi y aurait-il encore un versement ? Je n'ai jamais vu un placement avoir un rendement éternellement. Je vous rappelle que quand il y a des sujets sur l'eau, l'assainissement, chaque fois qu'il y a eu un changement de loi, on a subi le changement de loi. Le réseau d'eau qui a basculé de compétence, il a basculé de compétence. Celui qui avait rénové son réseau et qui se retrouve dans un réseau qui est défectueux et qui voit les prix augmenter parce qu'il faut être solidaire avec les autres, cela l'a fait râler, mais on l'a fait. Donc le sujet aujourd'hui, c'est celui-ci, une extinction, comment pourrait-on continuer à verser à la CALL sachant qu'en plus on va faire un pacte fiscal et financier aussi à terme donc on ne pourrait même plus verser de DSC. Donc tout cela, il faut en informer les collègues et ce qui avait été suggéré, on a eu un débat dans les deux groupes majoritaires, c'est une extinction progressive. Forcément, quand j'ai souhaité avoir rendez-vous avec Sylvain Robert pour lui expliquer cela, il n'était pas heureux d'entendre le message que je devais lui porter, mais je n'ai pas eu de proposition aujourd'hui d'un étalement. J'ai une réponse qui disait : on va aller au contentieux. Effectivement, si on n'est pas d'accord, le contentieux règlera les choses. Pas de problème, mais nous, on a quand même regardé les sujets de manière attentive, on avait pris deux conseils différents, plus Intercos de France, donc on sait à peu près ce qu'on fait et on n'est pas là dans le cadre d'une vengeance ou je ne sais quoi, on essaie simplement de respecter nos droits et de faire en sorte que s'il n'y a plus de SIZIAF et si la zone d'activité est chez nous, les fonds puissent être redistribués. Donc chez nous, comment ils seraient redistribués ? Le vrai sujet est posé, mais vous l'avez déjà décidé, collectivement. Nous l'avons décidé. Au mois de décembre, nous avons voté un schéma directeur sur le petit cycle de l'eau. L'assainissement et l'eau potable. On a eu beaucoup de groupes de travail, on avait le choix, soit de tout faire porter par l'usager donc d'augmenter les prix fortement, soit d'avoir un regard mitigé en faisant un effort 50/50, entre l'effort demandé aux usagers et 50 % qui pourraient venir du budget principal. Sauf que ni Hervé ni moi ni d'autres ici membres de l'exécutif n'avons de baguette magique ou de planches à billets dans la cave, donc s'il faut des recettes supplémentaires et si on touche la fiscalité, probablement que nous avons une ouverture. Cela a été très clairement dit à tout le monde et tout le monde a voté ce schéma directeur de l'eau potable et de l'assainissement. Et on l'avait affiché donc une partie de ces 9 millions est fléchée à ces missions précisément. Pour le reste, ce sera donc à discuter. Je me fais porte-parole des groupes majoritaires, ce n'est pas ma décision, mais je la mettrai en application, j'y souscris d'ailleurs personnellement, il a été évoqué de mettre une enveloppe sur des fonds de concours pour les communes

rurales et périurbaines puisqu'on a des sujets de transformation sur le bâti, d'isolation des bâtiments donc on a fait les diagnostics, il faut agir maintenant donc il y a des sujets d'aménagement également. On a déjà augmenté l'enveloppe de 700 000 € pour arriver à 4,2 millions, il pourrait y avoir des fonds de concours dédiés supplémentaires à disposition. Une enveloppe également dans le cadre des fragilités de notre territoire. Je parle notamment des quartiers en politique de la ville. Il y a des quartiers qui n'ont pas été retenus, c'est ce que j'évoque, les quartiers dits d'intérêt communautaire. Lors des vœux, j'en ai parlé. Nous avons des solidarités qui s'exerçaient sur des poches de pauvreté qui n'étaient pas reconnues par l'État. Nous avons donc là probablement les moyens de pouvoir intervenir de manière aussi efficace. Et puis, les curseurs étant à fixer, le solde, c'est de l'autofinancement en tant que tel. Hervé l'a dit, c'est de l'endettement que nous n'allons pas mobiliser, mais on voit qu'il y aurait aussi peut-être d'autres sujets. Ce matin, on évoquait notamment les classes à horaires aménagés pour la musique, pour la danse, pour le théâtre, d'aller dans la ruralité dans les écoles, on en a parlé tout à l'heure, eh bien là on a une possibilité de pouvoir flécher un certain nombre d'aides. Je ne pense pas aux communes, je pense à la CALL. La CALL a un sujet effectivement, c'est que s'il y a plus d'un côté, il y a moins de l'autre. J'entends bien, mais c'est depuis le départ. J'ai envie de dire qu'on savait très bien qu'à un moment donné, le SIZIAF allait s'arrêter. Donc leur pacte fiscal va jusque 2026. La solution est d'abord chez eux avant d'être chez nous. On peut comprendre qu'on s'excite dans la presse, qu'on passe plein de coups de fil, etc., qu'on réactive des réseaux, mais la vérité, c'est qu'à un moment donné, c'est déjà en interne qu'on cherche les solutions. Quand on me dit qu'il manque de l'argent pour boucler de budget comme vous dans votre commune, avant de dire que c'est la faute de l'État ou des autres, puisque de toute façon cela ne changera rien, on cherche des solutions. On coupe les dépenses, on cherche de nouvelles recettes, on regarde. Donc aujourd'hui, j'ai quand même observé avec d'autres, parce qu'on n'est pas sots et on n'est pas dans une logique de guerre, on a regardé un peu les comptes de la CALL, on regarde un peu les comptes de ces communes et effectivement, je pense qu'ils ont matière à trouver des pistes. Ils en ont trouvé pour la gratuité, vous allez me dire que l'argument est facile. Oui, mais augmenter la TEOM pour la gratuité donc quand on veut, on peut. Et je le redis, ce n'est pas une critique, c'est un choix politique, donc je le respecte. Le choix politique pour nous aujourd'hui, c'est celui-ci. J'ai toujours dit que la porte était ouverte, d'ailleurs en réunion des Vice-présidents, on a longtemps débattu. Il m'a été demandé, et d'ailleurs je l'avais suggéré, que nous puissions avoir un entretien également avec Sylvain Robert, mais pas tout seul. Pas de Président à Président. Ce que je souhaite, c'est qu'il y ait des Vice-présidents à mes côtés et que de l'autre côté, il y ait aussi des Vice-présidents pour qu'on discute. S'il faut revenir sur un étalement et une extinction progressive, et que c'est plus simple à gérer pour eux, personne ne s'y est opposé, mais ce n'est pas la réponse que nous avons eue. On a eu pour simple réponse : on va aller au contentieux. En contentieux, on va donc suivre ce que nous a dit notre conseil, on dénonce la convention et voilà. S'il y a une convention après d'étalement et de sortie progressive avec un étalement de l'extinction de cette DSC, c'est une chose. S'il n'y en a pas, il n'y en a pas. C'est malheureux, mais notre volonté n'est pas de faire de grands débats et de se battre avec les uns et les autres. Je l'ai dit tout à l'heure, je pense qu'il y a assez de guerres ailleurs. Voilà de manière un peu longue, mais exposés globalement les sujets tels qu'ils sont présentés à nous et je le dis avec vraiment aucune animosité, on agit tous en conscience. Je dirais aussi qu'inversement, que diraient nos habitants sachant que parfois on dit non, sachant que parfois on fait des arbitrages, on augmente parfois l'eau, on met en place une taxe Gemapi et qu'à côté de cela, on laisse sortir 9 millions d'euros par an ? On pourrait aussi se poser la question à l'envers. Pour nos communes chez nous, rien ne changera, l'attribution de compensation restera la même puisqu'elle est marquée dans le marbre. J'ai reçu des communes qui sont bénéficiaires de ces attributions de compensation, elles le savent, je leur ai dit, je leur ai démontré juridiquement si elles ne me croyaient pas et pour le reste effectivement, la question se pose essentiellement du côté de la CALL et je comprends qu'il puisse y avoir ces interrogations, voire des présences qu'on n'avait jamais chez nous dans le public aujourd'hui. C'est merveilleux, mais en tout cas, c'est tout simplement ce que je peux vous dire. Jean-Pierre Sansen a demandé la parole.

Jean-Pierre SANSEN

Je reviens sur Artois Mobilités. Cette semaine, jeudi, il y a un comité syndical. Si nous voulons être porteurs de la parole de l'agglo, il faudrait que nous soyons présents. En décembre, j'étais le seul titulaire

représentant de l'agglomération avec Gaétan, suppléant. Est-ce que c'est la politique de la chaise vide ou c'est un effet du mois de décembre ?

Olivier GACQUERRE

Je vais laisser David répondre peut-être. Sur la chaise vide, non, pas du tout et sur le PMA, il n'y a pas de chaise vide, il y a juste qu'on devait se revoir avant de reconvoquer un comité syndical, donc on a demandé le report. Cela n'a pas été accordé, donc on n'y était pas. Il n'y a pas de politique de la chaise vide et je rappelle que David est premier vice-président du SMT.

David THELLIER

En ce qui concerne effectivement notre présence, et le fait que nous soyons les représentants de l'Agglomération au sein d'Artois Mobilités, le Président a souhaité, et je l'ai souhaité aussi, nous l'avons mis en place, qu'en amont de chaque comité syndical nous réunirons tous les représentants de la Communauté d'Agglomération à Artois Mobilités pour pouvoir porter d'une seule et même voix, la voix de l'agglomération. Il n'y a pas de politique de la chaise vide à Artois Mobilités, comme il n'y en a pas au PMA.

Olivier GACQUERRE

Est-ce que nous pouvons acter le principe du débat qui sera retranscrit dans la synthèse de nos travaux ?

Hervé DEROUBAIX

Président, je vais peut-être répondre à Monsieur Gluszak par rapport au CIF. Le CIF a un peu baissé parce qu'il repose sur deux éléments : les bases du 1259 de l'an d'avant et de N-2 des reversements de fiscalité, donc il y a eu le transfert de compétences et en plus l'an dernier, les communes ont été plus riches entre guillemets proportionnellement que l'agglomération en raison de la revalorisation de 7,1 %. Par contre, il augmenterait à 0,42 si on ne donnait plus la DSC à nos amis. Par rapport à cette DSI, on a fait des recherches en France. En France, il n'y a que quatre dotations de solidarité intercommunales, une à Douai qui n'est pas très loin et qui n'a que 2 000 €, une dans le centre de la France à 40 000 et une dernière à Ventoux-Sud de 80 000 €, donc nous sommes quand même les seuls en France pour une intercommunalité à donner autant à une autre intercommunalité, il faut le savoir aussi.

Olivier GACQUERRE

Est-ce qu'on peut acter maintenant le principe du débat ? Oui ? Je vous remercie, nous allons pouvoir passer à la question n° 3.

Décision du Conseil : prend acte du débat sur le ROB

Priorité n° 2 : S'ADAPTER AUX CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE & PROTEGER LA NATURE

Enjeu : Devenir une agglomération productrice et distributrice d'énergie verte

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ASSOCIES

Rapporteur(s) : GIBSON Pierre-Emmanuel

3) NOUVEAU CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU CONCESSIONNAIRE

« Vu la concession de service public pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'une unité de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés à Labeuvrière conclu le 24 avril 2023 et en particulier son article 44,

Par délibération 2023/CC07 du 11 avril 2023, le Conseil communautaire a attribué une concession de service public visée ci-dessus à la société IDENERGIE D'ARTOIS dont le siège social se situe 18-20 Quai du Point du Jour - 92100 Boulogne-Billancourt,

L'équilibre économique du contrat, et plus particulièrement son article 44, prévoit le versement d'une subvention d'équipement par la communauté durant la phase de travaux pour un montant de 50 M€ (cinquante millions d'euros) conformément aux termes de la procédure de consultation des entreprises.

Le rapport d'orientations budgétaires 2023, présenté le 7 mars 2023, a par ailleurs confirmé la soutenabilité financière de l'opération pour la communauté.

La prévision budgétaire correspondante a été votée le 11 avril 2023 avec la création d'une Autorisation de Programme à hauteur de 50 M€ payable à compter de 2023.

Aussi, il apparaît nécessaire de confirmer par cette délibération spécifique l'attribution de la subvention d'équipement de 50 M€ à la société IDENERGIE D'ARTOIS dont le siège social se situe 18-20 Quai du Point du Jour - 92100 Boulogne-Billancourt, titulaire de la concession. Cette subvention concourt exclusivement à la construction du nouveau CVE dont la communauté sera propriétaire.

Il convient de préciser les modalités de versement de cette subvention dont l'échéancier prévisionnel initial est repris en annexe 15-2 du contrat de concession. Afin d'éviter une distorsion de trésorerie importante due à un décalage entre l'échéancier initial et les décaissements réels, il est proposé d'ajuster le montant de la subvention appelée chaque mois en fonction du prévisionnel de décaissement réel du concessionnaire. Le nouveau prévisionnel de versement est repris en annexe. À la date de la présente délibération, aucun versement n'a été effectué.

Néanmoins, pour l'année 2024, le montant à verser ne pourra pas dépasser la somme de 9 650 M€ correspondant au crédit de paiement inscrit au budget et, pour 2025, la somme de 40 350 M€ correspondant au solde de la subvention.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en cas de déchéance du contrat à la suite d'une défaillance du concessionnaire, il sera tenu compte du montant de subvention dans le calcul indemnitaire prévu à l'article 58 du contrat de concession.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration générale et Territoriale » du 12 février 2024, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le versement de cette subvention d'équipement au concessionnaire. »

Merci, Président. Hervé a déjà bien entamé le sujet lors du débat d'orientations budgétaires, nous parlons de la nouvelle unité de valorisation énergétique qui va être construite par l'agglomération à Labeuvrière. Il s'agit donc d'injecter dans ce projet à 150 millions d'euros 50 millions d'euros de subventions publiques de l'agglomération vers le délégataire Idex et la société dédiée Idenergie d'Artois. Hervé l'a expliqué, une première enveloppe dès cette année de près de 10 millions d'euros et une deuxième enveloppe en 2025/2026 lors de l'ouverture de l'unité de 40 millions d'euros, tout cela est prévu dans le PPI, plan pluriannuel d'investissement de l'agglomération. Pourquoi on amène une subvention publique aussi importante dans ce nouveau CVE ? Parce que cela permettra demain d'avoir des tonnages à la tonne en entrée usine moins importants et surtout on a réussi à avoir des taux d'intérêt et Hervé l'a dit tout à l'heure qui étaient beaucoup plus compétitifs sur les 50 millions que n'aurait pu avoir le délégataire privé à lui seul donc on a eu l'argent un peu moins cher, donc on l'injecte directement tout en rappelant qu'à la fin de la DSP, cet outil, c'est le nôtre. Cette nouvelle usine d'incinération sera propriété de la Communauté d'Agglomération au terme de sa première durée de vie puisqu'on construit finalement une nouvelle usine qui durera a priori 50 ans, elle sera remodelée et modernisée en cours de route, mais la première DSP est d'une durée d'une trentaine d'années. Juste peut-être un point d'étape rapide sur où on en est sur ce sujet, on avance bien, en lien avec les services de l'État sous la présidence du sous-préfet lors de réunions où Hervé participait également, on est en train de finaliser le dossier de demande d'autorisation qui va être déposée dans quelques semaines. On va en parler dans quelques semaines, déposer la demande de permis de construire, qui sera instruite par les services de l'État et sur place, très concrètement, nous avons démarré. On était avec le Président la semaine dernière à Labeuvrière puisque pour construire cette nouvelle UVE, il va falloir démolir le garage mécanique qui a été déplacé au Plat Rios à Annezin il y a quelques semaines et l'ancien dépôt de la collecte du District de l'Artois. Certains reconnaîtront les couleurs très visibles « rouge, blanc et gris » du District de l'Artois. La démolition est donc engagée, elle durera quelques semaines et c'est une démolition exemplaire puisqu'on déconstruit le bâtiment et on va réutiliser les matériaux pour construire d'autres bâtiments dans le territoire, donc c'est un chantier durable. C'est un chantier innovant et finalement on montre l'exemple puisque c'est le premier chantier de l'agglo en déconstruction durable qu'on mène. Ceux qui veulent aller sur place, derrière les barrières de sécurité, c'est visible encore quelques semaines. On fait place nette en enlevant notre garage mécanique et notre ancien dépôt et dans quelques mois maintenant, les premiers engins arriveront pour commencer à terrasser et à faire les travaux préalables à la construction de la nouvelle UVE. Deux ans de construction, 200 ouvriers sur le terrain. C'est sans doute et à n'en pas douter l'un des plus gros chantiers qui sera mené dans ce type d'usine d'incinération au nord de Paris. Je rappelle que cette nouvelle usine sera ultramoderne, beaucoup plus petite, 100 000 tonnes au lieu des 120 000 tonnes aujourd'hui, mais ce sera surtout une source d'énergie verte locale et durable importante puisqu'on fera de la vapeur pour l'industriel Croda à Chocques, on fera de la chaleur pour le réseau de chaleur de Béthune et des communes environnantes et on fera également de l'électricité verte. On parlait tout à l'heure dans les grands schémas structurants de production d'énergie verte et locale, le CVE sera l'une des unités de production d'énergie verte et locale du territoire qui irriguera largement autour d'elle. C'est un outil qui permet, je le rappelle, à partir de vos poubelles noires qui sont de plus en plus vides, et tant mieux puisque le tri marche bien, de transformer ces poubelles noires en énergie utilisée localement, énergie de récupération donc verte, décarbonée et à TVA réduite, donc c'est avantageux pour tout le territoire au travers de cette ressource locale que sont finalement les déchets. Je n'en dis pas beaucoup plus, remercier toutes les équipes qui travaillent et tous les services puisque c'est un travail transversal sur ce dossier à nos côtés, remercier Hervé qui nous accompagne, il ne tient pas seulement le chéquier, il est très impliqué dans le projet. Remercier le Président pour sa confiance et tout le Conseil communautaire qui a voté ce projet ambitieux pour notre territoire, qui est finalement l'un des emblèmes de cette Agglo 100 % durable que l'on mène ensemble. Merci.

Olivier GACQUERRE

Merci Pierre-Emmanuel sur cette délibération. Y a-t-il des interventions ?

Franck GLUSZAK

Merci Président. Une question puisque c'est un montage que je ne comprends pas. Quel sera le montant à verser cette année ? C'est marqué : « Suite à l'avis favorable, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le versement de cette subvention d'équipement au concessionnaire. » Apparemment, on a ouvert une AP/CP en 2023, c'est bien cela ? Mais on se rend compte qu'on a mal lissé...

Olivier GACQUERRE

Hervé va répondre parce que c'est lui vraiment qui pilote l'aspect financier du projet, mais pourtant dans la délibération, cela me paraît assez clair dans ce qui est écrit. Hervé, je te laisse préciser.

Franck GLUSZAK

Est-ce qu'il manque un peu d'argent ? Dans le règlement financier et budgétaire qui sera à délibérer en point 12, effectivement, il faudra être plus strict et plus regardants sur la gestion des AP/CP. Quel sera le montant qui sera à ajouter pour 2024 ?

Hervé DEROUBAIX

Absolument. Nous avons ouvert une autorisation de programme à hauteur de 50 millions d'euros et comme vous le savez, dans ces autorisations de programme, il y a des crédits de paiement chaque année. C'est comme pour tous les travaux, au fur et à mesure du décaissement, on peut mettre des emprunts dedans. En fait, nous sommes tributaires de l'avancée du dossier et initialement, si on revient à la genèse il y a deux ans, on avait prévu de faire 3,5 millions dès 2023, puis 7,5 en 2024, puis 40 en 2025. Nous n'avons pas encore délibéré, donc nous ne pouvions pas encore verser cette subvention d'où la délibération aujourd'hui. Sauf qu'au vu des décaissements prévisionnels, Idex envisage environ 9,6 millions d'euros de dépenses pour cette année. Évidemment, il est hors de question qu'on décaisse avant qu'il n'ait dépensé. Donc Idex envisage pour cette année 9,6 millions d'euros, donc nous nous allons décaisser au maximum cette année 10 millions d'euros et l'année prochaine, fort probablement 40 millions d'euros, mais s'il y avait du retard évidemment, peut-être qu'il y aurait un décaissement encore qui serait décalé. Donc on suit les décaissements.

Olivier GACQUERRE

S'il n'y a pas de demandes de précisions autres, je vais mettre cette délibération au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie, c'est donc adopté.

Décision du Conseil : adopté

Enjeu : Réduire l'impact énergétique des logements du territoire

LOGEMENT ET PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Rapporteur(s) : LEFEBVRE Nadine

4) CONVENTIONS AVEC LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE RELATIVES AU FINANCEMENT ET AUX OBJECTIFS DU DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME RÉGIONAL POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PREE) ET DU PROGRAMME « SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 À LA CONVENTION

« La Région Hauts-de-France, l'État et l'ADEME ont élaboré conjointement un programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) qui définit les modalités d'action en matière de rénovation énergétique des logements privés en lien avec les enjeux environnementaux et de cohésion sociale.

Le PREE présente un parcours de rénovation qui passe par le déploiement sur le territoire régional de Guichets uniques de l'habitat, lieux d'accueil et d'information des ménages pour la rénovation des logements, pour lequel la Communauté d'Agglomération a été labellisée.

Ce parcours offre la possibilité à tous les propriétaires occupants ou bailleurs de réaliser un « Passeport Énergétique du Logement (PEL) » financé par la Région, pour identifier les travaux à engager, les gains énergétiques réalisables et les aides financières mobilisables.

La Région aide financièrement les ménages sous condition de ressources dans la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique via l'aide dite AREL.

Le Programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE) initié par l'État et géré par la Région - porteur associé - finance les postes des Conseillers France Renov' - mis à disposition par l'association INHARI, qui assure, en complémentarité technique avec le service Habitat de la Communauté d'Agglomération et au travers de l'*Espace Conseil Habitat-France Renov'*, l'orientation et le conseil des particuliers.

En effet ; l'*Espace Conseil Habitat-France Renov'* complète et participe au déploiement des missions d'accueil, de conseil, d'accompagnement des propriétaires et locataires.

Par délibération n° 2023/CC024 en date du 07 mars 2023, le Conseil communautaire a autorisé la signature de deux conventions avec la Région Hauts-de-France relatives au financement et aux objectifs de déploiement du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) et du programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE).

Par délibération n° 2023.01795 du 30 novembre 2023, la Région modifie et prolonge le Programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE) en région Hauts-de-France, à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'un an.

Il y a donc lieu de signer un avenant aux conventions relatives aux programmes PREE et SARE.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 05 février 2024, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer l'avenant à la convention de déploiement précisant les modalités d'organisation et la convention financière détaillant la répartition financière entre le Région et la Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'un an. »

Nadine LEFEBVRE

C'est la signature d'un avenant n° 1 aux conventions passées avec la région au titre du programme régional pour l'efficacité énergétique et le financement du service d'accompagnement des particuliers pour la rénovation de leur logement. Il s'agit de prolonger d'un an ces deux conventions jusque fin 2024. La région aide financièrement les ménages sous condition de ressources dans la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique en complément des aides de l'Anah. Ce programme régional présente un parcours de rénovation pour les particuliers qui bénéficient des services des guichets uniques de l'habitat, labellisés par la région et dénommés « espace-conseil habitat » chez nous à la Communauté d'Agglomération. Ce programme appuie également le service d'accompagnement pour la rénovation énergétique dit SARE, qui finance en partie les postes des conseillers France Rénov'. Le montant de l'aide est calculé sur la base du nombre d'actes d'information et de conseil. L'accompagnement de 351 ménages a pu être ainsi valorisé en 2023 et nous visons plus de 1 000 ménages en 2024. Il vous est donc demandé d'autoriser la signature de ces avenants.

Olivier GACQUERRE

Merci Nadine. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? C'est donc voté, merci.

Décision du Conseil : adopté

Priorité n° 3 : GARANTIR LE « BIEN-VIVRE ENSEMBLE » ET LA PROXIMITÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Enjeu : Préserver et valoriser les paysages, le cadre de vie et le patrimoine bâti

AMENAGEMENT RURAL

Rapporteur(s) : DEPAEUW Didier

5) AMENAGEMENT DES SECTIONS DE L'EUROVELO 5 « HOUDAIN/HAILLICOURT/BRUAY-LA-BUISSIÈRE » ET « FOUQUEREUIL/ANNEZIN/BETHUNE » - APPROBATION DU PROGRAMME, DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE ET DU PHASAGE DU PROJET

« Longue de 3 300 km, l'Eurovéloroute numéro 5 (EV5) relie Londres à Brindisi suivant les traces d'une route historique de pèlerins voyageant de l'Angleterre à Rome, puis à Jérusalem. La route traverse six pays et relie de nombreux monuments et musées.

Cet itinéraire cyclotouristique européen, inscrit au Schéma Régional des Véloroutes, traverse les départements du Nord et du Pas-de-Calais d'est en ouest (Lille-Lens-Béthune-Saint-Omer-Calais). L'Eurovélo 5 est par ailleurs un maillon majeur de la Chaîne des parcs du Bassin Minier.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, l'EUROVELO 5 constituera un axe cyclable d'une quarantaine de kilomètres entre Fresnicourt-le-Dolmen au sud et Saint-Venant au nord, passant par les centres de Bruay-la-Buissière et de Béthune. Axe structurant du cyclotourisme sur notre territoire, les aménagements réalisés serviront également d'infrastructure pour la circulation des cyclistes au quotidien.

L'itinéraire de ce tronçon emprunte majoritairement des chemins mixtes, agricoles, ruraux afin d'offrir aux usagers des garanties de sécurité. L'essentiel des tronçons concourt à la mise en œuvre du schéma cyclable Artois Mobilités (niveau 1 et niveau 2) et participe à la connexion des pôles d'échange mobilités de Béthune et Bruay.

Le Département du Pas-de-Calais a déjà réalisé l'aménagement d'une partie de l'itinéraire sur notre territoire entre le Parc Départemental d'Olhain et la Fosse 7 à Houdain et le long de la Lys à Saint-Venant. Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération a réalisé l'aménagement du tronçon entre Annezin et Robecq dans le cadre de la véloroute du Canal d'Aire.

Les communes concernées par le projet sont :

- Section 1 (déjà réalisée) : MAISNIL-LES-RUITZ/HOUDAIN
- Section A : HOUDAIN/HAILLICOURT/BRUAY-LA-BUISSIERE
- Section 2 : BRUAY-LA-BUISSIERE/GOSNAY/FOUQUEREUIL
- Section B : FOUQUEREUIL/ANNEZIN/BETHUNE/CANAL D'AIRE :
 - B1 : Fouquereuil/Pôle gare Béthune
 - B2 : Pôle Gare/Canal d'Aire
- Section C (déjà réalisée) : Canal d'Aire d'Annezin à Robecq
- Section 3 : ROBECQ/SAINT-VENANT

La répartition de la maîtrise d'ouvrage entre le Département et la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay est proposée selon la typologie de la zone traversée : en agglomération ou en zone rurale ou péri-urbaine.

Les sections 1, 2 et 3 situées en zone rurale ou péri-urbaine sont prévues d'être réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Département, celles en agglomération par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay (sections A et B).

Le programme EUROVELO 5 de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay concerne les tronçons « urbains » reliant d'une part Houdain à Bruay-la-Buissière (Houdain-la-Volville à Bruay par le centre-ville de Bruay), et d'autre part Fouquereuil-Béthune-Annezin (entre la rue des Déportés à Fouquereuil et la rive droite du Canal d'Aire à Annezin en passant par la gare et le centre historique de Béthune).

Les aménagements doivent répondre au cahier des charges du schéma national des Véloroutes et voies vertes du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement requis par la Région.

Le tracé prévoit d'emprunter des structures existantes qui seront à conforter avec à certains endroits des acquisitions foncières à réaliser.

Le tracé et le programme de travaux tels que présentés en annexe ont été validés par un comité de pilotage qui s'est réuni le 12 octobre dernier.

Le coût global du projet est estimé à 9 300 000 € HT.

Le projet est éligible aux financements FEDER, État et Département. Des demandes seront faites auprès de la Région, également autorité de gestion du FEDER, l'État (Appel à projets Fonds mobilités actives, DSIL, FNADT) et le Département du Pas-de-Calais.

Aménagement	Linéaire	Coût HT	Subventions attendues	Démarrage travaux
HOUDAIN-HAILLICOURT-BRUAY	5 km dont 3 km en site propre existant (mode doux BHNS)	550 000 €	80 000 €	4 ^e trimestre 2025
FOUQUEREUIL-ANNEZIN-BETHUNE	7,5 km dont 3,4 km en site propre	3 935 000 € B2 : 1 200 000 € B1 : 2 735 000 €	600 000 €	1 ^{er} trimestre 2026 2 080 000 € 3 ^e trimestre 2027
PASSERELLE CANAL D'AIRE		2 350 000 €	1 800 000 €	2 ^e trimestre 2026
Itinéraire raccourci FOUQUEREUIL-ANNEZIN-BETHUNE	3,5 km dont 2,8 km en site propre	1 275 000 €	740 000 €	3 ^e trimestre 2028
Aire de services gare de Béthune et Belvédère		1 190 000 €	700 000 €	3 ^e trimestre 2028
TOTAL		9 300 000 €	6 000 000 €	

Soit un solde prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération de 3,3 M€ sur 4 années correspondant à 825 000 € par an.

L'entretien des sections aménagées sera effectué de la manière suivante :

- EV5 en site propre : entretien exclusif de la Communauté d'Agglomération (piste et signalétique)
- EV5 sur voirie communale (bande cyclable, chaudiou, etc.) : la commune - gestionnaire de voirie - conserve l'entretien courant et le gros entretien de la voie, y compris balayage. La Communauté Agglomération réalise l'entretien de la signalétique horizontale et verticale.

Le coût annuel d'entretien des sections aménagées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération est estimé à 100 000 € HT par an (travaux voirie, 2 balayages/an, entretien marquage peinture et signalisation verticale).

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 05 février 2024, il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le programme d'aménagement des sections de l'EUROVELO 5 « Houdain/Haillicourt/Bruay-La-Buissière » et « Fouquereuil/Annezin/Béthune » tel que présenté en annexe,

- d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 9 300 000 € HT ci-annexée, sachant que des demandes de subventions seront effectuées auprès de l'Europe, de l'État, de la Région et du Département,

- d'émettre un avis favorable sur la répartition de la Maîtrise d'ouvrage entre le Département et la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane sur les sections identifiées. »

Il s'agit de l'aménagement des sections de l'Eurovélo 5 Houdain-Haillicourt-Bruay-la-Buissière et Fouquereuil-Annezin-Béthune. Pour rappel, l'Eurovélo 5 doit relier Londres à Brindisi en passant par Rome sur une longueur de 3 900 km. Elle traverse la région sur 221 km à partir de Calais jusqu'à la métropole lilloise en passant par Saint-Omer, Béthune et Lens et rejoint ensuite Bruxelles. Elle traverse notre territoire sur 40 km entre Fresnicourt-le-Dolmen au sud et Saint-Venant au nord. La réalisation est partagée entre le département qui porte les sections situées en zone rurale ou périurbaine et la Communauté d'Agglomération qui aménage les tronçons urbains reliant Houdain à Bruay-la-Buissière et Fouquereuil à Annezin en passant par la gare et le centre historique de Béthune. L'essentiel des tronçons concourt à la mise en œuvre du schéma cyclable d'Artois Mobilités et participe à la connexion des pôles d'échange mobilités de Béthune et Bruay au cœur du futur réseau cyclable intercommunal qu'aménagera la Communauté d'Agglomération. Ces aménagements doivent répondre au cahier des charges du schéma national des véloroutes et voies vertes du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement requis par la région telle que critères de largeur, de pérennité de revêtement, de continuité et de sécurité. Je remercie le bureau d'études, les services, les maires et élus et les services techniques des villes concernées qui ont longuement échangé sur ces tracés pour aboutir à ce résultat. Il vous est présenté ici en trois secteurs le premier entre Houdain, Haillicourt et Bruay, cette première section de 5 km entre la fosse 7 à Houdain et le carrefour de la Volville à Bruay reprend pour l'essentiel du tracé les aménagements cyclables déjà réalisés le long du BHNS. Il prévoit par ailleurs des liaisons complémentaires vers trois sites ou équipements remarquables de notre agglomération : les terrils d'Haillicourt, la piscine art déco de Bruay et la Cité des électriciens. Le deuxième secteur est le secteur Fouquereuil, Béthune, Annezin à partir de la rue des déportés à Fouquereuil, l'itinéraire de 7,5 km rejoint la voie ferrée, la longe avant de traverser le marais d'Annezin que nous venons d'acquérir puis rejoint la gare en franchissant la passerelle, puis rejoint le centre-ville de Béthune, passe par les places Joffre et De Gaulle, la rue du halage et le port de Béthune-Annezin avant de traverser le canal d'Aire par un nouvel ouvrage et retrouver le chemin de halage déjà aménagé par la Communauté d'Agglomération. Il y aura la possibilité d'avoir un itinéraire by-pass entre Fouquereuil et le canal d'Aire, le programme prévoit un itinéraire raccourci permettant de rejoindre directement le canal depuis Fouquereuil en passant par Annezin. Soit un linéaire de 3,5 km moins urbain, constitué majoritairement de voies vertes. Enfin, le programme est complété par des équipements répondant au cahier des charges des véloroutes, réunis dans une aire de service comprenant des tables de pique-nique, des arceaux de stationnement vélo, des outils de réparation des vélos et bien d'autres équipements. Par ailleurs dans une optique de mise en tourisme, il a été proposé d'adjoindre à cette aire de services un belvédère offrant une vue sur la ville. Placé en amont de la passerelle de la gare il devra s'élever au moins de trente mètres pour avoir une vue intéressante sur la ville et son environnement. Une fois ce programme approuvé par le Conseil, nous allons pouvoir concevoir et lancer le marché de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du tracé. Toutefois pour des raisons d'équilibre budgétaire, les trois secteurs ne seront pas lancés en même temps. Nous proposons de commencer par le secteur sur Bruay qui permettra de prolonger la section déjà réalisée en aval par le département entre Olhain et Houdain et d'être en phase avec les travaux entre Bruay et Fouquereuil qui seront lancés courant 2025 par le département. En parallèle, nous lancerons les études de maîtrise d'œuvre plus longues et complexes de la passerelle sur le canal d'Aire et de sa liaison avec la gare. Ainsi, les premiers travaux seront lancés fin 2025 à Bruay et début 2026, pour la passerelle et le tronçon canal d'Aire/centre-ville gare de Béthune. Nous poursuivrons et finaliserons ce semestre les acquisitions foncières pour le tronçon sur Béthune pour lequel les études de maîtrise d'œuvre seront lancées mi-2025 pour un démarrage des travaux courant 2027 et une livraison mi-2028. Le shunt Annezin-Fouquereuil sera lancé en dernier, s'étalant de 2027 à 2029. Le coût est estimé à 9,3 millions HT et sera réparti sur quatre ans. Ce sont surtout les ouvrages qui alourdissent ce budget et en premier lieu, la passerelle sur le canal d'Aire avec un coût de 2,3 millions, mais aussi les passerelles de franchissement des cours d'eau du Marais. Le belvédère est estimé lui à un million d'euros. Bien sûr, le projet est éligible aux financements FEDER, État et Département, des demandes seront faites auprès de la Région, autorité de gestion du FEDER, l'État appel à projets Fonds mobilité active, la DCIL, la FNADT et le département du Pas-de-Calais. Nous escomptons mobiliser jusque 6 millions d'euros, ce qui laisserait 3,3 millions à la charge de la Communauté d'Agglomération. Suite à l'avis favorable de la commission « aménagement, transport et urbanisme » du 5 février, il vous est proposé d'approuver ce programme d'aménagement.

d'approuver l'enveloppe financière et d'émettre un avis favorable sur la répartition de la maîtrise d'ouvrage entre le Département et l'Agglomération.

Olivier GACQUERRE

Merci Didier, c'est l'aboutissement d'un travail depuis de nombreux mois effectivement, tu l'as dit. Y a-t-il sur ce sujet des avis négatifs ou des abstentions ? C'est donc voté, je vous remercie. Merci à Didier.

Décision du Conseil : adopté

AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Rapporteur(s) : THELLIER David

6) AMENAGEMENT D'UNE PASSERELLE CYCLABLE PERMETTANT LE FRANCHISSEMENT DE L'ECLUSE DE SAINT-VENANT : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS

« Au titre de son schéma directeur d'aménagement de la voie d'eau, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une étude en décembre 2020 pour la création d'une passerelle cyclable permettant le passage sur l'écluse de Saint-Venant. Cet ouvrage, à cheval sur deux EPCI (Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay/commune de Saint-Venant et Communauté de communes Flandre Lys/commune Haverskerque) permettrait d'une part de connecter le réseau points nœuds vélo Monts de Flandre et Vallée de la Lys et la Véloroute de la Lys et d'autre part plus globalement, de mettre en sécurité le franchissement de l'écluse, qui bien qu'actuellement interdit est utilisé par de très nombreux piétons et cyclistes (jusqu'à 400 passages/jour recensés en haute saison).

Les organes de manœuvre du projet de passerelle étant situés sur la commune de Haverskersque, la CC Flandre Lys a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la suite du projet.

Par ailleurs, la Communauté de communes Flandre Lys porte un projet d'aménagement de l'ancienne maison éclusière pour y créer un relais accueil vélo dans lequel se trouveraient des sanitaires. La réalisation de la nouvelle passerelle permettrait de rendre accessible cet équipement depuis Saint-Venant.

Le projet a été chiffré à 500 000 € HT : frais d'études et honoraires, travaux de la passerelle et reprise des cheminements en enrobé jusqu'au fil d'eau de part et d'autre de l'écluse.

La CC Flandre Lys a obtenu des cofinancements (Région, Départements Nord et Pas-de-Calais) à hauteur de 278 000 € (55 %). Le reste à charge serait réparti à parts égales entre la CABBALR et la CCFL soit 111 000 € chacun.

Le fonctionnement de la passerelle serait assuré par l'agent de VNF qui pilote l'ouverture et la fermeture des portes de l'écluse. La maintenance serait à la charge exclusive de la CCFL.

Afin de poursuivre le projet, il est nécessaire de valider la convention de financement présentée en annexe.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 05 février 2024, il est proposé à l'Assemblée :

- de valider le projet de création d'une passerelle cyclable permettant le franchissement de l'écluse de Saint-Venant et le principe d'une maîtrise d'ouvrage portée par la CC Flandre Lys avec une enveloppe

budgétaire prévisionnelle de 500 000 € HT sachant que les subventions obtenues par la CC Flandre Lys réduisent le reste à charge à 222 000 €.

- d'approuver la convention de financement conclue pour une durée de 2 ans ci-annexée, prévoyant la participation financière de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane à hauteur de 111 000 € maximum et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à la signer. »

David THELLIER

Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de l'aménagement d'une passerelle cyclable permettant le franchissement de la Lys au niveau de l'écluse de Saint-Venant et la signature d'une convention de financement avec la Communauté de communes Flandre-Lys. La passerelle de service de l'écluse de Saint-Venant constitue aujourd'hui un passage interdit et dangereux entre la base nautique d'Haverskerque et les bords de Lys à Saint-Venant. En lien avec l'Eurovélo 5 et la véloroute de la Lys. La Communauté de communes Flandre-Lys et la Communauté d'Agglomération ont lancé une étude en 2021 sur la faisabilité d'implantation d'une passerelle levante pour une connexion sécurisée des piétons et des vélos. Cet ouvrage permettra par ailleurs l'accès au futur équipement accueil vélo de la CCFL au sein de la maison éclusière et cet équipement disposera de sanitaires publics. Le projet a été évalué et chiffré à 500 000 € HT, la CCFL a obtenu des cofinancements à hauteur de 278 000 €, soit 55 %. La Communauté d'Agglomération et la CCFL se répartiront donc le reste à charge à parts égales, soit 111 000 € chacune. La CCFL assurera également la maintenance à sa charge exclusive. Il nous est donc demandé après avis favorable de la commission aménagement, d'approuver le projet de création de la passerelle cyclable et de valider la convention annexée et la participation financière de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 111 000 €. Voilà Monsieur le Président.

Olivier GACQUERRE

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est un sujet qu'on traîne depuis longtemps. La question qui est posée, c'est de savoir si on peut mettre des sanitaires sur le côté Communauté d'Agglomération. Ils le font de leur côté, tout à fait. Il vaut mieux laisser chez eux, ainsi ce sont eux qui vont payer l'entretien des toilettes. Il faut regarder. Je ne sais pas, je n'ai pas lu tout le projet. En tout cas, on peut l'acter, il faudra regarder le sujet. J'avoue que je n'ai pas le détail. David, tu as entendu la question ? La question, c'est les toilettes. Sur l'aménagement qui est prévu sur le franchissement, de l'autre côté une partie sanitaires était prévue, elle ne l'est pas de notre côté donc la question qui est posée par la commune de Saint-Venant, c'est si c'est volontaire ou si oui ou non, il y a une possibilité de le faire. Il faut regarder, je ne sais pas du tout ce qui est prévu avec eux et si les sanitaires de l'autre côté sont suffisants ou pas. Parce que c'est un site touristique important.

David THELLIER

On regardera, en tout cas à ce stade, ce n'est pas prévu d'en mettre sur le côté Saint-Venant.

Olivier GACQUERRE

Sur la délibération, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non, c'est donc voté, merci.

Décision du Conseil : adopté

Enjeu : Garantir un accès aux soins et aux droits pour tous

SANTE ET ACTION SOCIALE

Rapporteur(s) : SOUILLIART Virginie

7) CREATION D'UN CENTRE DE SANTE INTERCOMMUNAL PLURIPROFESSIONNEL AVEC ANTENNES : DEPOT DU PROJET DE SANTE

« La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane porte un projet de Centre de Santé Intercommunal Pluriprofessionnel avec Antennes (CSIPA). Ce centre sera situé à Labourse avec des antennes à Robecq, Gauchin-le-Gal et Norrent-Fontes.

L'article L. 6323-1-10 du Code de la santé et l'arrêté ministériel du 27 février 2018 précisent le contenu attendu d'un projet de santé d'un tel centre, soit comporter le diagnostic des besoins du territoire, les coordonnées, le personnel, les missions et activités, la coordination interne et externe. Le règlement de fonctionnement annexé au projet doit préciser les éléments relatifs à l'hygiène, la sécurité des soins et les informations relatives au droit des patients.

Dans la perspective de l'ouverture du centre de santé, avec l'appui du Cabinet Mazars mandaté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et avec la contribution des professionnels identifiés aujourd'hui pour intégrer ce Centre, un projet de santé a été rédigé en vue d'un dépôt à l'ARS et à la CPAM. Ce projet de santé sera instruit et doit être validé par l'ARS.

Il est précisé que les professionnels mobilisés dans l'écriture du projet de santé se sont entendus sur les trois principaux axes à développer : la santé mentale, l'accès aux soins des personnes en situation de handicap, le parcours de santé des personnes de plus de 50 ans, 3 axes qui font sens au regard des enjeux de santé du territoire et du projet de territoire (conseil local de santé mentale, charte handicap, bien vieillir). Le projet de santé sera porté à la connaissance des professionnels qui intégreront le centre préalablement à leur prise de fonction.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 7 février 2024, il est proposé à l'Assemblée de valider le contenu et d'autoriser le dépôt du projet de santé auprès de l'ARS tel que ci-annexé et d'autoriser le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer les documents inhérents à sa mise en œuvre et son actualisation. »

Virginie SOUILLIART

Chers collègues, il s'agit du projet du centre de santé. Depuis plusieurs mois, la Communauté d'Agglomération porte le projet de création d'un centre de santé. Ce centre de santé intercommunal sera pluriprofessionnel et avec antennes. Il sera situé à Labourse et les antennes seront à Robecq, Gauchin-le-Gal et Norent-Fontes. Le projet entre dans sa phase opérationnelle avec notamment le recrutement de l'équipe médicale et de l'équipe administrative. L'équipe médicale sera composée de médecins et de sages-femmes, les professionnels identifiés ont coécrit, accompagnés des services de l'agglomération et du cabinet Mazars, le projet de santé du centre de santé. Ce projet de santé est le document qui définit le cadre de fonctionnement du centre, il précise le contexte dans lequel s'inscrit le centre de santé et détaille également les axes de travail qui seront spécifiquement développés. L'équipe a choisi d'articuler le projet de santé autour des thématiques de la santé mentale, de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap et du parcours de santé des personnes de plus de 50 ans. Trois sujets qui font écho à notre projet de territoire et aux politiques que nous menons d'ores et déjà à travers le CLSM, la charte handicap et la feuille de route « bien-vieillir ». L'ouverture du Sipa est conditionnée par la validation de ce projet de santé par l'Agence régionale de santé, il est donc proposé au Conseil communautaire de valider ce projet de santé et d'en autoriser le dépôt auprès de l'ARS qui aura alors deux mois pour le valider.

Olivier GACQUERRE

Merci, on poursuit donc notre projet. Et on a de bonnes nouvelles aussi concernant les ressources médicales. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie, c'est donc voté.

Décision du Conseil : adopté

Enjeu : Veiller à la tranquillité publique et à la cohésion sociale

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur(s) : LEMOINE Jacky

8) RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EN 2022 – VALIDATION DU RAPPORT DEFINITIF

« Le décret n° 2015-1118 du 03 septembre 2015 prévoit la production par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) signataire d'un Contrat de Ville, d'un rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur son territoire. Ce rapport annuel précise les actions que l'EPCI mène sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Conformément aux termes du décret susvisé et de la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2023 définissant les modalités de consultation des Conseils municipaux et des Conseils Citoyens sur le contenu du rapport d'activité 2022 du Contrat de Ville, il revient à l'Assemblée d'approuver le rapport définitif enrichi le cas échéant des avis des communes et des Conseils Citoyens adressés au plus tard à la date du 3 octobre 2023.

Les communes de Nœux-les-Mines, Auchy-les-Mines, Houdain, Beuvry, Bruay-La-Buissière, Divion et Calonne-Ricouart ont approuvé le rapport par délibération du Conseil municipal et en ont informé l'Agglomération dans le délai imparti.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 07 février 2024, Il est demandé à l'Assemblée d'approuver le rapport définitif relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane au titre de l'année 2022, ci-annexé.

Ce rapport est mis à disposition du public pour consultation au siège de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, et dans les mairies des communes concernées par la Politique de la Ville jusqu'à la production d'un nouveau rapport annuel en 2024. »

Jacky LEMOINE

Merci Président, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le rapport définitif relatif à la mise en œuvre du contrat de ville au titre de l'année 2022. S'il ne fallait retenir que quelques chiffres de ce rapport, sachez que la programmation annuelle 2022 a représenté un montant total de 5 950 899 € de dépenses cumulées au profit des quartiers prioritaires. Ce sont 132 actions qui ont été soutenues au titre des crédits de la l'ANCT, 73 % des crédits concernaient le pilier cohésion sociale du contrat de ville, 39 % des crédits de la programmation sont des crédits spécifiques politique ville, soit 2 312 715 €. Le fonds de cohésion sociale a permis de soutenir 31 projets pour un montant de 97 918 €. Les fonds de concours politique ville ont été attribués à sept communes pour un montant total de 391 934 €. Le nouveau programme national de renouvellement urbain se poursuit dans les quartiers du Mont Liébaut de Béthune et le centre de Bruay-la-Buissière. Conformément aux textes, les conseils municipaux et conseils citoyens

ont été consultés sur ce rapport 2022, les communes de Noeux-les-Mines, Houdain, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Divion et Calonne-Ricouart l'ont approuvé par délibération. Il y a eu un avis favorable de la commission « cohésion sociale » en date du 7 février. Il vous est donc proposé d'approuver ce rapport définitif de la politique de la ville 2022, rapport qui sera ensuite mis à disposition du public, à l'agglomération et dans les communes concernées. Juste un petit mot, en termes d'actualité sur le sujet de la politique de la ville, je vous informe qu'une nouvelle géographie prioritaire a été entérinée par décret paru au Journal Officiel du 29 décembre 2023. On a 16 quartiers, 19 communes, environ 35 000 habitants. Un nouveau contrat de ville intitulé « engagement de quartier 2030 » sera présenté lors de notre prochaine séance de Conseil communautaire en avril.

Olivier GACQUERRE

Merci. Y a-t-il sur ce rapport des remarques particulières ? Non. Je voudrais qu'on ait une pensée pour Éric Édouard qui était très engagé sur le sujet, comme vous le savez, et qui portait cela pour nous. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

Priorité n° 4 : ACCELERER LES DYNAMIQUES DE TRANSITION ECONOMIQUE

Enjeu : Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Rapporteur(s) : BOSSART Steve

9) MODIFICATION DES STATUTS DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL DE BETHUNE-BRUAY

« La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane exerce la compétence obligatoire en matière de « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » conformément à l'article L. 134-1 du Code du tourisme dans les conditions prévues à l'article L. 5216-5 du Code général des Collectivités Territoriales.

Par délibération du 30 mai 2007, le Conseil communautaire a adopté les statuts de l'Office de Tourisme intercommunal de Béthune-Bruay, modifiés in fine le 23 janvier 2017.

Afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur, il convient de modifier l'article 27 des statuts comme suit :

« La comptabilité de l'Office du Tourisme Intercommunal est tenue conformément à l'instruction comptable en vigueur, applicable aux EPIC. Elle permet d'apprécier la situation active et passive de l'établissement ».

Suite à l'avis favorable de la commission « Services du Quotidien, Administration générale et territoriale » du 12 février 2024, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la modification des statuts de l'Office du Tourisme Intercommunal de Béthune-Bruay. »

Steve BOSSART

Il s'agit donc de modifications statutaires pour l'Office de tourisme intercommunal, essentiellement sur des écritures notamment M14 et M4. Il se trouve que nous avons ces deux lignes d'écriture qui étaient dans l'article 27. Or, pour les EPIC, les écritures comptables se lisent en M4. C'est donc un changement réglementaire pour la particularité de l'office de tourisme qui est applicable aux EPIC.

Olivier GACQUERRE

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est donc adopté, merci beaucoup.

Décision du Conseil : adopté

Enjeu : Stimuler l'entrepreneuriat et développer l'économie de proximité

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Rapporteur(s) : BOSSART Steve

10) LANCEMENT DU 4EME APPEL A PROJETS DEDIE A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

« Afin de renforcer le soutien aux projets d'économie sociale et solidaire et de mieux accompagner encore cette économie de proximité et les initiatives de porteurs de projets, la Communauté d'agglomération a délibéré en date du 08 décembre 2020 sur la mise en place d'un appel à projets spécifique à l'Economie Sociale et Solidaire.

Le terme d'économie sociale et solidaire regroupe un ensemble de structures (associations, coopératives, sociétés commerciales ESUS, fondations) qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants. Leurs activités ne visent pas l'enrichissement personnel, mais le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement.

Dans le but de poursuivre cette dynamique qui a permis de soutenir techniquement et financièrement 6 lauréats en 2021, 5 lauréats en 2022 et 6 lauréats en 2023, il est proposé le lancement de la quatrième édition.

Cet appel à projets sera ouvert :

- 1 Aux porteurs de projets souhaitant créer sous statuts ESS,
- 2 Aux structures ESS en stade de création : associations, fondations, mutuelles, coopératives, entreprises à statut commercial poursuivant un objectif d'utilité sociale, créées depuis moins d'un an,
- 3 Aux structures de l'ESS déjà créées ayant un projet de développement ou d'action nouvelle.

Les projets devront s'inscrire dans l'axe du projet de territoire « Accélérer les dynamiques de transitions économiques », en répondant à un de ces enjeux :

- L'ESS vecteur d'innovation sociale

Il est attendu des projets qu'ils apportent des réponses nouvelles à des besoins non ou peu satisfaits dans tous les secteurs d'activités.

- L'ESS vecteur de coopération et de mutualisation

Il est attendu des projets qu'ils favorisent la coopération entre acteurs, le transfert de savoirs et de compétences, la mutualisation de biens et services, de locaux, etc.

- L'ESS vecteur d'initiative au service de la population

Il est attendu des projets qu'ils redynamisent une commune du territoire en proposant un service à ses habitants. Cela peut inclure la remise en activité de bâtiments ou de friches inexploitées appartenant ou non à une collectivité.

Comme pour les trois autres éditions, les lauréats bénéficieront :

- d'une bourse de 5 000 ou 10 000 euros
- d'un accompagnement individuel de 6 mois minimum sur une fréquence régulière (rendez-vous personnalisé avec le lauréat au moins 1 fois par mois) réalisé par une chargée de mission ESS de la Communauté d'agglomération et adapté aux besoins du lauréat (la structuration, la réalisation et le développement du projet dans le cadre du dispositif « Starter ESS » : structuration de l'idée, étude de marché, réalisation de business plan, recherche de financement)
- de l'accès aux formations ante ou post création (marketing, financements, communication, fiscalité, RH, etc.)
- de l'adhésion gratuite au club des entrepreneurs de l'ESS pour un an
- de la mobilisation d'une équipe ressource autour du projet (partenaires financiers, experts en lien avec la thématique du projet, partenaires publics ou privés, etc.)
- d'un accompagnement à la communication avec la réalisation d'une vidéo du projet
- d'un événement dédié à l'appel à projets et permettant la valorisation des lauréats.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 05 février 2024, il est proposé à l'Assemblée de valider le principe du lancement du 4e appel à projets dédié à l'économie sociale et solidaire. »

Olivier GACQUERRE

La question 10 avec Steve Bossart en remplacement de Sylvie Meyfroidt à qui nous souhaitons un bon rétablissement.

Steve BOSSART

On est déjà au quatrième appel à projets dédié à l'économie sociale et solidaire, très importante, vous le savez, sur notre territoire et vecteur d'emploi, donc des appels à projets qui sont bien évidemment portés dans des directions bien précises, l'ESS vecteur d'innovation sociale, de coopération, de mutualisation, vecteur d'initiative au service de la population. Comme pour les trois autres éditions, les lauréats pourront bénéficier d'une bourse de 5 000 à 10 000 €, d'un accompagnement individuel de six mois minimum et bien sûr de l'adhésion gratuite au Club des entrepreneurs, de la mobilisation d'une équipe ressource, d'un accompagnement à la communication avec réalisation de vidéos de projet et d'un événement dédié à l'appel à projets qui permettra de valoriser les lauréats. L'ouverture de cet appel à projets ne devrait pas trop tarder, je ne vois pas la date, mais je sais que cela se clôture le 29 mars, donc si vous avez des associations ou des personnalités dans votre population qui souhaitent se lancer dans des projets liés à l'économie sociale et solidaire, n'hésitez pas à leur parler de cette bourse à l'innovation.

Olivier GACQUERRE

Merci, Steve. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est donc adopté.

Décision du Conseil : adopté

Enjeu : Développer l'innovation technologique, territoriale et sociale. Construire un écosystème d'innovation et une dynamique de start-up

TRANSITION NUMERIQUE, INNOVATION ET EMPLOI

Rapporteur(s) : BOSSART Steve

11) CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC DANS LE CADRE DE LA REVITALISATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE

« Par délibération en date du 06 décembre 2022, le Conseil communautaire a validé la signature d'un accord de consortium entre la Communauté d'agglomération, Bridgestone et Finovam visant à ce que le fonds de revitalisation Bridgestone contribue au fonds interrégional d'amorçage FIRA 2 à hauteur d'un million d'euros. Cet abondement permet ainsi de participer à l'appui de projets innovants sur le territoire.

Dans le cadre de l'accord de consortium, la Communauté d'agglomération s'engageait à la création d'une structure ad hoc destinée à intervenir au sortir de la convention de revitalisation afin d'assurer le suivi du FIRA 2 et de gérer les retours de fonds. Il apparaît aujourd'hui que la structure ad hoc pressentie sera constituée sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP). La structure juridique GIP favorise le partenariat public-privé, ces membres conviennent de la mise en commun d'un ensemble de moyens afin de contribuer à un objectif qui doit répondre à une mission d'intérêt général à but non lucratif.

À sa création, le Groupement d'Intérêt Public a une vocation administrative et n'a pas de vocation à exercer une activité industrielle ou commerciale lucrative. Il serait ainsi constitué suivant les éléments proposés en annexe et aura notamment pour missions :

- D'appuyer les projets innovants et l'implantation d'entreprises ;
- De contribuer au déploiement d'un écosystème d'innovation ;
- De concourir au développement de formations adaptées aux besoins ;
- De soutenir la transition écologique et énergétique par l'innovation ;
- De participer au rayonnement et à l'attractivité du territoire

Afin de constituer un Groupement d'Intérêt Public la Communauté d'agglomération doit s'associer avec d'autres structures publiques ou privées. Considérant l'objet du GIP ainsi envisagé, 2 structures se sont positionnées en ce sens, sous réserve d'une validation au sein de leurs instances respectives :

- L'Université d'Artois a manifesté un intérêt de devenir membre fondateur du GIP, dans la continuité des collaborations engagées dans le cadre de la convention de partenariat entre la CABBALR et l'Université d'Artois en date du 03 novembre 2021.

- La Communauté de communes Flandres Lys (CCFL) a manifesté un intérêt de devenir membre fondateur du GIP, dans la continuité de la labellisation Territoire d'Industries obtenue conjointement par nos deux territoires fin 2023.

Le Groupement d'Intérêt Public est administré par une Assemblée générale, dans laquelle chaque membre du GIP est représentée par deux membres désignés à cet effet par chaque partie. En tant que membre du GIP, la Communauté d'Agglomération doit désigner un représentant titulaire et un suppléant afin de siéger à l'Assemblée générale.

Ces représentants sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est précisé que ces désignations peuvent porter sur tout membre du Conseil communautaire.

En application de l'article L. 2121-21 du Code général des Collectivités Territoriales l'Assemblée peut décider, au préalable et à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Economique et Transition Ecologique » du 05 février 2024, il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public tel que ci-annexé.
- de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger à l'Assemblée générale. »

Steve BOSSART

Il s'agit de la constitution d'un GIP, groupement d'intérêt public. Vous le savez, dans le cadre de la revitalisation économique du territoire liée à la fermeture de Bridgestone, qui a fléchi un million d'euros sur le territoire notamment en lien avec l'innovation, nous n'avons pas la possibilité de gérer nous-mêmes en propre ce fonds d'investissement, donc nous l'avons confié à Finovam qui est un fonds d'émergence et de financement qui prend des participations minoritaires dans les PME innovantes puisque c'était fléchi vers l'innovation notamment. Dans ce même fonds d'investissement, il y a le FIRA 2, c'est ciblé précisément sur certaines cibles technologiques notamment sur la santé, la biotechnologie, les agro-ressources et huit projets ont déjà été accompagnés par le FIRA 2. Le GIP, c'est une solution qui permettra de se regrouper avec d'autres partenaires, ce sera déjà le cas avec l'université, notamment le cas avec la Communauté de communes Flandres-Lys pour être autour de la table de ce FIRA 2 et vérifier aussi, impulser la direction de ce fonds d'investissement, ce million d'euros qui a vocation à revenir ensuite dans ce groupement d'intérêt public pour pouvoir le flécher sur d'autres secteurs innovants. Finovam gère ce fonds d'investissement, le cible via le FIRA 2 et le GIP qui sera autour de cette table pour vérifier avec nos partenaires que ce fonds d'investissement d'un million d'euros soit utilisé d'abord en faveur de l'innovation et que nous puissions récupérer cet argent qui est investi en faveur de ces politiques d'innovation.

Olivier GACQUERRE

Merci Steve.

Maurice LECONTE

Merci, Président. Pour représenter l'Agglomération à ce groupement d'intérêt public, je propose comme titulaire Monsieur Steve Bossart et comme suppléante, Madame Sophie Duby.

Olivier GACQUERRE

Donc en lien avec leur délégation. Y a-t-il des oppositions à cela ? Ou des abstentions ? Je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté avec la désignation de Monsieur Steve BOSSART comme titulaire et comme suppléante Madame Sophie DUBY à l'Assemblée Générale

Priorité n° 5 : FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

FINANCES, CONTROLE DE GESTION ET COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé

12) ADOPTION D'UN REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

« Par délibération du 12 décembre 2023, le conseil communautaire a opté pour l'adoption de la nomenclature comptable M57 applicable au 1^{er} janvier 2024.

En application de l'article L. 5217-10-8 du Code général des Collectivités Territoriales, l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) est rendue obligatoire pour les collectivités ou groupements de plus de 3500 habitants. Il a vocation à s'appliquer au budget principal et aux budgets annexes y compris ceux régis par la nomenclature comptable M4,

Ce RBF est voté pour la mandature en cours et peut être révisé le cas échéant par le conseil communautaire. Il n'a pas vocation à remplacer un guide de procédures comptables interne, mais à poser un cadre général partagé par les agents et les élus.

Le règlement budgétaire et financier doit préciser à minima :

1° Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;

2° Les modalités d'information du conseil communautaire sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Il permet également de rappeler et de formaliser les règles fondamentales de gestion budgétaire et financière appliquées au sein de la communauté.

Le respect de ce cadre permet de garantir la fiabilité, la transparence et la sincérité des comptes communautaires.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration générale et Territoriale » du 12 février 2024, il est proposé à l'Assemblée d'adopter un règlement budgétaire et financier tel que ci-annexé. »

Hervé DEROUBAIX

Il s'agit du règlement budgétaire et financier, nous avons adopté le 12 décembre dernier la nomenclature M57 à partir de ce 1^{er} janvier, donc en application du Code des collectivités territoriales, l'adoption d'un règlement budgétaire et financier est rendue obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants. Il a vocation à s'appliquer au budget principal et aux budgets annexes. Ce règlement budgétaire et financier est voté pour la mandature en cours et il a vocation à poser un cadre général partagé par les agents et les élus. Je vous épargne tous les différents chapitres, en fait c'est juste se mettre en conformité avec la nomenclature M57.

Olivier GACQUERRE

Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est donc voté.

Décision du Conseil : adopté

13) DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

« Conformément à l'article L. 1612-1 du CGCT, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Ces crédits devront être inscrits au budget primitif de l'année.

Cette autorisation ne concerne pas les crédits votés en Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (APCP) pour lesquels la capacité à engager correspond au montant de l'AP et, la capacité à payer, au montant du CP.

Ainsi, afin de ne pas retarder la mise en œuvre de certains investissements avant le vote du budget primitif 2024, il est proposé d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement dans les limites suivantes :

Chapitre	Crédits ouverts 2023 (BP+DM+BS hors RAR 2022)	Limite maximum autorisée de 25 %		Proposition d'engagement maximum avant vote bp 2024
Budget principal				
10 Etudes, logiciels, licences	4 179 400			460 000
11 Matériels, agencements, installations	17 178 240			2 707 340
13 Travaux	10 924 100			670 000
104 Subventions d'équipement versées	15 992 050			350 000
17 Cautions ou avances à verser	173 000			5 000
165 Cautions à rembourser	11 000			13 000
Total	58 458 790	25%	14 614 698	4 205 340
Budget loisinord				
10 Etudes, logiciels, licences	109 000			-
11 Matériels, agencements, installations	170 500			90 000
Total	379 500	25%	94 875	90 000
Budget bâtiments				
10 Etudes, logiciels, licences	105 000			25 000
11 Matériels, agencements, installations	514 500			250 000
13 Travaux	400 000			-
165 Cautions à rembourser	181 000			10 000
Total	1 210 500	25%	302 625	285 000
Budget Eau Potable				
10 Etudes, logiciels, licences	1 118 850			300 000
11 Matériels, agencements, installations	1 021 200			245 000
13 Travaux	4 854 450			100 000
Total	7 101 500	25%	1 775 375	645 000
Budget Assainissement				
10 Etudes, logiciels, licences	511 400			100 000
11 Matériels, agencements, installations	555 980			160 000
13 Travaux	6 951 370			100 000
Total	8 119 750	25%	2 029 938	360 000
Budget assainissement dsp				
10 Etudes, logiciels, licences	841 075			100 000
11 Matériels, agencements, installations	471 560			150 000
13 Travaux	5 150 165			-
Total	6 564 900	25%	1 641 225	250 000
Budget Quai Fluvial				
11 Matériels, agencements, installations	113 581			30 000
Total	223 581	25%	55 895	30 000

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration générale et Territoriale » du 12 février 2024, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 dans les limites reprises ci-dessus. »

Hervé DEROUBAIX

C'est une délibération que, je pense, la plupart d'entre vous allez prendre ou avez déjà prise, donc il s'agit de la possibilité pour l'exécutif d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts l'année précédente avant le vote du budget. Ainsi, cela permettra de ne pas retarder la mise en œuvre de certains investissements avant le vote du budget primitif 2024. Vous avez dans le tableau l'ensemble des propositions d'engagement qui, vous le constaterez, sont loin des 25 %. Je vous épargne les différents budgets, vous les avez sur le tableau.

Olivier GACQUERRE

Sur la question 13, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est donc adopté, je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé

14) REVERSEMENTS DE FISCALITE PERÇUS SUR LE PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC INDUSTRIEL ARTOIS-FLANDRES - REMISE EN CAUSE DE LA CONVENTION PRISE EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU 6 DECEMBRE 2022 FIXANT LES NOUVELLES MODALITES DE REPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE INTERCOMMUNAUTAIRE

« Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5211-28-4 et L. 5216-5 ;

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France portant sur le Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF) délibéré le 19 septembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 6 décembre 2022 mettant un terme à la convention du 27 février 2014 et fixant sur les nouvelles modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire par convention ;

Vu la convention précitée et notamment son article 10 ;

Considérant que la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) reverse à la CALL, sous la forme d'une dotation de solidarité intercommunautaire (DSI), une partie de la fiscalité qu'elle perçoit sur la zone industrielle Artois-Flandres située sur les communes de Billy-Berclau et de Douvrin ;

Considérant qu'aux termes des dispositions de la convention, le montant annuel de la DSI à destination de la CALL s'élève à environ 9 millions d'euros ;

Considérant que la zone industrielle Artois-Flandres est gérée par le SIZIAF dont les deux communautés d'agglomération sont membres ;

Considérant que la CALL ne verse aucune contribution au SIZIAF ;

Considérant que le versement de la DSI est encadré par une convention ;

Considérant que cette convention a vocation, en application de son article 10, à devenir caduque en cas de remise en cause de l'engagement financier sur lequel se sont prononcées les parties,

Considérant que le versement de la DSI à la CALL prévu par la convention n'est pas causé en l'absence de contrepartie par cette dernière ;

Considérant que l'absence de contribution de la CALL au SIZIAF, dont la dissolution est d'ailleurs préconisée par la Chambre Régionale des comptes, contribue à remettre en cause l'engagement de la CABBALR ;

Considérant que le versement d'une DSI à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre tel que la CALL est facultatif ;

Considérant l'impact financier important que les versements annuels de cette DSI à la CALL, d'environ 9 millions d'euros, ont sur le projet de territoire de la CABBALR et notamment sur ses usagers et ses contribuables ;

Suite de l'avis favorable de la Commission « Service du Quotidien, Administration générale et Territoriale » du 12 février 2024, il est proposé à l'Assemblée de remettre en cause l'engagement financier de la convention prise en application de la délibération du 6 décembre 2022 fixant les nouvelles modalités de répartition de la Dotation de Solidarité Intercommunautaire. »

Hervé DEROUBAIX

La question 14 concerne justement ce dont on parlait dans le ROB, la dotation de solidarité intercommunautaire, elle consiste à la caducité de la convention par l'application de l'article 10 qui dit que la convention devient caduque en cas de remise en cause des impacts financiers. Donc remise en cause à partir de 2024. En rappelant que c'est une dépense facultative qui est encadrée par une convention qui avait été révisée en 2022. Pour mémoire, cela représente 9,1 millions d'euros par an.

Jean-Michel LEGRAND

Merci, Monsieur le Président. Effectivement par rapport à vos propos tout à l'heure concernant cette délibération, on a eu effectivement l'occasion de se rencontrer puisque vous avez reçu les communes de la Communauté d'Agglomération qui contribuent, qui participent et qui reçoivent une partie de la dotation au travers de la compensation. Je l'avais dit à l'époque, je considère que le SIVOM est un très bel outil pour l'agglomération, même si effectivement on y retrouve sept communes de la CALL. Je me mets aujourd'hui à la place des élus de ces sept communes qui vont voir diminuer pour certains leur budget de plusieurs centaines de milliers d'euros et pour certains même plus d'un million d'euros. C'est vrai que cela a été rappelé tout à l'heure, le SIZIAF a été créé, une association de vingt communes et bizarrement, quand cela commence à être intéressant et que des dividendes sont redistribués, cela attire un peu la convoitise. Personnellement, je considère qu'il y avait un accord, vingt communes ont participé à l'origine. S'il n'y avait pas eu ces vingt communes à l'origine pour participer, aujourd'hui on n'aurait peut-être pas non plus au niveau de la Communauté d'Agglomération la rétribution et ce qu'on perçoit aujourd'hui pour la Communauté d'Agglomération. D'autant plus qu'avec les installations d'entreprises sur ce territoire, les dividendes que va retoucher la Communauté d'Agglomération sont quand même plus importants, même si on continue à reverser ces 9 millions d'euros par an à la CALL. C'est la raison pour laquelle personnellement je voterai contre cette délibération.

Hervé DEROUBAIX

Je peux peut-être prendre la parole, Président ?

Olivier GACQUERRE

Bien sûr, Hervé.

Hervé DEROUBAIX

Juste pour dire que la Communauté d'Agglomération aujourd'hui ne fait aucun bénéfice. En l'occurrence pour 2022, parce qu'on vous a annoncé des chiffres, j'ai les chiffres de 2022 donc la Communauté d'Agglomération a perçu fiscalement 21,2 millions d'euros. Elle en redonne 1,75 au SIZIAF, 9,1 de DSC CALL et 11,9 d'attribution de compensation. On a donc un delta négatif de 1,4 million d'euros. Ce sont les chiffres 2022.

Olivier GACQUERRE

Hervé, il faut préciser pourquoi c'est négatif pour l'agglo, parce que c'est vous, les communes, les treize qui touchez et donc, cela ne rentre pas dans le pot commun de la Communauté d'Agglomération. On va aller jusqu'au bout parce que s'il ne faut pas de solidarité, il faut quand même aller jusqu'au bout. Est-ce que vous seriez prêts, si on laissait les 9 millions au SIZIAF, aux communes à la CALL, est-ce que vous seriez d'accord pour votre part de la mettre dans le pot commun de la Communauté d'Agglomération ?

Jean-Michel LEGRAND

La question n'est pas là.

Olivier GACQUERRE

Si, elle est là. C'est facile de se draper.

Jean-Michel LEGRAND

Quand on s'est rencontrés effectivement, on nous a garanti pour les treize autres communes le maintien jusqu'en 2026.

Olivier GACQUERRE

C'est faux, je n'ai pas dit cela.

Hervé DEROUBAIX

On n'a pas dit jusque 2026.

Olivier GACQUERRE

C'est faux, je n'ai jamais dit cela.

Jean-Michel LEGRAND

Je ne suis pas le seul à l'avoir entendu.

Olivier GACQUERRE

Non, mais il y en a qui ont parfois tendance à déformer. En 2026, il y a des échéances. Je ne sais pas ce qui se passe après, c'est sûr, mais aujourd'hui il y a des statuts, donc il y a du droit, des choses qui sont inscrites donc non, je maintiens que c'est faux de dire cela.

Jean-Michel LEGRAND

Je rappelle quand même qu'à l'origine, les vingt communes ont contribué à la création de cette zone.

Olivier GACQUERRE

Elles ont largement récupéré leurs petits. Tu veux qu'on fasse les comptes ?

Jean-Michel LEGRAND

C'est comme quand on fait un placement en banque. Quand c'est un bon placement, cela rapporte.

Olivier GACQUERRE

Tu as déjà vu des placements qui rapportent pour cent ans ?

Jean-Michel LEGRAND

Cela rapporte effectivement, mais c'est un investissement qui a été réalisé par vingt communes. Concernant la Chambre régionale des comptes, ce n'est pas une obligation non plus sur le SIZIAF. Je rappelle que c'est une recommandation.

Olivier GACQUERRE

Une recommandation unique.

Jean-Michel LEGRAND

Effectivement, peut-être que c'est le préfet qui décidera à l'avenir; mais aujourd'hui, c'est une recommandation. Ce n'est pas une obligation.

Olivier GACQUERRE

La loi dit que chaque année, les recommandations uniques doivent faire l'objet d'actions et d'un plan d'action présenté au conseil. J'y sié debate, donc je viendrai et on verra ce qui sera dit. On ne remet pas en cause le travail du SIZIAF, ce n'est pas ce qu'on a dit, mais c'est une zone où aujourd'hui, si les entreprises sont là-bas, c'est qu'elles ne sont pas ailleurs et pourquoi ? Donc on est dans une forme de concurrence territoriale. C'est cela qui est fou quand même. Aujourd'hui quand une entreprise choisit de s'installer au SIZIAF, elle ne s'installe pas éventuellement à Ruitz, elle ne s'installe pas non plus éventuellement à Mazinghem ou ailleurs, donc il y a un sujet quand même là-dessus. Il faut qu'on l'accepte quand même. Est-ce qu'on veut avoir une agglo à différentes vitesses ou pas ? J'ai tendance à dire que non. Je vais laisser Hervé, puis Steve.

Hervé DEROUBAIX

Je voulais simplement dire aussi que cette DSC, quand les lois Chevènement avaient été créées pour mettre en place la fiscalité professionnelle unique, c'était bien justement pour irradier sur l'ensemble d'un territoire. En 2014, des décisions ont été prises, je le reconnais tel quel aujourd'hui, pour essayer de maintenir ce qui existait auparavant. Contre l'esprit de la loi. Aujourd'hui, quelques années après, je suis maire de Robecq à la Communauté d'Agglomération, quand je lis le journal, je n'ai rien contre ces communes puisque je suis un rural, mais quand je vois que sur une zone d'activités au sein même de ma propre agglomération, en tant que maire de Robecq, je touche zéro euro, et que je vois que tous nos copains mêmes des communes rurales de l'agglomération d'à-côté perçoivent des dividendes, je me demande où est la solidarité. À partir du moment où on me propose depuis quelques années que je suis ici de voter une disposition qui est facultative, excusez-moi, mais sinon cela ne sert plus à rien de voter. À partir du moment où on a la possibilité de ne pas le faire, je ne vois pas pourquoi on ne le ferait pas. Quand on s'est vus, avec le Président, j'étais présent, on n'a pas dit que c'était jusqu'en 2026. Le Président a simplement dit qu'au-delà de 2026, il ne pouvait pas s'engager puisqu'effectivement on ne sait pas qui sera Président, mais la

différence avec nos amis de la CALL, c'est qu'eux, c'est une DSC qu'il faut voter. Vous, ce sont des attributions de compensation et par définition, nous ne les votons pas. Elles vous sont acquises.

Olivier GACQUERRE

Merci, Steve a demandé la parole.

Steve BOSSART

Ce n'est pas un sujet qui est tout à fait nouveau parce que cela fait à peu près quinze ans que j'entends ce sujet qui est sur la table. Réellement, le SIZIAF percevait la fiscalité de la zone industrielle historiquement et à la création des agglomérations, les Agglos, en l'occurrence la Communauté d'Agglomération a commencé à percevoir cette fiscalité. Artois Comm. à l'époque. Ce sujet aurait dû déjà être préparé à cette époque-là, dès 2002 et encore plus en 2015 au moment de la loi NOTRe qui a donné des compétences supplémentaires en matière de développement économique aux régions et en l'occurrence aux EPCI. Ce sujet est sur la table depuis vingt ans. Or aujourd'hui, on se retrouve face à un rapport de la CRC qui dit que ces 9 millions, il n'y a plus de raison de les donner puisque Douvrin et Billy-Berclau en l'occurrence sont sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Ce qui est regrettable dans cette affaire, c'est que cette période de lissage, on aurait pu l'envisager sur quinze ans, sur vingt ans à la création des agglos. La douloureuse aurait été beaucoup moins sévère. Ce lissage a été proposé à nos amis de la CALL sur trois ans, il y a eu un accord peut-être oral, cela a été évoqué par le Président il y a quelques instants. Il semble qu'il n'ait pas été accepté en l'état. C'est regrettable parce qu'effectivement, se prendre 9 millions la première année, cela peut paraître tout à fait douloureux et violent. Je regrette que cette discussion n'ait pas pu avoir lieu avec la CALL. En l'occurrence si vous le décidez, cette convention, ce sera la fin alors qu'en fait elle aurait pu être préparée depuis de longues années pour que ce soit moins douloureux pour la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Nous, on regrette parce qu'effectivement on a une coopération avec Lens-Liévin depuis maintenant près de 60 ans, qui est historique, qui nous a permis aussi de faire de beaux projets de développement. Cela n'a pas été contesté, ni par le rapport de la CRC, ni par le développement économique de la zone qui est quand même extraordinaire. Le SIZIAF a pu mettre 20 millions d'euros sur la table au moment de l'arrivée d'ACC et il me semble que les deux agglomérations ont aussi mis quelques millions dans la balance, ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir une filière développée sur l'électromobilité. Maintenant on y arrive, on est face aux échéances, cela tombe dans cette mandature, au moment où on a eu aussi une nouvelle présidence depuis 2020, au moment où je suis aussi Vice-président au développement économique. Il va falloir assumer. Je pense que le plus sage aurait été d'avoir un lissage progressif pour que l'impact soit moins violent. La réponse en face n'a pas été forcément à la hauteur de nos espérances dont acte, maintenant nous devons formuler le vote en conséquence. Nous, si c'est le maire de la commune de Billy-Berclau, on s'abstiendra sur cette délibération parce que nous sommes concernés de près par l'évolution de ce syndicat, cela a permis le développement de Billy-Berclau, de Douvrin et d'autres communes. Cela a permis aussi d'avoir un emploi significatif sur nos territoires et puis toutes les délibérations qui ont été prises à l'unanimité, il faut quand même le dire, dans ce syndicat ont permis d'accueillir très vite des entreprises et plutôt des fleurons industriels qui ont aussi fait bénéficier le territoire de la Communauté d'Agglomération et on ne peut que le souligner. Le SIZIAF est un aménageur, il faut le rappeler aussi, c'est un aménageur et à partir du moment où il n'y a plus d'aménagement, c'est-à-dire que vous avez vendu tous les terrains, vous avez tout aménagé, il n'y a plus d'aménageur et cela, le Président du SIZIAF l'a compris. On a écrit au Président il y a quelques mois pour demander la pérennité de l'outil jusqu'en 2026. On a été entendus à ce titre, le Président du SIZIAF également à l'écoute et les élus des vingt communes ont signé ce courrier au Président de la Communauté d'Agglomération, donc les choses ont été dites. Maintenant, on en vient à un sujet qui est plus juridique en l'état de cause.

Olivier GACQUERRE

Emmanuelle Leveugle a demandé la parole.

Emmanuelle LEVEUGLE

Merci. Juste par rapport à l'intervention de Steve, dans le rapport de la Chambre des comptes, il n'est pas écrit du tout qu'il faut arrêter de payer la CALL. On n'en parle pas, on parle de la dissolution du SIZIAF. Ce sont des sujets très différents. Concernant ces 9 millions d'euros, je comprends bien qu'on ait envie de les prendre, ils sont là et ils nous tendent la main. Je comprends tout à fait qu'on ait envie de les prendre. Ce qui me préoccupe plus, c'est l'avenir de nos relations avec la CALL parce que la CALL, je le rappelle, et tu l'as rappelé Steve, pour l'arrivée d'ACC, elle a quand même versé 9 millions d'euros, donc si elle les a versés, c'est parce qu'elle pensait qu'elle faisait partie du SIZIAF sinon je ne vois pas pourquoi elle les aurait versés. Quatre ans après, on leur dit merci pour les millions, maintenant on ne vous en donne plus. C'est une chose. La deuxième chose qui me préoccupe et c'est pour cela que je voterai contre cette délibération, c'est l'avenir de nos relations avec le bassin minier. Nos relations avec la CALL, ce n'est pas seulement la SIZIAF, c'est le transport fluvial, c'est l'eau. Aujourd'hui la CALL donne de l'eau à Noeux-les-Mines. Je vais, on en donne aussi, mais justement. Se replier sur soi-même, excusez-moi, mais pour moi, c'est la politique du Rassemblement National. Ce n'est pas notre politique. Je suis désolée, je le sens comme cela. On a des enjeux importants qui s'annoncent, il faut vraiment qu'on travaille en solidarité.

Olivier GACQUERRE

Politique politicienne, non, stop.

Emmanuelle LEVEUGLE

Non, ce n'est pas de la politique politicienne. Là, qu'est-ce qu'on est en train de faire ? On est en train de déclarer la guerre à la CALL alors qu'on a besoin d'être ensemble.

Olivier GACQUERRE

Pardon ?

Emmanuelle LEVEUGLE

Si la CALL nous reprenait 9 millions, on considérerait...

Olivier GACQUERRE

Justement, qu'est-ce qu'ils diraient à l'inverse ? Je ne sais pas.

Emmanuelle LEVEUGLE

Je n'en sais rien, mais je ne suis pas là pour juger la CALL.

Olivier GACQUERRE

Moi non plus.

Emmanuelle LEVEUGLE

Je suis là, simplement je parle en mon nom uniquement et je pense que c'est une erreur, qu'il faudrait voir la totalité des relations, la totalité des projets qu'on a ensemble avant de prendre une décision.

Olivier GACQUERRE

Je l'ai fait, nous l'avons fait et je suis transparent, on peut le faire ce soir. C'est pour cela que je sais que sur l'eau, sur l'assainissement, sur l'eau potable, ce qu'il se passe, là où on est aidés et là où on aide, j'ai tout en tête, on a regardé parce qu'on s'est dit : qu'est-ce qu'il va se passer vu la réaction qu'on a eue ? On va avoir des représailles, ils vont nous dire qu'on déclare la guerre. Tu te fais le porte-parole finalement de la CALL.

Emmanuelle LEVEUGLE

Non. Je fais part de mes craintes.

Olivier GACQUERRE

Je l'ai compris et les collègues l'ont compris comme moi en tout cas.

Emmanuelle LEVEUGLE

Je fais part de mes craintes.

Olivier GACQUERRE

Des craintes de quoi, Emmanuelle ? Aujourd'hui, on est dans une situation qui est laquelle ? Je l'ai dit, on est un petit département, on fonctionne. On n'a pas dit qu'on ne voulait plus coopérer. À ce moment-là, si on est gentil, on donne l'argent et si on dit oui, amen, à tout ce qui est demandé par la CALL, on est favorable au bassin minier et c'est super. Si malheureusement on dit qu'on défend nos habitants et qu'on récupère les 9 millions qui sont dus peut-être finalement à la bourse commune des cent communes, à ce moment-là on n'est plus des gentils ? Cela s'appelle comment ? Je ne comprends pas la logique.

Emmanuelle LEVEUGLE

Je pense que tu réduis complètement ce que j'ai dit.

Olivier GACQUERRE

Oui, parce que les habitants ne comprennent que cela. Si on n'a pas ces 9 millions aujourd'hui, qu'est-ce qu'il va se passer ? Je vous l'ai dit, vous avez fait des choix en décembre, tu les as votés, je crois ?

Emmanuelle LEVEUGLE

Bien sûr.

Olivier GACQUERRE

Donc une partie de cet argent est déjà dépensée. Ou alors ce sera non ce soir et donc, on ne fera pas les programmes qu'on avait envisagés sur l'eau potable et sur l'assainissement. Et on reviendra sur ce qu'on a dit. Cela ne me dérange pas, je n'ai pas d'enjeu particulier. C'est moi qui suis en première ligne en fait aujourd'hui. C'est moi qui tous les jours ai mon nom dans la presse pour dire « Gacquerre ceci, Gacquerre cela, le torchon brûle, ceci, cela... », mais je n'ai rien demandé. Sylvain, c'est un copain, on était à la fac ensemble. Sylvain et moi, on ne va pas aller se battre sur un ring. Il est comme moi embêté parce que finalement, on doit se faire l'expression des uns et des autres. Si on avait eu l'opportunité d'avoir cet échéancier, on ouvrirait la porte encore une fois, mais ce soir, il faut commencer par un point de départ. Le point de départ, c'est : on dénonce la convention. Si cela ne vous paraît pas moral, je le comprends, tu voteras non, c'est respectable, et chacun votera en son âme et conscience. Nous, on dit qu'aujourd'hui le

problème n'est pas chez nous. Steve l'a dit, il était à l'origine peut-être aussi à la CALL, la façon dont ils collectent l'argent et ils le redistribuent. La presse était très exemplaire sur le sujet, elle a bien montré les choses. Tout le monde l'a vu, tout le monde sait maintenant, donc après chacun choisira, mais je ne vais pas m'entendre dire sous excès de bonne moralité qu'on est des gars du RN, etc. Non, cela va trop loin.

Emmanuelle LEVEUGLE

Je n'ai pas dit cela, j'ai dit que cela ne correspondait pas à la politique qu'on avait habituellement.

Olivier GACQUERRE

Non. Cela fait plaisir à Ludovic Pajot, mais il n'y a pas de scoop ce soir.

Corinne LAVERSIN

Je voudrais parler en tant que présidente de l'agence d'urbanisme. L'agence d'urbanisme, c'est une association qui regroupait en particulier les trois communautés d'agglomération dont on parle, la CALL, la Communauté d'Agglomération et la CAC et après, on a des communautés de communes, etc. Il y a deux ans et demi, la CAC a décidé de quitter l'Aula, nous laissant évidemment avec une difficulté budgétaire puisque c'était l'équivalent de 260 000 €. Autre difficulté, on était en train de se lancer sur la plateforme numérique collaborative, c'est-à-dire un lac de données commun aux membres de l'Aula. Personne n'a bougé, la CALL est bien présente au niveau de l'Aula. On a essayé de bouger, il a fallu menacer quand même d'aller en justice parce qu'ils ne voulaient pas payer ce qu'ils nous devaient. C'est tout, ils sortent, c'est leur choix. Sauf qu'ils récupèrent une partie des données par le biais du PMA. Maintenant, la CALL et la CAC font ensemble un Scot et avaient demandé à l'Aula de l'élaborer. Unilatéralement, on a reçu un beau courrier, ils quittent l'Aula il y a deux ans et demi, résultat, 300 000 €. Cela fait 500 000 €. Vous allez me dire que par rapport à 9 millions, ce n'est pas grand-chose. Sauf que quand vous avez une structure qui fonctionne avec un budget de 2,5 millions et qui a des ambitions pour le territoire, on le voit, la plateforme, mais il n'y a pas que cela, on a bougé, on a changé un peu l'approche pour vraiment être aux côtés des collectivités pour les politiques publiques, pour l'aide à la décision, résultat, cela se traduit comment ? Vous savez très bien quelle est la variable d'ajustement, on a dû ne pas remplacer des départs. Or, on en avait besoin de ces personnes pour avancer vite sur le lac de données. C'est ce que je voulais vous faire partager. Je pense que quand on dit qu'on déclare la guerre, je pense que quelque part, si je reprends votre expression, il y en a qui l'avaient déclenchée avant.

Olivier GACQUERRE

Les 9 millions versés ont largement été remboursés avec 9 millions d'euros par an. Récemment encore, un exemple, s'il y avait ce sujet de coopération, pourquoi n'ont-ils pas fait un Office de tourisme intercommunal avec nous ? On apprend que cela se fait entre la CAC et la CALL. Pourquoi pas nous ? On était volontaires, on ne nous a même pas posé la question. Des sujets comme cela, je peux vous les égrener, mais encore une fois, cela va donner du grain à moudre à ceux qui penseraient qu'on est rentrés dans une guerre de tranchées. Ce n'est absolument pas le sujet donc je redis pour la énième fois que ce qui est proposé ce soir, c'est de dénoncer la convention. Ensuite de discuter avec eux s'ils le souhaitent, mais on va se revoir de toute façon, mais le sujet aujourd'hui est plus chez eux que chez nous. On ne règle pas les affaires avec des menaces, c'est tout.

Ludovic PAJOT

Je vais répondre à la Madame Leveugle. Vous direz aux 61 % d'électeurs du Rassemblement National à Beuvry qu'ils se renferment sur eux-mêmes, ils apprécieront.

Hervé DEROUBAIX

Juste une dernière chose Président, je suis souvent sollicité pour faire des travaux d'eaux pluviales, de changement d'eau potable, etc. On n'avait plus de budget pour le faire. On essaye d'en retrouver, donc tous ceux qui votent aujourd'hui contre, j'ai envie de dire qu'il ne faut pas venir demander de faire des travaux demain, comment on va faire ?

Emmanuelle LEVEUGLE

C'est vraiment très bas.

Hervé DEROUBAIX

Ce n'est pas des barrages, mais c'est exactement cela.

Emmanuelle LEVEUGLE

La station d'épuration de Beuvry servira à Beuvry et on ne sera plus inondés...

Olivier GACQUERRE

Ce n'est pas ce qu'il est en train de dire. C'est qu'il faut des logiques de cohérence.

Hervé DEROUBAIX

Exactement. Vous extrapolez ce que je dis.

Emmanuelle LEVEUGLE

Mais non, tu me menaces !

Hervé DEROUBAIX

Je ne menace personne !

Emmanuelle LEVEUGLE

Ceux qui vont voter non n'auront plus de travaux.

Hervé DEROUBAIX

Je n'ai pas dit cela du tout !

Olivier GACQUERRE

Hervé dit qu'il faut se rappeler que notamment pour le financement de nos schémas directeurs, il faut des sous et sur les sous qui ont été ciblés, c'est ce qu'il a dit, une partie est là. Si on vote contre, on ne peut pas demander des travaux qu'on ne peut pas financer. C'est tout ce qu'il veut dire. Les courriers, je les ai quand même « Olivier, il faut faire les travaux de mon assainissement... »

Emmanuelle LEVEUGLE

Ce n'est pas mon assainissement. La station de Beuvry...

Hervé DEROUBAIX

Je ne parlais pas de Beuvry, je parlais de l'ensemble des communes qui nous sollicitent sans cesse.

Olivier GACQUERRE

Ne te sens pas visée, tu n'es pas toute seule ici.

Hervé DEROUBAIX

Les maires grognent parce qu'on ne veut pas le faire. On essaye de trouver un compromis pour qu'il n'y ait pas trop d'impact pour les contribuables et les usagers, c'est pour cela que j'ai du mal à comprendre que d'un seul coup...

Emmanuelle LEVEUGLE

Tu parlais des personnes qui vont voter non ce soir.

Hervé DEROUBAIX

Non. C'est vrai, mais j'ai dit les personnes en règle générale. Je pense qu'il y en aura beaucoup qui vont voter contre.

Olivier GACQUERRE

Il faut avoir une logique à un moment Emmanuelle. Il n'y a pas de financement.

Emmanuelle LEVEUGLE

Je n'ai jamais entendu cela. Je dis que je vais voter non, et on menace les personnes qui vont dire non.

Hervé DEROUBAIX

Je ne menace personne. Je dis simplement qu'il faut être cohérent.

Olivier GACQUERRE

Chacun se regardera dans sa glace ce soir, il n'y a pas de problème. On ne va pas polémiquer. Vous voyez, c'est ce que veulent peut-être nos voisins, qu'on se dispute entre nous. Donc ne tombez pas dans le piège de la dispute interne. Notre force, c'est d'être unis, donc ne tombons pas dans la division. Sur cette délibération, la 14, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup, c'est donc adopté.

Décision du Conseil : Adopté, avec 12 contre : DELPLANQUE Émeline, DELHAYE Nicole et WALLET Frédéric, LEVENT Isabelle, LEVEUGLE Emmanuelle, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre et PRUVOST Marcel, LEGRAND Jean-Michel et FONTAINE Joelle, DEWALLE Daniel, BRAEM Christel et 11 abstentions : SWITALSKI Jacques, DE CARRION Alain et FLAHAUT Karine, BOSSART Steve et FACON Dorothée, NOREL Francis, DOMART Sylvie, ANTKOWIAK Corinne, DOUVRY Jean-Marie, MARCELLAK Serge, CASTELL Jean-François

Rapporteur(s) : LEMOINE Jacky

15) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de tenir compte de l'évolution de la collectivité et de ses missions, il est nécessaire de procéder à des modifications du tableau des emplois pour les directions suivantes :

- Direction du Pilotage stratégique et de l'optimisation des ressources

Dans le cadre de son projet de direction, le tableau des emplois de la direction doit être actualisé pour tenir compte des modifications soumises à l'avis du CST du 16 février 2024.

- Direction du Patrimoine

Afin d'assurer la maintenance des équipements aquatiques, la collectivité avait recours à des prestations de service. Après analyse du coût, il est apparu que la reprise en régie présentait un avantage. Dans cette perspective, il est ainsi proposé de créer **2 postes d'agent de maintenance**, emplois permanents ouverts aux grades relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ou des adjoints techniques territoriaux, à temps complet.

- Direction de la Cohésion Sociale et de la Santé

Les recrutements nécessaires à l'ouverture du Centre de Santé Intercommunal Pluridisciplinaire à Antennes (CSIPA) sont en phase de finalisation. Compte tenu de la disponibilité des praticiens, il est nécessaire de procéder à la transformation des postes de Médecins et Sage-femme afin d'adapter la quotité de travail aux possibilités de consultations. Le volume total d'heures travaillées reste inchangé.

De plus, la Communauté d'Agglomération est lauréate de l'appel à projets « Santé des femmes » de l'ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier) et l'ARS (Agence Régionale de Santé). Pour mener ce projet, il est nécessaire de créer **un poste de Médiateur Santé** emploi non permanent sous forme de contrat de projet en application de l'article L. 332-24 du Code général de la Fonction Publique. Il aura pour mission de favoriser l'accès aux droits et aux soins des femmes du territoire. En binôme avec une infirmière de pratiques avancées, il tiendra des permanences dans les communes. Ce poste est ouvert aux grades relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, à temps complet et sera conclu pour une durée de 18 mois.

- Direction de la Culture

Dans le cadre de du projet de coopération et mise en réseau des bibliothèques et médiathèques sur le territoire de la CABBALR, il est proposé de créer **un emploi de Coordonnateur de lecture publique**, emploi permanent ouvert aux grades relevant du cadre d'emplois des attachés ou attachés du patrimoine territoriaux, à temps complet.

- Direction des sports – ARENA

Pour répondre au besoin du service, il est nécessaire de créer **un poste d'Agent d'Accueil Polyvalent**, emploi permanent ouvert aux grades relevant du cadre des adjoints techniques territoriaux, à temps complet.

- Direction des milieux naturels et des risques

Dans le cadre de son projet de direction, le tableau des emplois de la direction doit être actualisé pour tenir compte des modifications soumises à l'avis du CST du 22 décembre 2023,

Les changements apportés au tableau des emplois permanents apparaissent en caractère gras en annexe à la délibération.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration générale et Territoriale » du 12 février 2024, il est donc proposé à l'Assemblée de créer ces emplois et qu'ils puissent être pourvus par voie contractuelle lorsque la recherche en priorité d'un fonctionnaire n'a pu aboutir en l'absence de candidatures pouvant répondre au profil et aux compétences recherchées pour pourvoir ce poste.

Jacky LEMOINE

Modification du tableau des emplois et création d'emplois non permanents. Afin de tenir compte de l'évolution de la collectivité et de ses missions, il est nécessaire de procéder à des modifications du tableau des emplois. Il est proposé de créer deux postes d'agents de maintenance pour la direction du patrimoine, un poste de médiateur santé sous forme d'un contrat de projet dans le cadre du projet santé des femmes, un poste de coordinateur de la lecture publique pour la direction de la culture, un poste agent d'accueil polyvalent pour l'Aréna. Il est également proposé de transformer des postes notamment dans le cadre de recrutement des médecins et sages-femmes pour l'ouverture du Centre de santé intercommunal pluriprofessionnel avec antennes et des projets des directions pilotage stratégique et optimisation des ressources, la direction des milieux naturels et des risques. Ces modifications ont été soumises pour avis au CST et sont détaillées en annexe dans la délibération. On a eu un avis favorable de la commission « services du quotidien, administration générale et territoriale » en date du 12 février.

Olivier GACQUERRE

Merci Jacky. Y'a-t-il des oppositions, des abstentions ? C'est donc adopté, merci.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : LEMOINE Jacky

16) RECOURS A DES VACATAIRES ET INDEMNISATIONS

« Conformément au décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public, le Conseil Communautaire du 11 avril 2018 a autorisé le recrutement de personnel vacataire pour les Conservatoires communautaires de danse et de musique.

L'article 1^{er} du décret précité définit les vacataires comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public, mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Les besoins ayant évolués, il est nécessaire d'élargir les motifs de recours à des personnels vacataires dans les limites horaires et aux tarifs suivants :

- dans les Conservatoires communautaires de danse et de musique pour assurer les missions de jurys d'examen pour un volume annuel maximum de 100 heures pour l'ensemble des vacataires, au taux horaire de 30 euros bruts ;

- pour l'écriture du projet de santé du futur centre de santé de la Communauté d'Agglomération pour un volume de 36 heures pour l'ensemble des vacataires : un médecin et deux sages-femmes au taux horaire de 75 euros bruts ;

- pour le projet ERBM santé des femmes, nécessitant l'intervention d'une Infirmière de pratiques avancées, pour un volume de 264 demi-journées au tarif de 280 € la demi-journée ;

- pour la réalisation d'enquêtes publiques prévues par le Code de l'environnement, le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ou par le Code des relations entre le public et l'administration dans les volumes définis par ordonnances du tribunal administratif, indemnisées selon les montants fixés par décisions du Tribunal administratif.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration générale et Territoriale » du 12 février 2024, il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser le recours à du personnel vacataire sur les missions et dans les limites horaires précitées ;
- de fixer le montant des vacances aux montants d'indemnisation précités ;
- d'abroger la délibération n° 2018/CC057 du 11 avril 2018 relative au recrutement de personnel vacataire. »

Jacky LEMOINE

C'est pour les recours à des vacataires et indemnisations. Afin d'assurer la continuité des services, la collectivité a recours à des agents vacataires. Les vacances ont été mises en place dans le cadre des jurys d'examen des conservatoires et des enquêtes publiques. Il est proposé d'avoir recours à des personnels vacataires pour une tâche précise ponctuelle et limitée dans le cadre de l'écriture du projet de santé et dans le cadre du projet santé des femmes. Cela a eu un avis favorable de la commission le 12 février.

Olivier GACQUERRE

Merci beaucoup. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie, c'est donc adopté.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : LEMOINE Jacky

17) ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PAS-DE-CALAIS

« Compte tenu des obligations des collectivités territoriales à l'égard de leur personnel en matière de protection sociale et au regard des risques financiers encourus, la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane adhère au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ce contrat est arrivé à son terme le 31 décembre 2023, le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose aux collectivités territoriales d'adhérer à un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2024.

Au regard du nombre d'agents que compte la collectivité, les conditions de garanties proposées sont les suivantes :

Garanties	Franchises	Taux en % de la masse salariale
Décès	-	0,20 %
Accident de travail	0 jour	3,37 %
-	15 jours en absolu	2,71 %
-	30 jours en absolu	2,48 %
Longue maladie/longue durée	0 jour	2,86 %
-	90 jours en absolu	2,45 %
-	180 jours en absolu	1,99 %
Maternité/paternité/adoption	-	0,36 %
Maladie ordinaire	0 jour	6,23 %
-	10 jours en absolu	2,87 %
-	10 jours en relative	3,52 %
-	15 jours en absolu	2,22 %
-	15 jours en relative	3,44 %
-	30 jours en absolu	1,55 %
-	30 jours en relative	3,14 %

Ces taux s'appliquent pour le calcul de la prime d'assurance à verser, sur la masse salariale assurée composée du traitement de base indiciaire, de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et de la nouvelle bonification indiciaire et éventuellement, suivant le choix de la collectivité, le régime indemnitaire servi mensuellement aux agents.

Afin de couvrir les frais exposés par le Centre de Gestion, la collectivité sollicite une participation financière correspondant à 1 % de la prime d'assurance dans le cadre de la mission de suivi et d'assistance technique. Ce taux applicable annuellement sur la prime d'assurance calculée par la collectivité peut éventuellement être révisé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion. Cette participation financière vient en sus des taux mentionnés ci-dessus.

De plus, afin de garantir la bonne exécution du marché, son suivi et sa continuité, le contrat groupe implique également que la collectivité adhère obligatoirement à une convention de suivi dont le titulaire est la société BACS. Cette prestation, d'un coût annuel de 350 € HT soit 420 € TTC comprenant :

- l'assistance à l'exécution du marché,
- l'assistance juridique et technique,
- le suivi et l'analyse des statistiques, et l'établissement d'un programme de prévention,
- l'organisation de réunions d'information continue.

Cette convention de suivi intervient en sus des taux mentionnés ci-dessus et de la participation financière à verser au Centre de Gestion. Le paiement est à effectuer directement auprès du titulaire du marché d'audit.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration générale et Territoriale » du 12 février 2024, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser l'adhésion de la collectivité au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Pas-de-Calais dans les conditions mentionnées ci-dessus, à compter du 01/01/2024 et jusqu'au 31/12/27 (sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus au contrat) avec le choix de garantie suivant :

Garantie	Franchise	Taux en % de la masse salariale*
Accident de travail	30 jours en absolu	2,48 %

* Il est proposé de ne pas intégrer le régime indemnitaire à l'assiette de cotisation.

Pour information, les garanties retenues au titre du précédent contrat pour l'année 2023 couvraient les accidents du travail (avec une franchise à 15 jours) et la maternité/paternité pour un taux total de 3,10 % de la masse salariale qui n'intégrait pas le régime indemnitaire. »

Jacky LEMOINE

C'est l'adhésion au contrat de groupe d'assurances statutaires du centre de gestion.

Olivier GACQUERRE

Arnaud est concerné, donc il ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

Jacky LEMOINE

D'accord. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la collectivité est adhérente au groupe d'assurance statutaire proposée par le centre de gestion 62 pour les risques accidents du travail et maternité-paternité. Celui-ci a pris fin le 31 décembre 2023, donc il vous est proposé de renouveler ce contrat, mais de réduire la couverture uniquement aux risques accidents de travail pour un taux de 2,48 % de la masse salariale. Il y a eu un avis favorable de la commission « service du quotidien, administration générale et territoriale » du 12 février.

Olivier GACQUERRE

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Monsieur Gluszak lève la main.

Franck GLUSZAK

Simplement une question sur cette délibération. Cela ne concerne que les fonctionnaires ?

Jacky LEMOINE

Oui.

Franck GLUSZAK

Quelle est la position de la collectivité par rapport aux non-titulaires ?

Jacky LEMOINE

Au niveau de l'assurance ? Ils ne sont pas concernés. Ils ont les remboursements, ils sont dans le cadre de la Sécurité sociale. C'est des contractuels, donc ils ne sont pas fonctionnaires.

Olivier GACQUERRE

Ne te laisse pas déstabiliser, Jacky, c'est cela. On sait ce qu'on dit. Il n'y a pas de question piège d'ailleurs, c'était une demande de précision. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci, c'est donc adopté. On pourra faire rentrer Arnaud Figemwald et je cède la parole à Maurice.

Décision du Conseil : adopté, M. Arnaud Figenwald ne prend pas part au vote

ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX

Rapporteur(s) : LECONTE Maurice

18) MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - ELECTION D'UN MEMBRE - COMMUNE DE SAINT-VENANT

« Suite à la démission de Monsieur André FLAJOLET de son poste de Conseiller communautaire titulaire de la commune de Saint-Venant, il y a lieu, conformément à l'article 16 du règlement intérieur, de procéder à bulletins secrets, à l'élection d'un nouveau membre du Bureau communautaire, représentant de la commune.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration générale et Territoriale » du 12 février 2024, il est proposé à l'Assemblée la candidature de Monsieur Benoît DELBECQUE.

L'Assemblée est invitée à procéder aux opérations de vote. »

Maurice LECONTE

Il s'agit de la modification de la composition du Bureau communautaire suite à la démission de Monsieur André Flajolet de son poste de conseiller communautaire titulaire. Conformément à l'article 16 du règlement intérieur, il faut normalement procéder à bulletin secret à l'élection d'un nouveau membre au Bureau communautaire. Si vous ne souhaitez pas passer par le bulletin secret, je propose que soit désigné et qu'on accepte la candidature de Monsieur Benoît Delbecque.

Olivier GACQUERRE

Jusque-là on respecte bien sûr le choix des communes. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est donc adopté.

Décision du Conseil : adopté

RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ÉLUS

Rapporteur(s) : LEMOINE Jacky

19) MISE A JOUR DU TABLEAU NOMINATIF D'ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE FONCTION VERSEES AUX ELUS COMMUNAUTAIRES

« Par délibération en date du 15 juillet 2020, le Conseil communautaire a fixé les modalités d'attribution des indemnités de fonction au Président, aux Vice-présidents, aux Conseillers délégués et aux Conseillers communautaires.

Cette délibération est complétée par la production d'un tableau nominatif récapitulant l'ensemble des indemnités de fonction allouées aux élus communautaires.

Compte tenu d'un changement intervenu dans la représentation de la commune de Saint-Venant qui modifie par suite la composition du Conseil communautaire et pour répondre également à la demande du Comptable Public, il est nécessaire d'actualiser le tableau nominatif ci-annexé par le remplacement du Conseiller communautaire correspondant.

Les modalités d'attribution des indemnités de fonction demeurent inchangées.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration générale et Territoriale » du 12 février 2024, il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'actualisation du tableau nominatif des indemnités de fonction aux élus communautaires par le remplacement du Conseiller communautaire correspondant tel que ci-annexé. »

Jacky LEMOINE

Compte tenu du changement intervenu dans la représentation de la commune de Saint-Venant, il est nécessaire d'actualiser le tableau nominatif par le remplacement du conseiller communautaire correspondant. Les modalités d'attribution et des indemnités de fonction demeurent inchangées, il y a eu un avis favorable de la commission.

Olivier GACQUERRE

Pas d'avis contraire, pas d'abstention ? Je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

Priorité n° 2 : S'ADAPTER AUX CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE & PROTEGER LA NATURE

Enjeu : Préserver les espaces agricoles et naturels en limitant la consommation foncière

COMMERCES ET ARTISANAT

Rapporteur(s) : DEBAS Gregory

20) MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

« Par délibérations 2020/CC108 du 1^{er} septembre 2020 et 2023/CC066 du 11 avril 2023, les représentants de la Communauté d'Agglomération ont été désignés comme suit :

- Lorsque le projet concerne toutes les communes sauf Béthune, le Président ayant choisi de siéger au titre du SCoT, les représentants au titre de l'EPCI, sont :

Remplaçant : M. Grégory DEBAS
Suppléant : M. Éric ÉDOUARD

- Lorsque le projet concerne la commune de Béthune, les représentants sont :

Au titre de l'EPCI
Remplaçant : M. Grégory DEBAS
Suppléant : M. Éric ÉDOUARD

Au titre du SCoT
Titulaire : M. Maurice LECONTE
Suppléant : M. Lélio PEDRINI

Compte tenu de la nécessité de pourvoir au remplacement de M. Éric ÉDOUARD, et afin de pouvoir anticiper les indisponibilités des élus concernés, il est proposé à l'Assemblée de nommer un suppléant supplémentaire pour chaque siège.

Ces désignations peuvent porter sur tout membre du Conseil communautaire.

En application de l'article L. 2121-21 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire pourra décider au préalable et à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour ces désignations.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 05 février 2024, il est demandé à l'Assemblée de procéder aux désignations pour compléter la représentation de la Communauté d'Agglomération, soit au titre de l'EPCI (2 suppléants) et au titre du SCoT lorsque le projet concerne la commune de Béthune (1 suppléant supplémentaire qui ne peut pas être un élu de Béthune), comme suit :

- Lorsque le projet concerne toutes les communes sauf Béthune, le Président ayant choisi de siéger au titre du SCoT, les représentants au titre de l'EPCI, sont :

Au titre de l'EPCI

Titulaire : M. Grégory DEBAS

Suppléant : (à désigner)

Suppléant : (à désigner)

Au titre du SCoT

Titulaire : M. Olivier GACQUERRE

Suppléant : M. Maurice LECONTE

Suppléant : M. Lelio PEDRINI

- Lorsque le projet concerne la commune de Béthune, les représentants sont :

Au titre de l'EPCI

Titulaire : M. Grégory DEBAS

Suppléant : (à désigner)

Suppléant : (à désigner)

Au titre du SCoT

Titulaire : M. Maurice LECONTE

Suppléant : M. Lelio PEDRINI

Suppléant : (à désigner)

Grégory DEBAS

Il s'agit de modifier la représentation de la Communauté d'Agglomération à la CDAC. Il y a eu une délibération en 2020 et en 2023, des représentants ont été désignés et il y a lieu lors de remplacer Monsieur Éric Édouard. Lorsque le projet concerne la commune de Béthune, les représentants au titre de l'EPCI actuellement sont moi-même et Monsieur Éric Édouard et au titre du Scott, Monsieur Maurice Leconte et Monsieur Lelio Pedrini en suppléant. Compte tenu de la nécessité de pourvoir au remplacement de Monsieur Éric Édouard et afin de pouvoir anticiper les indisponibilités des élus concernés, il est proposé à l'assemblée de nommer un suppléant supplémentaire pour chaque siège. Suite à l'avis favorable de la commission « développement éco et transition écologique » du 5 février, il est demandé à l'assemblée de procéder aux désignations pour compléter la représentation de la Communauté d'Agglomération, soit au titre de l'EPCI donc deux suppléants et au titre du Scott lorsque le projet concerne la commune de Béthune un suppléant supplémentaire qui ne peut pas être un élu de Béthune comme suit. Maurice, est-ce que tu as des noms à proposer ?

Olivier GACQUERRE

Ce qu'on vous propose, au titre de l'EPCI, quand il s'agit d'un projet qui ne concerne pas Béthune puisque vous avez compris qu'il y a un conflit d'intérêts donc quand il ne s'agit pas de Béthune au titre de l'EPCI, on propose comme titulaire Grégory Debas, Dominique Hennebelle suppléant, Corinne Laversin suppléante. Et au titre du Scot, titulaire Olivier Gacquerre, suppléant Maurice Leconte ou suppléant également Lelio Pedrini. C'est ce qu'on disait, il y aura deux suppléants, on sera donc trois pour pouvoir répondre à la convocation. Lorsque le projet concerne la commune de Béthune, on vous propose au titre de l'EPCI de mettre titulaire Grégory Debas, suppléant et suppléante Dominique Hennebelle et Corinne Laversin et au titre du Scot, cette fois je ne peux pas apparaître évidemment donc Maurice Leconte, Lelio Pedrini, a été évoquée aussi Corinne Laversin, mais s'il y a deux suppléants et deux titulaires absents, tu ne pourras pas te dédoubler. Je sais qu'on avait reçu la candidature de Christophe Flajolet qui voulait éventuellement être suppléant, au titre du Scot.

Maurice LECONTE

D'accord.

Olivier GACQUERRE

Si cela vous convient, on pourrait donc mettre Christophe Flajolet comme deuxième suppléant au titre du Scot, donc ce sont les CDAC quand il s'agit des dossiers de Béthune uniquement. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie, c'est donc adopté.

Décision du Conseil : adopté, avec les désignations au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial :

Lorsque le projet concerne toutes les communes sauf Béthune, les représentants sont :

- Au titre de l'EPCI

Titulaire : M. Grégory DEBAS Suppléant : M. Dominique HENNEBELLE Suppléant : Mme Corinne LAVERSIN

- Au titre du SCoT

Titulaire : M. Olivier GACQUERRE Suppléant : M. Maurice LECONTE Suppléant : M. Léo PEDRINI

Lorsque le projet concerne la commune de Béthune, les représentants sont :

Au titre de l'EPCI

Titulaire : M. Grégory DEBAS Suppléant : M. Dominique HENNEBELLE Suppléant : Mme Corinne LAVERSIN

Au titre du SCoT

Titulaire : M. Maurice LECONTE Suppléant : M. Léo PEDRINI Suppléant : M. Christophe FLAJOLLET

QUESTIONS DIVERSES

Olivier GACQUERRE

Je remercie les services pour la préparation de ces débats. Il reste la motion. Je cède la parole à Rosemonde Mullet, s'il te plaît.

Rosemonde MULLET

Merci, Monsieur le Président. Je vais donc vous donner lecture de la motion contre les fermetures de classes annoncées dans les écoles maternelles et élémentaires au sein de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane. Dans son projet de carte scolaire pour la rentrée de septembre 2024, l'Inspection académique prévoit aujourd'hui 89 postes d'enseignants en moins et 129 suppressions de classes à l'échelle du département du Pas-de-Calais, ce qui en fait l'un des plus durement touchés de France. À l'échelle du territoire de notre agglomération, 38 fermetures de classes sont annoncées pour uniquement six ouvertures. Au total, 28 de nos communes sont concernées par ces suppressions : Auchel, Divion, Lapugnoy, Marles-les-Mines, Béthune, Essars, Vaudricourt, Lillers, Vendin-lès-Béthune, Bourecq, Ecquedecques, Lespesses, Liétres, Cauchy-à-la-Tour, Linghem, Quernes, Witternesse, Beuvry, Noeux-les-Mines, Sailly-Labourse, Verquigneul, Auchy-les-Mines, Cuinchy, Haisnes, Noyelles-lès-Vermelles, Barlin, Bruay-la-Buissière et Ruitz. Nous ne pouvons tolérer ces mesures infondées et incompréhensibles qui vont lourdement handicaper l'avenir de nos enfants.



Considérant que ces fermetures résultent de données purement démographiques et comptables, sans la moindre prise en compte des réalités sociologiques de notre département, marqué à la fois par un indice de position sociale inférieur à la moyenne nationale, et parallèlement par un taux d'illettrisme élevé, 11 % contre 7 % au niveau national. Considérant que l'école ne doit pas être une variable d'ajustement

budgétaire, mais au contraire une priorité d'investissement et un gage de réussite pour nos jeunes. Considérant que cette décision représente un véritable coup dur pour le milieu rural dont les élus œuvrent quotidiens pour garantir et développer l'attractivité de leur commune, notamment à travers leurs écoles dont certaines pourraient à leur tour être menacées de fermeture, créant ainsi une injustice pour notre ruralité, déjà confrontée à de nombreuses fractures territoriales. Considérant tout autant les fragilités sociales et éducatives qui existent dans nos communes urbaines notamment dans les quartiers prioritaires, et des efforts déployés par celles-ci pour lutter contre les inégalités et le déterminisme social dans le cadre de la politique de la ville et de l'engagement pour le renouvellement du bassin minier. Considérant la dégradation des conditions de travail des personnels et des élèves de l'Éducation nationale du fait de la réduction des moyens humains envisagés, alors même que le système scolaire doit contribuer à l'égalité des chances et à l'épanouissement de nos enfants dans notre société. Considérant les efforts de toutes nos communes quelles qu'elles soient pour faciliter les meilleures conditions d'accueil et d'accompagnement scolaire et extrascolaire, qu'il s'agisse des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, des actions socio-éducatives culturelles et citoyennes que nous développons dans nos communes à destination de nos jeunes. Considérant les propos de Monsieur le Premier Ministre qui dans sa déclaration de politique générale soulignait le fait que « Renforcer le service public, c'est aussi agir pour nos écoles », le Conseil communautaire réuni en sa séance du 20 février 2024 refuse les fermetures de classes prévues aujourd'hui pour la rentrée 2024, estimant que cette décision unilatérale des services académiques va à l'encontre de l'intérêt des élèves et de leurs familles, ainsi que du dévouement de la communauté éducative. Les élus communautaires demandent donc à Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ainsi qu'à Monsieur l'Inspecteur académique des services de l'éducation nationale de réétudier le projet de carte scolaire 2024 afin de maintenir les moyens humains nécessaires à une prise en charge pédagogique de qualité pour tous les élèves. Merci.

Olivier GACQUERRE

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je la mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Merci, on finit sur une belle unanimité en faveur de nos enfants. Merci beaucoup, merci aux services.

VISA DU « PROCES-VERBAL »

Le Président


Olivier GACQUERRE

La secrétaire de séance


Karine BLOCH